CC MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS - DREAL BOURGOGNE-FRANCHE COMTÉ

Novembre 2021

Plan de gestion Paysagère

Développement touristique durable du Lac des Settons



OPPIDUMSIS

Loisirs
et tourisme
éco-responsable

WWW.OPPIDUMSIS.COM

MORVAN sommets & grands lacs

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

NIÈVRE le département

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

MANDATAIRE Oppidumsis:

Atelier ZOU
14, Avenue Aristide Briand
39000 LONS-LE-SAUNIER
Tél. 03 63 33 30 44
contact@atelier-zou.com

CO-TRAITANTS Oppidumsis:

MAYOT & TOUSSAINT
17 Rue des Petits Prés
21121 DAIX
Tél : 03.80.45.42.84
contact@mayottoussaint.fr

SOBERCO ENVIRONNEMENT
3 Chemin du Taffignon
69630 CHAPONOST
Tél : 04.78.51.93.88
etude@soberco-environnement.fr

Sommaire

Introduction
Un site au coeur de la Bourgogne p.5

Localisation à l'échelle régionale p.6
Localisation à l'échelle du PNR du Morvan p.7
Localisation à l'échelle des 4 communes périphériques p.8

VOLET 1
ANALYSE PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE 9p

Chapitre 1
De la construction du barrage au développement du site touristique p.10

Avant le barrage p.11
Dates clés p.12
Le barrage du lac & son parc p.14
Ambiances & activités p.15
Mobilités au Lac des Settons p.17

Chapitre 2
Analyse paysagère du Lac des Settons p.18

Composition des abords du Lac p.19
Ambiances p.26
Contexte naturel et végétal p.28
Mobilités autour du Lac p.33
Loisirs & activités p.37
Installations p.40
Signalétique p.44
Gestion des déchets p.47

Chapitre 3
Analyse environnementale du Lac des Settons p.48

Topographie & relief p.49
Hydrologie p.51
Milieux Naturels Inventoriés p.54
Patrimoine culturel p.66
Contexte urbain & réglementaire p.70
Énergie p.72

Chapitre 4
Mise en perspective de l'analyse p.74

Analyse stratégique p.75
Les paradoxes p.77
Les objectifs à atteindre p.78
Projection Settons 2035 p.80

VOLET 2
PLAN DE GESTION PAYSAGÈRE **p.81**

Chapitre 1
L'esprit des Lieux p.83

L'esprit de la station p.84
Définition des périmètres p.86

Chapitre 2
Orientations générales "Station des Settons" p.87

Gestion des milieux terrestres p.88
Gestion milieux humides et aquatiques p.94
Mobilité p.95
Architecture p.104
Mobilier, éclairage & petit équipement p.112
Signalétique p.115

Chapitre 3
Orientations spécifiques "Abords du lac" p.116

Objectifs p.117
Réglementation spécifique p.118
Secteur Nature p.123
Secteur Transition p.126
Secteur Loisirs p.129

Introduction
Un site au coeur de la Bourgogne

Localisation

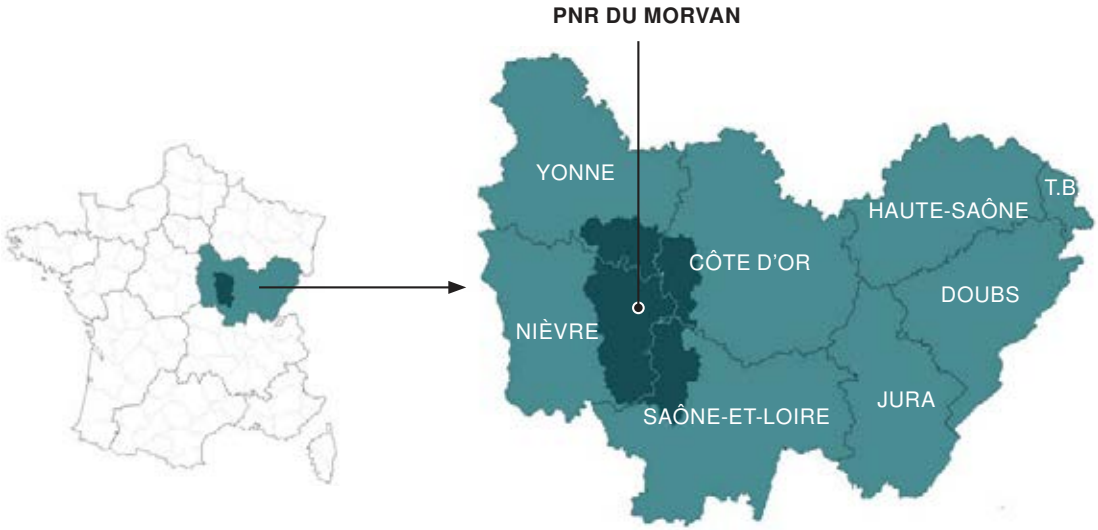
À l'échelle régionale

RÉGION
Bourgogne Franche-Comté

DÉPARTEMENTS
Côte-d'Or / Nièvre / Saône-et-Loire / Yonne

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Morvan Sommets & Grands Lacs

COMMUNES
Montsauche-Les-Settons / Moux-en-Morvan
à proximité de : Planchez / Gien-sur-Cure



À l'échelle du Parc Naturel Régional du Morvan (PNR)

La position géographique du PNR est un formidable atout touristique. En effet, le PNR du Morvan est installé quasiment au centre de la France, à proximité de métropoles telles que Paris (3h30), Lyon (3h) et Dijon (1h40). Le territoire apparaît donc comme un îlot de nature, de fraîcheur et de calme en dehors des villes.

Au coeur du périmètre du Morvan, six lacs offrent des ambiances et des activités différentes. Le Lac des Settons est le deuxième plus grand du PNR (après celui de Pannecière).



Les quatre communes périphériques



VOLET 1
ANALYSE PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE

Chapitre 1
De la construction du barrage au développement du site touristique

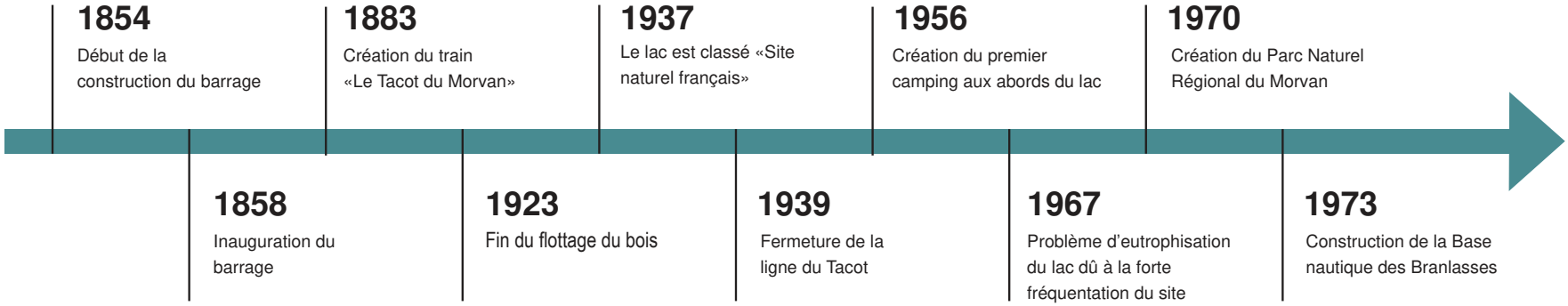
Avant le barrage

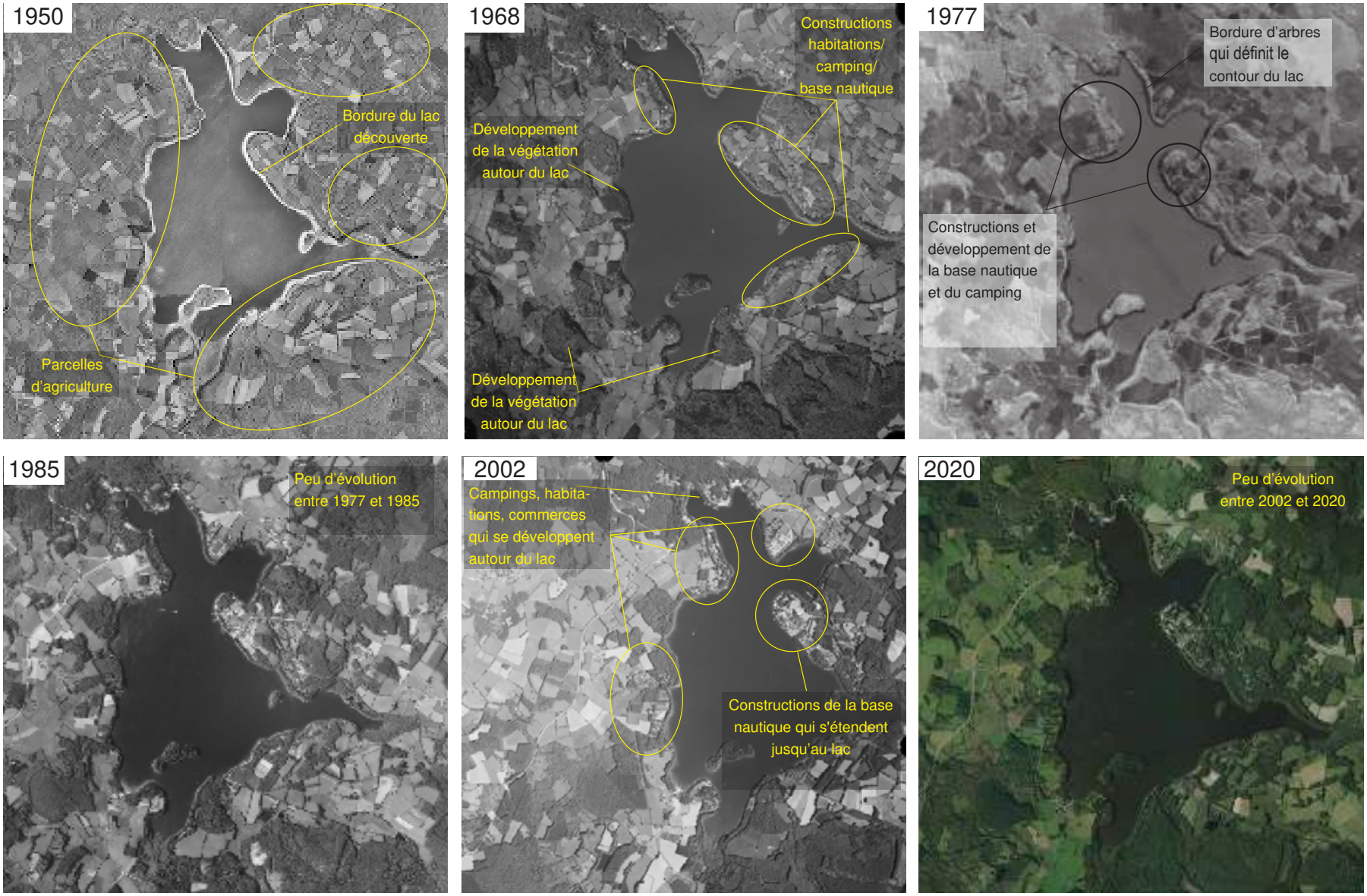
Selon la carte de l'État-Major datant du début du XIX^{ème} siècle, les Settons étaient autrefois une plaine humide alimentée par la rivière de la Cure et d'autres ruisseaux. Le contexte paysager était largement ouvert, les zones boisées étaient plus éloignées.

On constate également sur cette carte que la Grande et la Petite île actuelles étaient autrefois rattachées à la terre. De plus, on remarque la présence d'un moulin à proximité de la Grande île qui est aujourd'hui sous l'eau. Lors de la vidange décennale, des vestiges de certains bâtiments sont encore visibles.



Dates clés du lac des Settons




1950
Bordure du lac découverte
Parcelles d'agriculture
1968
Constructions habitations/ camping/ base nautique
Développement de la végétation autour du lac
Développement de la végétation autour du lac
1977
Bordure d'arbres qui définit le contour du lac
Constructions et développement de la base nautique et du camping
1985
Peu d'évolution entre 1977 et 1985
2002
Campings, habitations, commerces qui se développent autour du lac
Constructions de la base nautique qui s'étendent jusqu'au lac
2020
Peu d'évolution entre 2002 et 2020

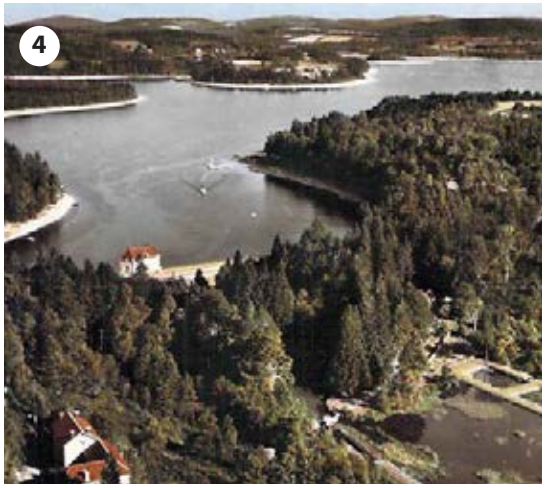
Le barrage du lac, et son parc

À l'origine, la construction du barrage avait pour but de faciliter la navigation sur la Cure et l'Yonne, d'améliorer le flottage du bois vers Paris et de réduire les inondations de la Seine dont la Cure est un affluent. Là où il n'y avait que prairies humides et pâturages, se dressa un lac à partir de 1858. Le lac est donc totalement artificiel mais ses berges non aménagées et son écrin boisé lui donne un caractère presque naturel.

Au cours de cette étude, aucuns écrits révélant les critères de classement du site n'ont été trouvés. Le périmètre déterminé en 1937 est très resserré sur le plan d'eau, l'intérêt du lac étant à la fois technique, paysager et touristique (début des congés payés en 1936).









1 : Circulation automobile sur le barrage / 2. Lieu de tourisme pour la bourgeoisie / 3. Amont : Lac - Aval : Parc / 4 . Parc à l'arrière du barrage

Ambiances et activités

La présence du lac des Settons était une résultante d'un ouvrage technique. Cependant, l'activité de flottage du bois ayant été arrêtée au début des années 1920 en raison d'une meilleure rentabilité de l'utilisation du charbon, le plan d'eau n'avait plus d'autre usage que la régulation du niveau de la Cure en aval du barrage. D'une vocation technique, le lac prit rapidement une dimension de loisirs.

La pêche, la baignade et la navigation étaient pratiquées par une population relativement aisée au départ. Le développement des congés payés après la Seconde Guerre mondiale puis la démocratisation de l'automobile dans les années 1950 ont engendré un afflux de visiteurs conférant aux Settons le "statut de station balnéaire". Pour répondre à cet engouement, des structures d'accueil et des campings se construisirent aux abords du plan d'eau, insérés dans l'écrin végétal. L'affluence au lac des Settons était telle qu'à partir de 1967, de graves problèmes d'eutrophisation ont été observés. Les voitures allant jusqu'au bord de l'eau, dégradaient les berges. Des mesures ont donc dû être prises afin de limiter les dégradations des milieux.

Bien que le camping sauvage ne soit plus aussi important qu'auparavant, on observe encore aujourd'hui des véhicules stationnant au plus près de l'eau.













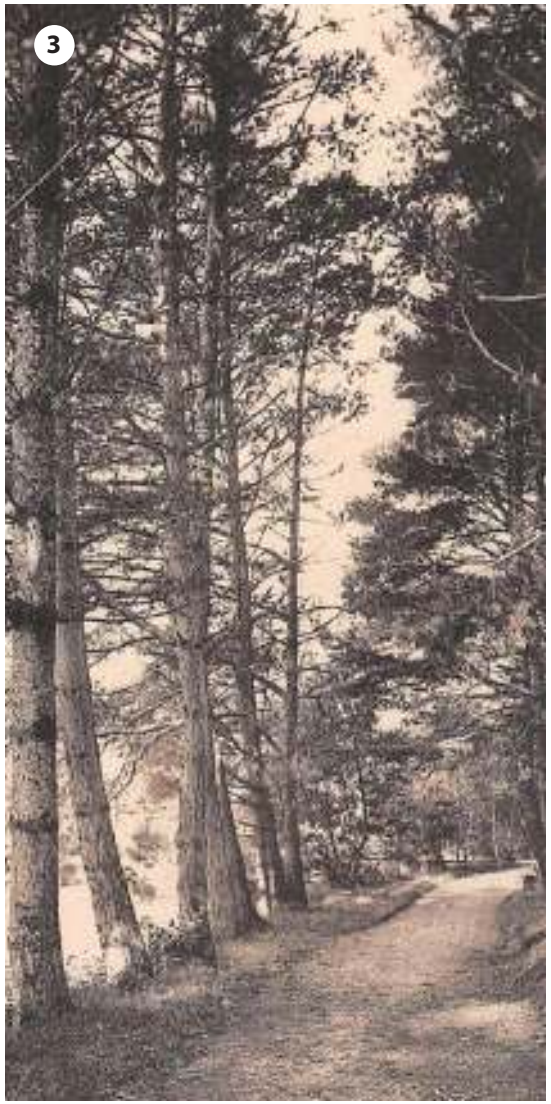


1, 2, 3 et 4. La barque et le bateau, utilisés de tout temps pour se balader sur le lac des Settons
5,6 et 7. Le lac des Settons comme station balnéaire

Ces images dévoilent quelques ambiances autour du lac au début du siècle dernier. Le chemin autour du plan d'eau existait déjà avec ses vues tantôt larges, tantôt resserrées par quelques arbres. Bien que les berges soient aujourd'hui plus aménagées, les ambiances passées se retrouvent encore aujourd'hui sur certaines séquences du tour du lac.







1. Abords du Lac
2 et 3. Chemin de ronde contournant le lac

Mobilité au Lac des Settons

Le chemin de fer de Corbigny (Nièvre) à Saulieu (Côte-d'or), surnommé le «Tacot du Morvan», est une ligne à voie métrique qui a fonctionné de 1901 à 1939. Le but principal était d'assurer l'acheminement des marchandises depuis le Morvan (bois, granit). En complément, la ligne transportait également des voyageurs jusqu'à la gare des Settons, ce qui fût déterminant pour l'essor du lac en tant que station balnéaire.

L'amélioration de l'état des routes, le développement des transports par automobile (et autocars) pour les passagers et par camion pour les marchandises, le coût d'entretien des voies et du matériel ainsi que les accidents ont conduit à la fermeture de la ligne le 15 mars 1939.

La plupart des gares ont subsisté mais ont été vendues, transformées, aménagées. Le tracé de la ligne est encore visible à de nombreux endroits sous forme de chemin ou d'alignement d'arbres. Lors de leurs réfections certaines routes ont repris le tracé du tacot mais de manière moins sinueuse.







1 : Le Morvan illustré : Gare des Settons / 2. Tracé du Tacot du Morvan, autour du lac des Settons / 3. Amont : L'hôtel de la Cure - Les avancées technologiques permettent de venir au lac en voiture, le train est délaissé

Chapitre 2
Analyse paysagère du Lac des Settons

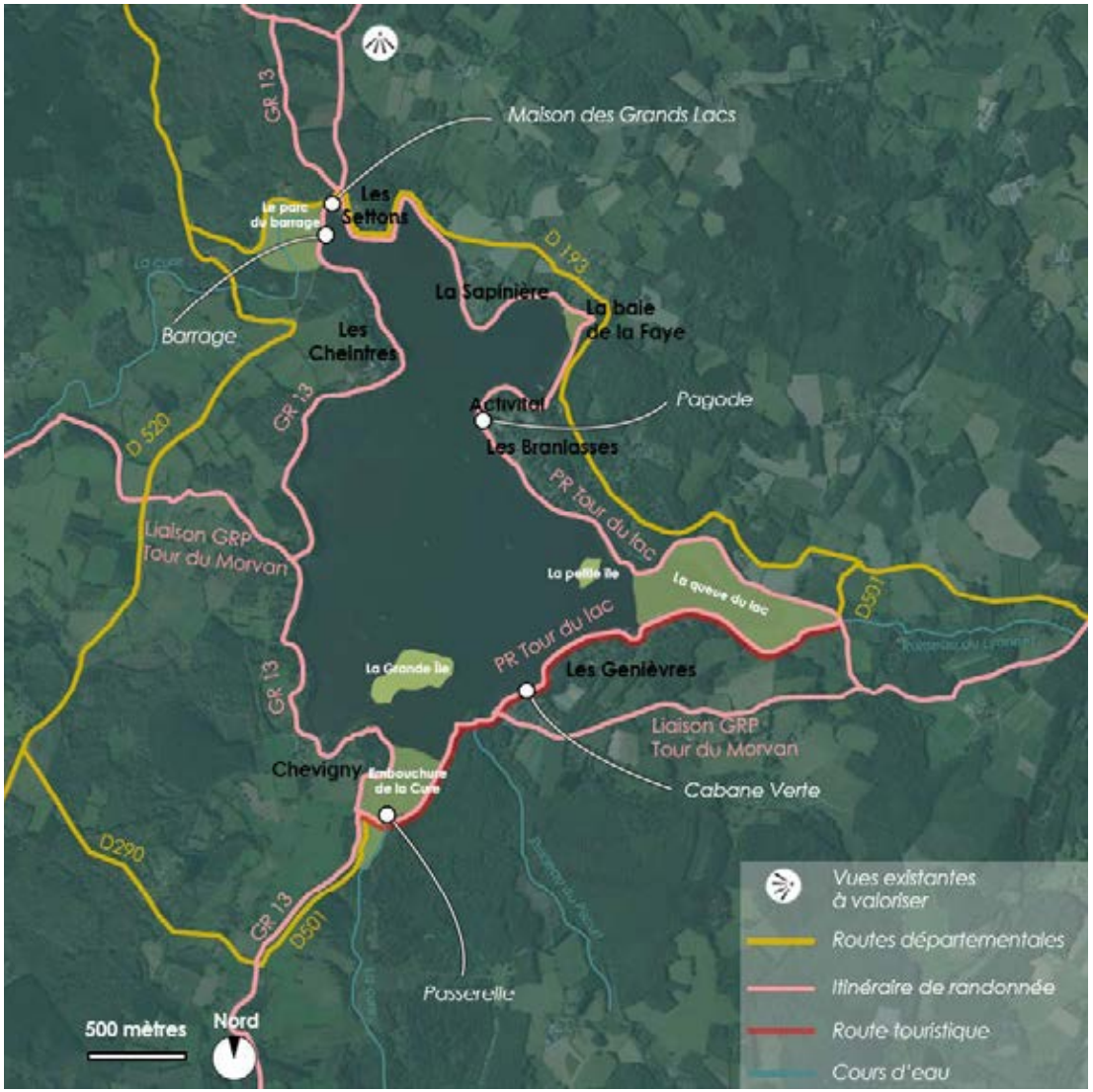
Composition du Lac et de ses abords

Éléments structurants

Le Lac des Settons est vaste mais des indicateurs visuels ou toponymiques facilitent l'identification des différents espaces.

Le barrage, la Maison des Grands Lacs, la Pagode, la Cabane verte et la passerelle sont les points de repères les plus marquants du tour du lac. Ils incarnent également les marqueurs identitaires de chaque secteur du lac. Ainsi, on identifie le nord du lac par le barrage, la rive sud par la Cabane Verte, la rive droite par la Pagode, etc.
Des secteurs plus naturels permettent également de qualifier les espaces autour du lac. Ils correspondent à l'exutoire de cours d'eau. Ainsi, le ruisseau du Lyonnet se jette dans l'espace appelé la Queue du Lac, la Cure dans l'Embouchure de la Cure puis le parc du barrage.

Le lac comporte également un réseau de chemins développé. La rive sud du lac est longée de bout en bout par une route nommée "Route touristique" qui offre des points de vue sur le lac depuis la voiture. Un tissu d'itinéraires de randonnées permettent de faire le tour du lac à pied ou à vélo. Cette caractéristique est un atout indéniable du Lac des Settons.



Repères dans le paysage

Les points de repères autour du lac sont des éléments construits marquants. Chaque secteur du lac est marqué par l'un de ces éléments ce qui permet au visiteur de se localiser sur l'itinéraire de randonnée.



1. La maison des Grands Lacs
2. Le Barrage
3. La Pagode
4. La Cabane Verte
5. La passerelle









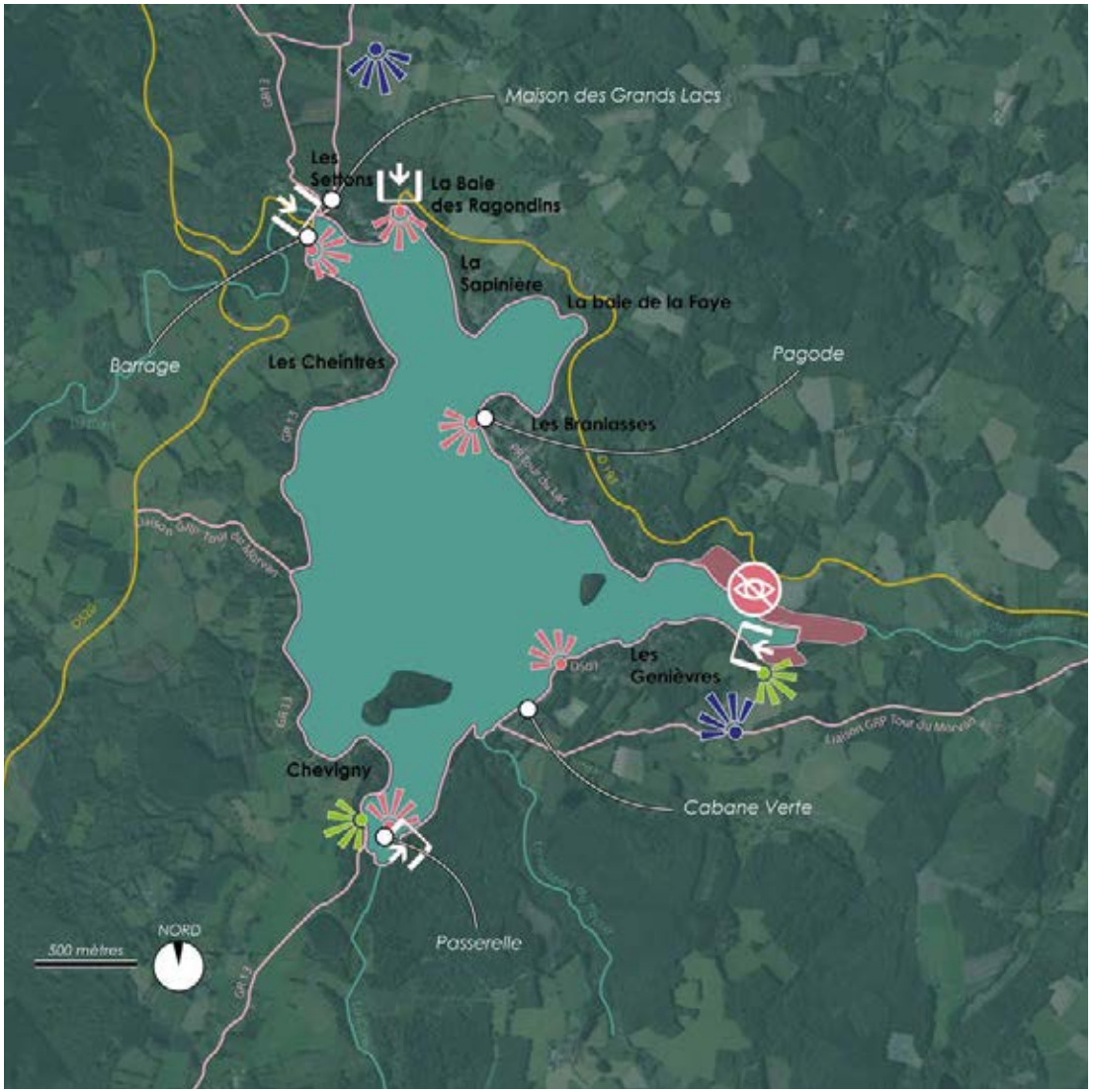


Covisibilités

Depuis l'extérieur du site, les points de vue sur le lac sont rares. Seuls deux lieux en hauteur offrent un panorama ouvert : depuis le GR13, à proximité du hameaux des Rouelles, et depuis la liaison GRP, à proximité du hameau de la Corne au Cerf.

En descendant, quatre entrées principales sont identifiées mais l'ouverture sur le lac est parfois tardive.
Au bord du lac, les vues sur le plan d'eau sont nombreuses, certaines sont d'ailleurs emblématiques : depuis la pagode, depuis le barrage, depuis la passerelle...

À l'inverse, on compte peu de vues sortantes, seulement deux : au niveau de la queue du lac et à la sortie Ouest de la passerelle de l'embouchure de la Cure. Cette quasi totale immersion au sein du lac est dû au masque visuel créé par le cordon boisé entourant le plan d'eau ainsi qu'aux collines très proches qui bloquent toute éventuelle perspective lointaine.



Points de vue en hauteur

Le lac des Settons étant entouré d'un cordon boisé et situé dans un contexte au relief peu élevé, les points de vue en hauteur sont rares. Le panorama le plus dégagé situé à proximité du GR13, au nord du lac, est signalé dans les Atlas de paysage. Il permet d'apprécier le lac dans son contexte mais ne permet pas de voir l'intégralité du plan d'eau.



1 et 2. Point de vue majeur





Entrées du site

Les entrées du lac sont situées aux trois extrémités du triangle que forme le plan d'eau. Elles correspondent aux arrivées des itinéraires de randonnées (piétons/vélos) et au passage de la départementale et de la route touristique (voiture). Si certaines des entrées offrent un panorama bien ouvert sur le lac (Sud-Est, depuis la route touristique), d'autres sont discrètes.
Les entrées sont la première image du lac que l'on perçoit. Il est donc important de les traiter de manière à marquer positivement cette première vision du lac.



1. Entrée Nord-Ouest, depuis la RD193
2. Entrée Nord-Est, depuis la Baie des Ragondins. L'une des plus longue perspective visuelle du lac.
3. Entrée Nord-Est, avant la Baie des Ragondins. La vue pourrait être ouverte par une rehausse de la couronne des arbres.
4. Entrée Sud-Est, par la Queue du Lac.









Vues intérieures

Le tour du lac offre de nombreux panoramas remarquables sur le plan d'eau et ses différentes ambiances. Selon les secteurs où l'on se trouve, soit le lac s'ouvre complètement (profondeur), soit il focalise le regard un ensemble de berges boisés (baie, anse...).



1. Depuis la Queue du Lac
2. La Passerelle / L'embouchure de la Cure
3. Un ponton rive gauche, vue sur la grande île
4. Depuis la rive gauche, vue sur la Pagode
5. Depuis le barrage
6. À proximité de la Pagode













Vues extérieures

En raison de la topographie relativement plane et du cordon boisé autour du plan d'eau, le Lac des Settons est refermé sur lui même. Contrairement aux vues intérieures, les vues extérieures sont peu nombreuses.
Seuls trois points de vue sont ouvert sur le paysage alentour :
- Depuis la queue du lac ;
- Depuis la presqu'île de Chevigny ;
- Depuis le barrage, vue sur le parc (vue extérieure mais de courte distance).



1. La campagne morvandelle depuis la Queue du Lac
2. La campagne morvandelle depuis le coin Sud-Ouest
3. Le parc du barrage







Ambiances

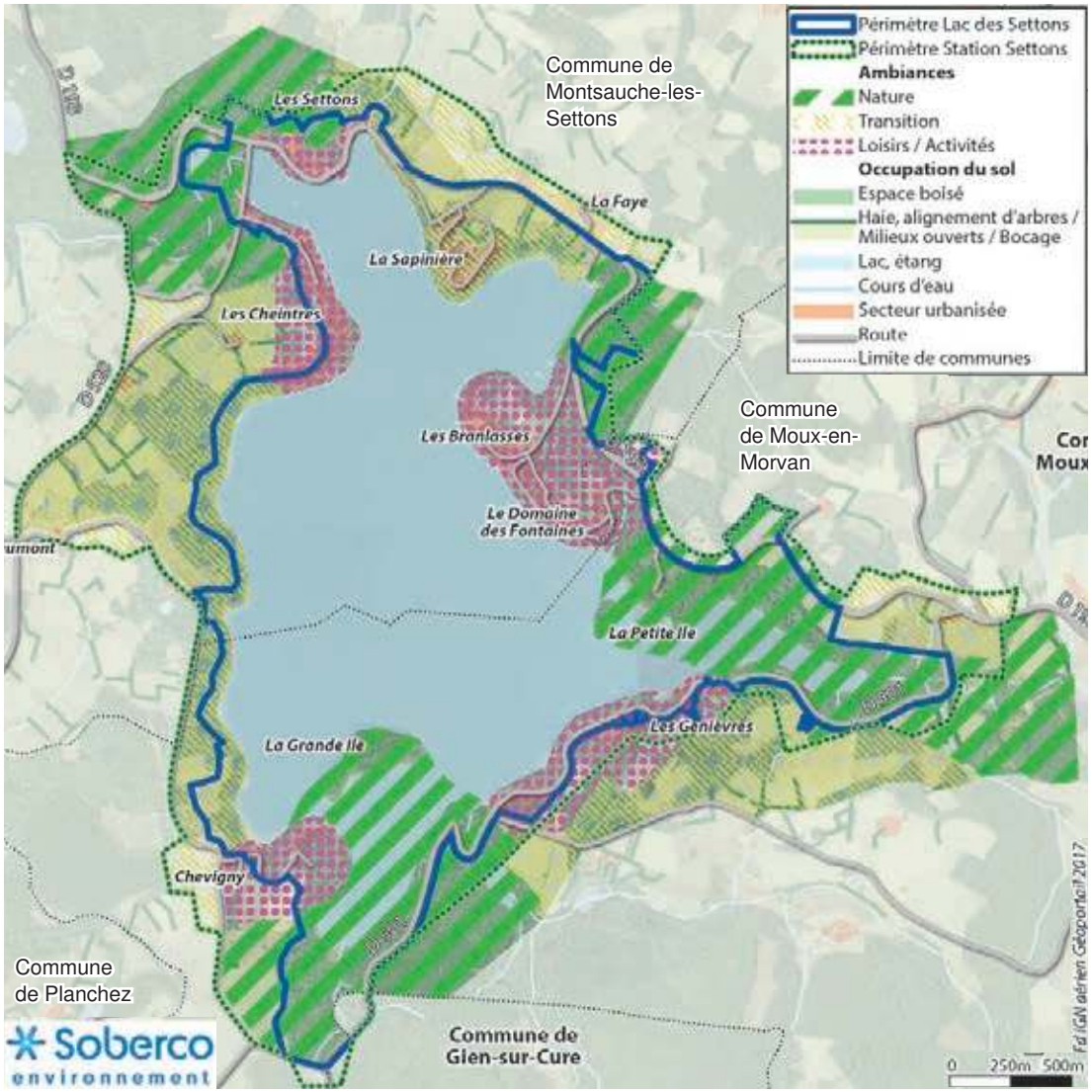
Autour du lac, différentes ambiances se succèdent. Ainsi, on distingue les ambiances :

- ***Nature :*** la végétation est libre et l'atmosphère est calme, paisible. Ces séquences correspondent aux exutoires de cours d'eau et sont implantées aux quatre coins du lac. Le plan d'eau n'est pas forcément visible depuis le chemin du tour du lac, le promeneur est parfois totalement immergé dans la végétation.

- ***Lieu de transition :*** ces séquences sont des intermédiaires où n'y a pas d'activités mais où la nature n'est pas dominante non plus. Ce sont des lieux de passage dans des secteurs urbanisés.

- ***Loisirs / Activités :*** ces séquences correspondent à la présence de restaurants, plages, activités nautiques ou lieu d'hébergement. De nombreuses personnes sont regroupées dans ces secteurs, il y a donc plus de bruit, d'agitation et de véhicules stationnés.

Ce séquençage est intéressant car il concentre les activités de loisirs en des points bien identifiés, ce qui préserve les zones plus naturelles. Il serait donc intéressant de renforcer ces séquences afin de préserver la diversité des ambiances qui concilient les deux facettes du lac.





Ambiance Nature :
1. La Queue du Lac
2. Le Parc du Barrage
3. La Baie de la Faye : passerelle sur zone humide

Ambiance Transition
4. Chemin dégagé à la Sapinière
5. Piétons sur la route au Nord du Lac
6. Chemin étroit sur la rive gauche

Ambiance Loisirs et activités
7. Plage de la base Activital
8. À proximité de la plage de la cabane verte
9. Embarcadère Rive Gauche



Contexte naturel et végétal

Occupation du sol

Le site est marqué par plusieurs typologies d'espaces :
- Des milieux boisés de conifères et de feuillus qui constituent des surfaces importantes et un cordon autour du tour du lac ;
- Des milieux ouverts et bocagers en lien avec les pratiques agricoles (prairies principalement) et la présence d'un réseau de haies maillé sur le territoire ;
- Des milieux humides en lien avec les cours d'eau, le lac et les zones humides du territoire ;
- Des espaces anthropisés liés aux implantations de l'urbanisation et d'activités (habitations, camping, activités de loisirs,…).



Typologies végétales

Les caractéristiques des espaces végétales du tour du lac influencent les ambiances. Ainsi, certains lieux seront sources de fraîcheur et propices à la pause, d'autres seront plus sauvages.
Certaines densités de végétal permettront de dégager des vues sur le lac, d'autres seront plus refermées, plaçant le visiteur dans un écrin de verdure.

VÉGÉTATION RASE ET PEU D'ARBRES ISOLÉS =
Lieu de pause ensoleillé, vues dégagées

1



VÉGÉTATION RASE ET ARBRES ESPACÉS
= Lieu de pause et de fraîcheur, vues dégagées

2



VÉGÉTATION RASE ET BOISEMENT DENSE, ESSENCES MIXTES
= Lieu de passage ombragé, vues dégagée si couronne des arbres hautes

3



VÉGÉTATION HAUTE SOUS BOISEMENT DENSE, ESSENCES MIXTES
= Lieu nature, ombre dense, vues fermées

4



VÉGÉTATION BASSE SOUS BOISEMENT DENSE, CONIFÈRES
= Lieu nature, ombre légère, vues fermées

5




1


2


3


4


5

Gestion de la végétation

Dans le cadre d'une convention de gestion signée 2014 entre l'Etat, propriétaire du lac et des berges, et la communauté de commues S&GL, cette dernière est tenue d'entretenir l'ensemble des espaces et équipements de l'Etat (sol, végétation, aménagements publics, bâtiments, pontons publics, signalisation nautique) à l'exclusion du barrage et de son parc aval. Néanmoins, il n'existe pas de plan de gestion concernant les entretiens assurés par les services de la communauté de communes.

La gestion est réalisée au cas par cas. En revanche, il y a une véritable stratégie d'entretien qui fonctionne bien selon les différentes séquences du site (nature, transition, loisirs)

ZONES NATURELLES
= PEU D'INTERVENTIONS



- Végétation libre ;
- Arbres morts laissés sur place.

CIRCULATIONS
= INTERVENTIONS MODÉRÉES



- Chemin dégagé ;
- Tonte d'une bande de 1m de large de part et d'autre du chemin ;
- Végétation libre au-delà des 1m tondus ;
- Arbres dangereux coupés aux abords du chemin.

La gestion des chemins comprend également l'entretien des passerelles bois, nécessitant de nombreuses interventions).

ZONES TRÈS TOURISTIQUES
= FORTES INTERVENTIONS



- Pelouse tondue ;
- Pas d'installation de la strate arbustive ;
- Arbres dangereux coupés.

Zones concernées :
Baie des Ragondins, Cabane verte, parking de la Sentinelle, Plage de Chevigny.

Changements climatiques

Les conséquences du changement climatique sont déjà visibles autour du lac des Settons. Des arbres morts ou des zones souffrant de maladies ou de sécheresse font parti du paysage actuel. Le risque majeur lié à cette tendance est une métamorphose des ambiances du lac liée à la présence d'arbres. Ainsi, un plan de gestion du patrimoine arboré devra être établi afin de pérenniser les atmosphères de chaque séquences du lac.

Le second élément directement lié aux bouleversements climatique et la chaleur estivale. Les visiteurs venant au lac des Settons en été sont pour beaucoup en quête de fraîcheur. Ainsi, les espaces de détente ou d'activités devront prendre en compte cette donnée afin de proposer des lieux ombragés.







1. Épicéa desséché, attaqué par des scolytes
2. Arbre potentiellement dangereux abattu
3. Pelouse fortement exposée au soleil, complètement desséchée

→ La diversité des ambiances créées par l'alternance des séquences est une richesse pour le site. Il est important de prévoir l'évolution des milieux afin de préserver cette variété et l'îlot de fraîcheur que réprésente le lac.

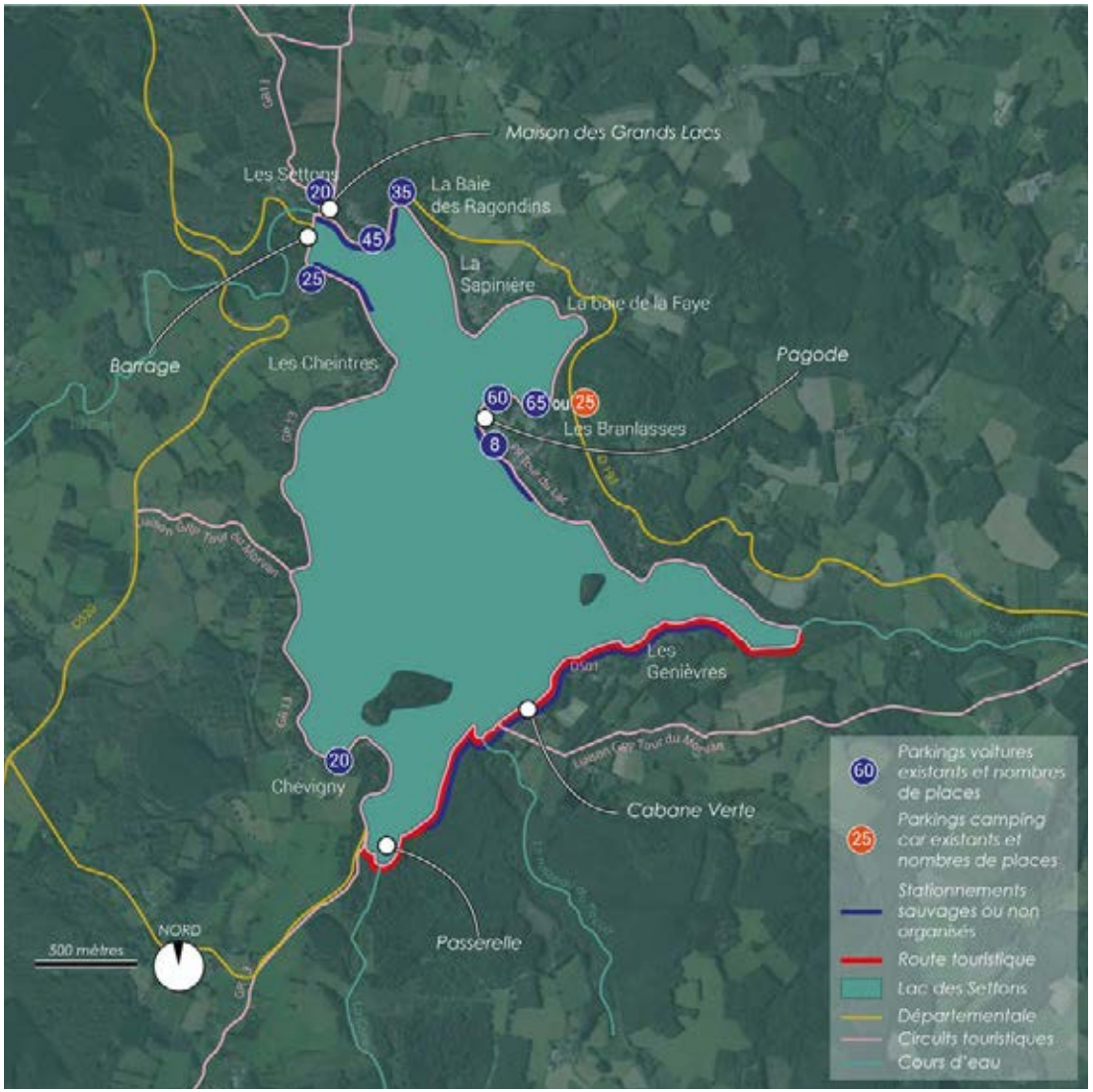
Mobilités autour du lac

Un réseau développé et varié

Le lac est accessible par différents moyens : en voiture à vélo ou bien à pied.

Les chemins de randonnée débouchent sur les extrémités du plan d'eau ; les Settons, la Queue du Lac et l'Embouchure de la Cure ; et rejoignent ensuite le circuit du tour du lac. Ils représentent les portes d'entrée du site pour les marcheurs ou cyclistes.

En voiture, le lac est accessible depuis le nord grâce à la route départementale 193 ou depuis le sud avec la RD501 dont une partie est nommée "Route touristique" car la route offre un panorama continu sur le plan d'eau. Lors des périodes de forte affluence, les secteurs concentrant les activités sont envahis par les véhicules. Le nombre de véhicules stationnés en instanné seraient d'environ 1500. Ceci pose différents problèmes notamment le risque important de détérioration de l'ambiance et de la qualité paysagère et écologique du Lac des Settons.



Voitures, campings-cars et vans

L'offre de parkings à proximité des espaces d'activités est insuffisante ou inadaptée et certains espaces manquent de dispositifs restrictifs. Ainsi, les abords du lac sont saturés, notamment en été, de véhicules qui viennent se stationner jusque sur les rives du lac, ce qui obstrue les vues, perturbe les cheminements piétons, encombre et détériore les espaces naturels. De plus la réglementation est floue sur les zones où le stationnement est autorisé pour les campings-cars.
Ex : rejets, déchets et dégradations sur le parking des Ragondins qui n'est pas prévu pour les campings-cars.



1. Entrée de site par le GR13 au nord : vue obstruée.
2. Place de la Sentinelle : circulation piétonne compliquée et vue masquée.
3. Parking de la baie des Ragondins : interdit aux campings-cars mais aucune autre aire d'accueil n'a été aménagées.
4. Les Cheintres : conflit d'usage entre stationnement et circuit de randonnée.
5. Embouchure de la Cure : stationnement sauvage de camping-car dans un espace naturel.
6. Cabane Verte : écran de voiture en bordure de route touristique.













Dispositifs mis en place

Afin d'éviter le stationnement sur les plages et berges du lac, des rochers sont installés en bordure de route et pour bloquer certains accès. Ce dispositif est efficace mais il n'est pas systématique présent et peu esthétique.
Certains parkings sont aménagés en périphérie et fonctionnent très bien comme par exemple celui de la presqu'île de Chevigny.



1. Rochers en bord de route
2. Rochers bloquant un passage
3 et 4. Effet positif : les véhicules stationnent en bord de route et plus sur les plages
5. Un parking pour camping-car
6. Parking en périphérie de l'espace loisirs de la presqu'île de Chevigny.













Chemins pédestres ou cyclables

La continuité du circuit de randonnée tout autour du lac est un atout majeur pour le site. Réalisable en 1h à vélo ou bien en 3h à pied, il propose de traverser les différentes ambiances du Lac des Settons et de relier les différents points d'intérêts. Cependant, certains tronçons sont étroits, perturbés par la présence de véhicules stationnés ou bien obligeant le promeneur à passer sur la route.



1 et 2. Passerelles permettant de préserver les zones humides.
3. Continuité du circuit du tour du lac grâce au tracé du trains et aux passerelles
4. Certains tronçons offrent de belles ouvertures sur le lac
5. Rive gauche du lac : tronçon très étroit entre les clôtures et les berges du lac hautes sur ce secteur
6. Certains tronçons forcent le piétons ou le cycliste à passer sur la route, le mettant dans une situation dangereuse.













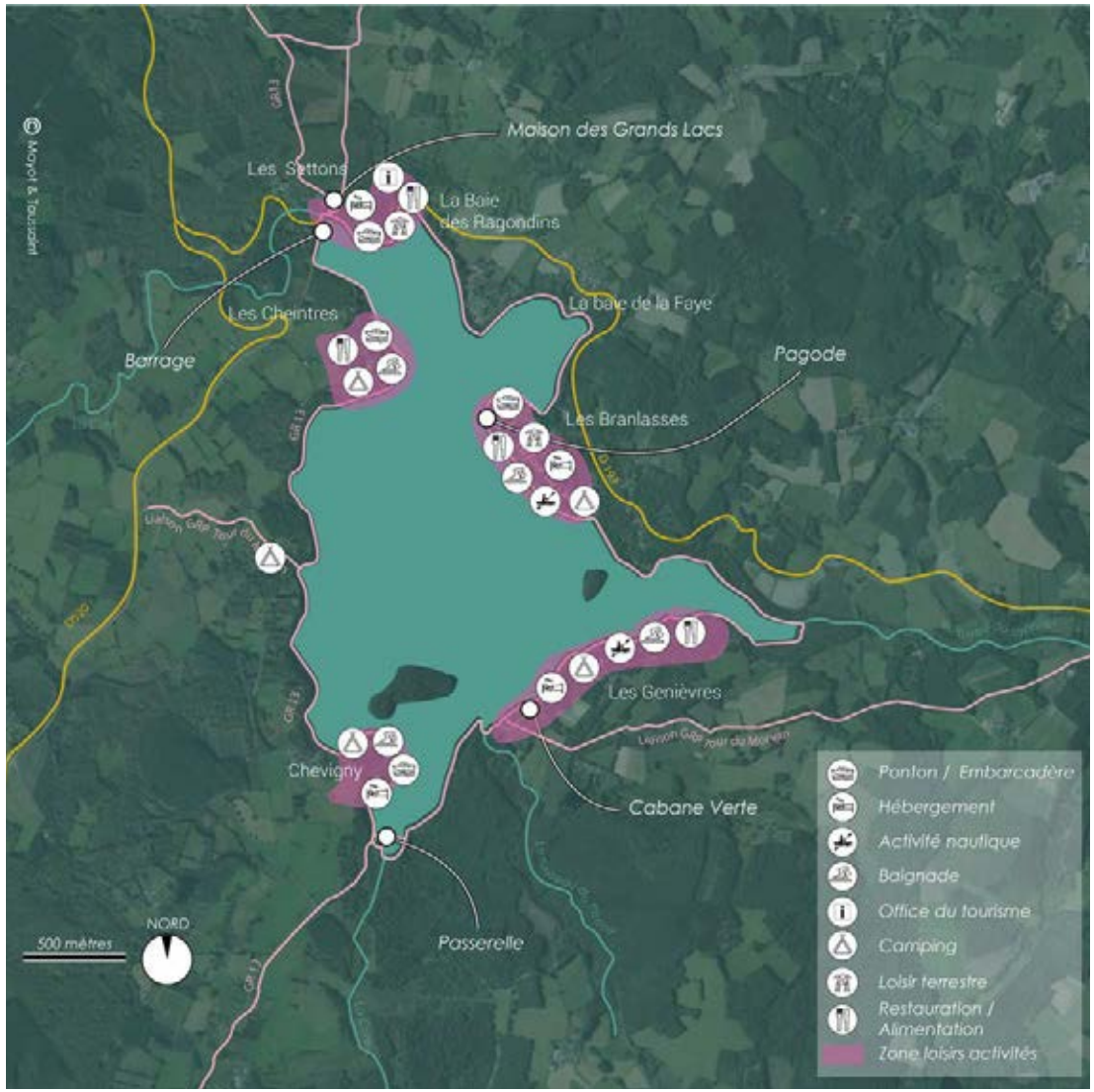
→ La gestion du stationnement des véhicules est capitale afin de limiter l'impact visuel et écologique sur les ambiances et les milieux du tour du lac. Certain tronçons du tour du lac devront être aménagés dans le but d'assurer plus de confort et de sécurité aux piétons et cyclistes.

Loisirs, activités et services

Répartition autour du lac

Autour du lac, les loisirs, activités et services sont concentrés en cinq emplacements : Les Settons, la presqu'île des Branlasses, la Cabane Verte, la presqu'île de Chevigny et les Cheintres. Ils sont répartis sur les différentes rives du lac et affirment des zones urbanisées qui se restreignent cependant aux proches abords du lac.

Les cinq espaces de loisirs sont reliés entre eux par le circuit piéton du tour du lac. D'autre part, ils sont aujourd'hui tous atteignables en voiture par les différentes voies de circulation, ce qui permet un accès direct mais présente un inconvénient majeur de gestion de la circulation et du stationnement lors des périodes de forte affluence.



Des secteurs distincts

Chaque espace de loisirs identifié autour du lac se distingue par les offres proposées (hébergement, restauration, baignade surveillée, ...) mais surtout par leur contexte (urbanisé pour les Settons, arboré pour la Cabane Verte, champêtre pour Chevigny ...).



1. Les Branlasses
2. La Cabane Verte
3. Chevigny
4. Les Cheintres
5. Les Settons













Des lieux informels

En dehors des pôles d'activités, les séquences de transition ou nature offrent la possibilité de profiter de lieux plus intimistes. Bien que peu d'éléments de mobilier dédiés à la pause soient installés dans ces séquences, des lieux informels se créent comme des micro-plages.
Ces espaces sont importants car ils offrent aux visiteurs des lieux de pause à l'écart de l'agitation des zones de loisirs. Cependant, il faudra veillez à ce que des installations privées ne se développent pas sans autorisation, afin de limiter le risque de perturbation des ambiances du site. De plus, en zone nature, l'accès à l'eau peut poser un problème pour la tranquillité de la faune et le bon développement de la flore des berges.













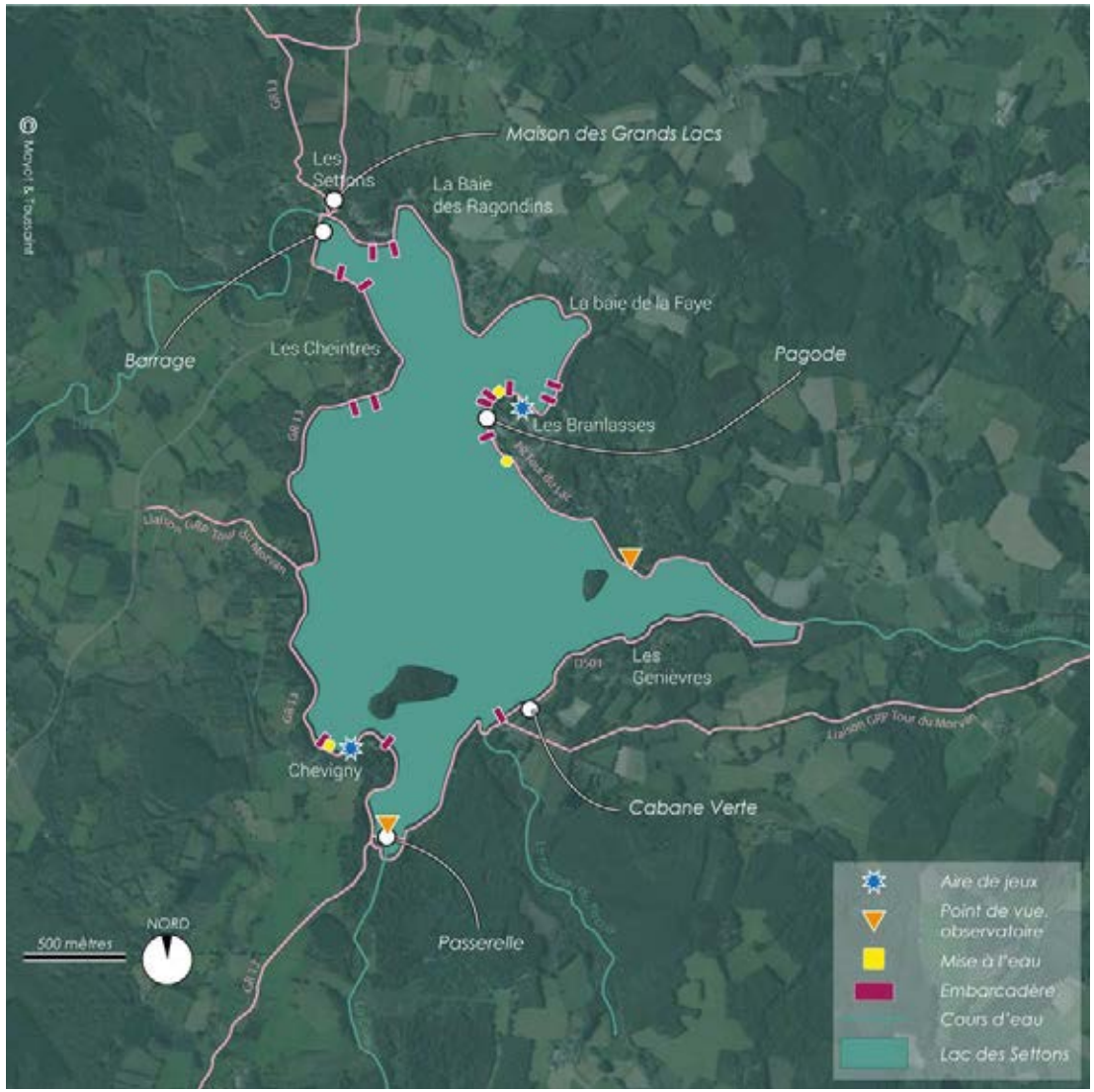


→ Plusieurs pôles concentrent les activités sur le tour du lac, ce qui permet de préserver des séquences de transition calmes où la pause informelle et intimiste reste possible. La qualité des lieux d'activités sera à revoir.

Installations

Répartition autour du lac

On distingue différents types d'installation : les embarcadères, les mises à l'eau, les points de vue / observatoire et les aires de jeux. À cela s'ajoute le mobilier (bancs, plateforme, ...). Tous ces éléments sont majoritairement implantés dans les zones de loisirs, seuls les observatoires sont en zone nature.



Embarcadères

Ces installations utilisés pour les loisirs nautiques sont pour la plupart privés et peuvent être clos ou à vocation touristique. Autour du lac, les styles de ponton sont variés, souvent désuet c'est la cas pour les embarcadères qui de plus, ont une accessibilité PMR à revoir.



1. Ponton fermé
2. Espace nautique Activital
3. Ponton en contre-bas du chemin
4. Ponton flottant privé
5. Embarcadère et passerelle pour bateau du tour du lac, rive gauche
5. Embarcadère et passerelle pour bateau du tour du lac, rive droite













Mobilier de loisirs et observatoires

On observe une forte tendance à l'utilisation du bois. Les chaises hautes de surveillance de baignade, les aires de jeux et les observatoires sont qualitatifs et conçus avec ce matériau qui s'intègre bien au contexte naturel du lac.

Deux aires de jeux sont installées à proximité du chemin du Tour du lac. D'autres espaces de ce type pourraient être installés à l'avenir afin d'enrichir l'offre. Il en va de même pour les points vue/observatoires, d'autres structures pourraient être mises en place. En revanche, l'observatoire de la passerelle n'est pas implanté à un endroit idéal (trop de passage à proximité) et sa conception n'est pas adaptée (non intégré, trop visible pour la faune). L'observation des animaux du lac est une bonne source de pédagogie mais ces structures sont à revoir.



1. Chaise de surveillance de baignade
2, 3 et 4. Aires de jeux
5. Belvédère sur le lac
6. Observatoire de la faune sauvage sur la passerelle













Mobilier de pause

Différents éléments de mobilier sont implantés autour du lac. Beaucoup d'entre eux sont obsolètes, dégradés ou installés à un emplacement inadéquat et sont surtout concentrés dans les séquences d'activités. Les séquences *nature* ou *de transition* manquent de mobilier dédié à la pause. Ainsi, la diversité de style de mobilier nuit à l'image et la cohérence d'ensemble du lac tandis que la disparité de l'offre de lieu de pause est une faiblesse pour le site.

Cependant, on observe tout de même une volonté créative dans la confection du mobilier à la Cabane Verte ou à la Queue du Lac par exemple. Les assises et tables sont en bois et cela est en adéquation avec l'esprit nature du lac.



1. Banc béton désuet, installé proche d'une route
2. Implantation peu qualitative
3. Manque de lieu de pause dans séquences transition
4. Création d'assise bois nature
5 et 6. Gamme de mobilier bois pour le site de la Cabane Verte













→ Globalement, le style des installations et du mobilier est satisfaisant mais mériterait d'être décliné sur l'ensemble du lac pour une cohérence d'ensemble, avec une gamme simple comme cela est amorcé sur certaines séquences.

Signalétique

Publique et privée

Les panneaux signalétiques en approche et autour du lac ne sont pas qualitatifs pour le site. Certains sont abîmés ou vieillissants, d'autres sont trop chargés en texte et/ou en images ce qui les rend illisibles. D'autres affichent un style désuet qui impacte négativement l'ambiance du site. Ces observations sont valables autant pour la signalétique publique que privée. La charte graphique du PNR et celle de la Communauté de Communes font néanmoins exception. La multiplicité de style de signalétique désoriente le visiteur.
Le PNR rappelle d'ailleurs que la quasi-totalité de la signalétique existante en bord de route n'est pas en règle.



1. Signalétique chargée en texte, illisible en passant en voiture
2. Panneau peu lisible
3. Multiplicités d'affichages contrastant avec l'ambiance du site
4. Signalétique privée désuet
5. Panneaux directionnels sobres et lisibles (charte de la Com. Com.)
6. Signalétique lisible et contemporaine













Circuits de randonnée

Les indications directionnelles des chemins de randonnée sont discrètes, presque cachées pour certaines. Elles ne sont pas mise en valeur. De plus, autour du lac, les connexions piétonnes avec les villages ne sont pas développées.



1 et 2. Circuit GR peut visible et entrée peu valorisée
3. Histoire et découverte du lac
4. Multiplicité de signalétique









Pédagogie

La pédagogie autour du lac est faible. Très peu d'éléments permettent de comprendre ou de découvrir les spécificités du barrage, du lac ou de ses abords. Les quelques panneaux sont soit discrets soit chargés en texte, ce qui n'incite pas le lecteur à consulter les informations disponibles.









1. Pédagogie sur la botanique à destination des enfants
2. Information de replantation
3. Histoire et découverte du lac

→ Le choix d'une signalétique commune, sobre et contemporaine sur l'ensemble du site est une nécessité afin de guider efficacement le visiteur et d'enrichir ses connaissances.

Gestion des déchets

Conteneurs et points de collecte

Autour du lac, il n'y a pas de multiples poubelles ponctuelles qui se multiplient, ce sont des zones de collectes plus importantes qui sont installées. C'est un parti pris qui permet de centraliser les collectes de déchets en quelques points précis. Cependant, la fréquence des collectes est à revoir car de nombreux débordements sont constatés en haute saison (nombreuses plaintes des riverains et usagers).
D'autre part, les conteneurs ont un impact visuel négatif car ils ne sont pas intégrés dans le contexte paysager.









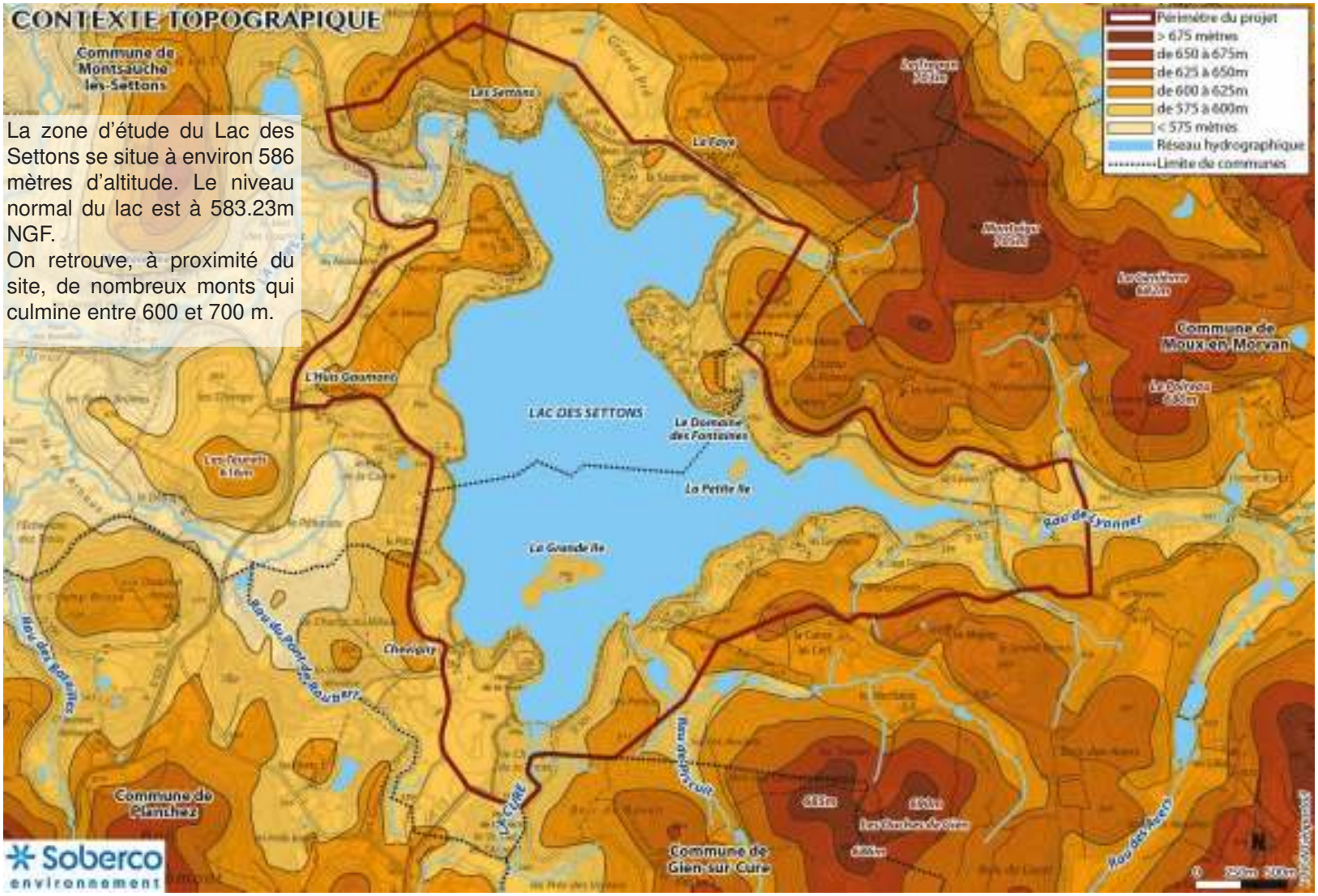


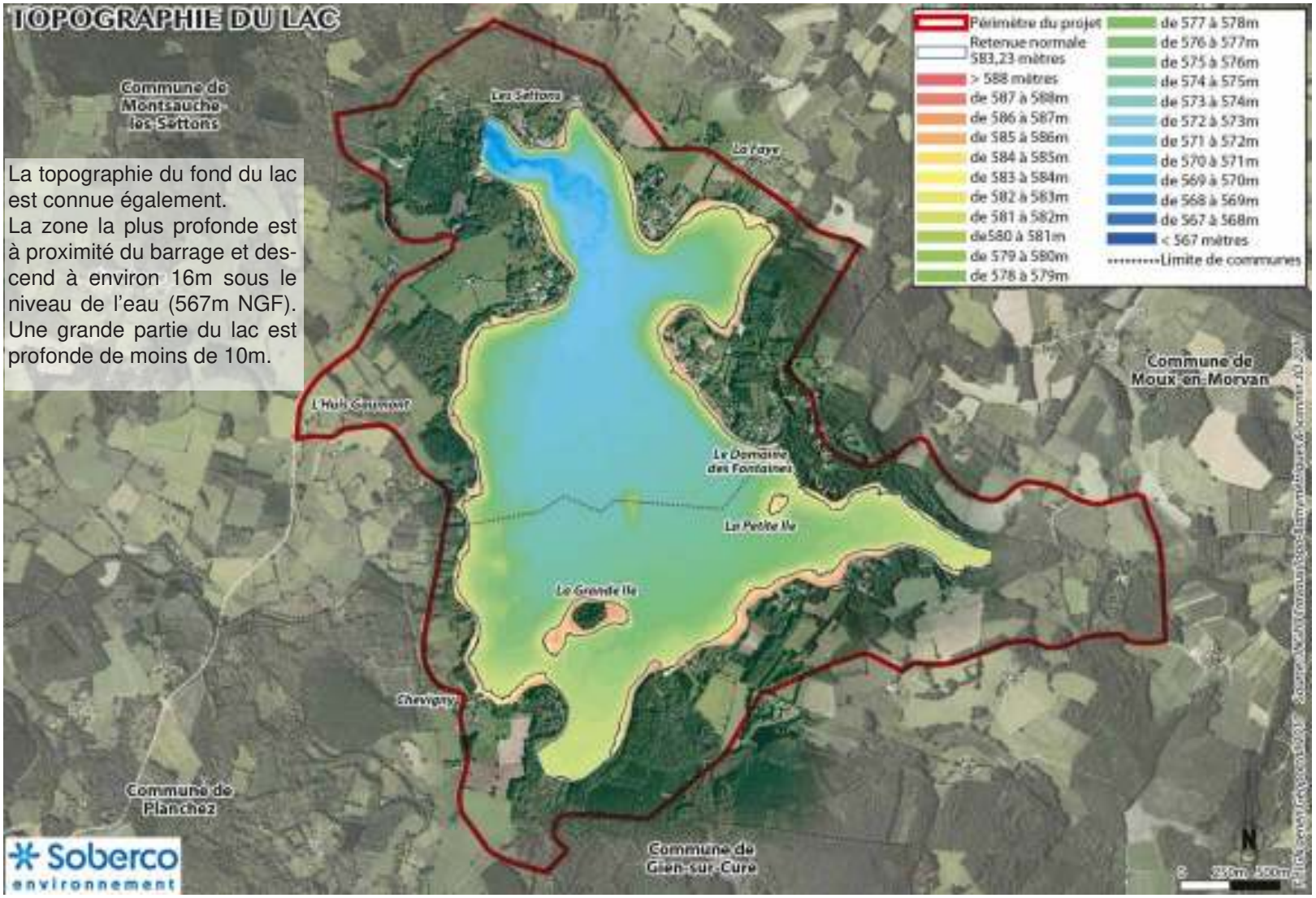
1 et 2. Déchets jonchant le sol
3,4 et 5. Conteneurs de tri ou d'ordures ménagères nombreux mais non intégré dans le contexte naturel du site

→ La gestion de la collecte des déchets, du positionnement des points de collectes et de l'esthétique du mobilier dédié est à revoir dans un soucis environnemental et esthétique.

Chapitre 3
Analyse environnementale du Lac des Settons

Topographie & relief




TOPOGRAPHIE DU LAC
La topographie du fond du lac est connue également.
La zone la plus profonde est à proximité du barrage et descend à environ 16m sous le niveau de l'eau (567m NGF).
Une grande partie du lac est profonde de moins de 10m.
Périmètre du projet
Retenue normale 583,23 mètres
> 588 mètres
de 587 à 588m
de 586 à 587m
de 585 à 586m
de 584 à 585m
de 583 à 584m
de 582 à 583m
de 581 à 582m
de580 à 581m
de 579 à 580m
de 578 à 579m
de 577 à 578m
de 576 à 577m
de 575 à 576m
de 574 à 575m
de 573 à 574m
de 572 à 573m
de 571 à 572m
de 570 à 571m
de 569 à 570m
de 568 à 569m
de 567 à 568m
< 567 mètres
Limite de communes
Commune de Montsauche-les-Settons
Les Settons
La Foye
Commune de Moux-en-Morvan
L'Huis Gourmont
Le Domaine des Fontaines
La Petite Ile
La Grande Ile
Chevigny
Commune de Planchez
Commune de Glux-en-Glenne
Soberco environnement
N

Hydrologie

Le Lac des Settons

Au cœur de la zone d'étude se trouve le Lac des Settons, d'une superficie de 3,67 km². Ce lac représente une des plus grandes retenues du secteur du Morvan. Le barrage à l'origine de cette retenue est situé sur la commune de Montsauche-les-Settons, sur le cours de la rivière de la Cure, un affluant de l'Yonne. Le barrage permet de répondre aux besoins de l'irrigation, de l'eau potable, du tourisme ainsi que des loisirs, comme la pêche et les sports d'eaux vives. Le lac est concerné par le SDAGE Seine-Normandie. C'est une retenue de moyenne montagne, non calcaire et profonde. En 2015, son potentiel écologique ainsi que son état chimique ont été classés comme bons. Il n'y a pas de pression particulière qui sont inscrites dans le SDAGE pour cette retenue d'eau.

Le lac joue un rôle de réservoir. Son volume, et donc son niveau, est planifié et géré par l'arrêté interpréfectoral portant règlement d'eau du barrage des Settons et modalités de gestion des lâchers d'eau dans la rivière La Cure.

L'Histoire du barrage

Le barrage des Settons a initialement été construit pour réguler le débit de l'Yonne et donc de la Seine afin de limiter les crues à Paris, et pour faciliter le flottage de bois. Cependant, quand la construction du barrage est achevée en 1858, le flottage de bois est en déclin à cause de l'arrivée du charbon.

Le rôle premier du barrage et du Lac des Settons devient donc la régulation du débit de l'Yonne. En revanche, le Lac des Settons seul n'est pas suffisant pour stopper les crues à Paris. Ainsi, de nombreux autres barrages sont construits pour stopper les crues. Le barrage et le Lac des Settons doivent donc se trouver un nouveau rôle. Le Lac des Settons va donc être reconverti en destination touristique.
Le barrage régule toujours le débit de l'Yonne, son niveau d'eau fluctue donc en fonction de la pluviométrie et des lâchers d'eau. Le niveau d'eau est situé entre la côte 17 et la côte 15,5. Elle peut parfois descendre à 14 en cas de sécheresse.

Dans plusieurs documents, (SRCE…) le barrage est cité comme un obstacle à l'écoulement naturel des eaux et donc à sa continuité écologique. A ce jour, aucune action en faveur d'un rétablissement, même partiel, de cette continuité n'est recensé.

La Cure

Sur la zone d'étude se trouve la Cure, un petit cours d'eau naturel. L'état écologique de ce cours d'eau a un objectif de bon état chimique pour 2027 et un objectif de très bon état écologique pour 2027. Il n'y a pas de pression particulière qui sont inscrites dans le SDAGE pour cette retenue d'eau. Le SRCE Bourgogne identifie la Cure en aval du barrage de Settons comme un réservoir à remettre en bon état

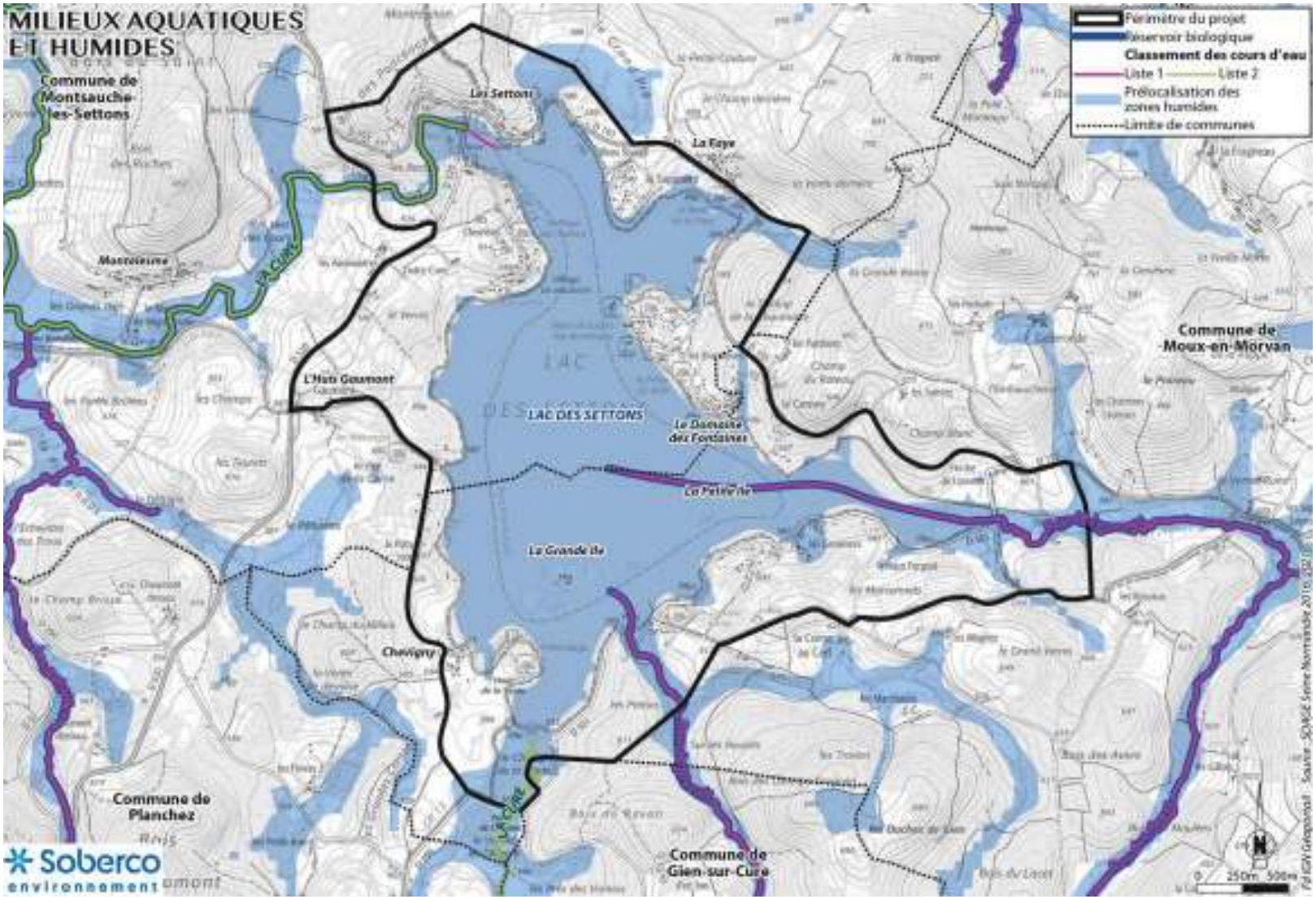
La zone d'étude contient le Lac des Settons et le cours d'eau la Cure

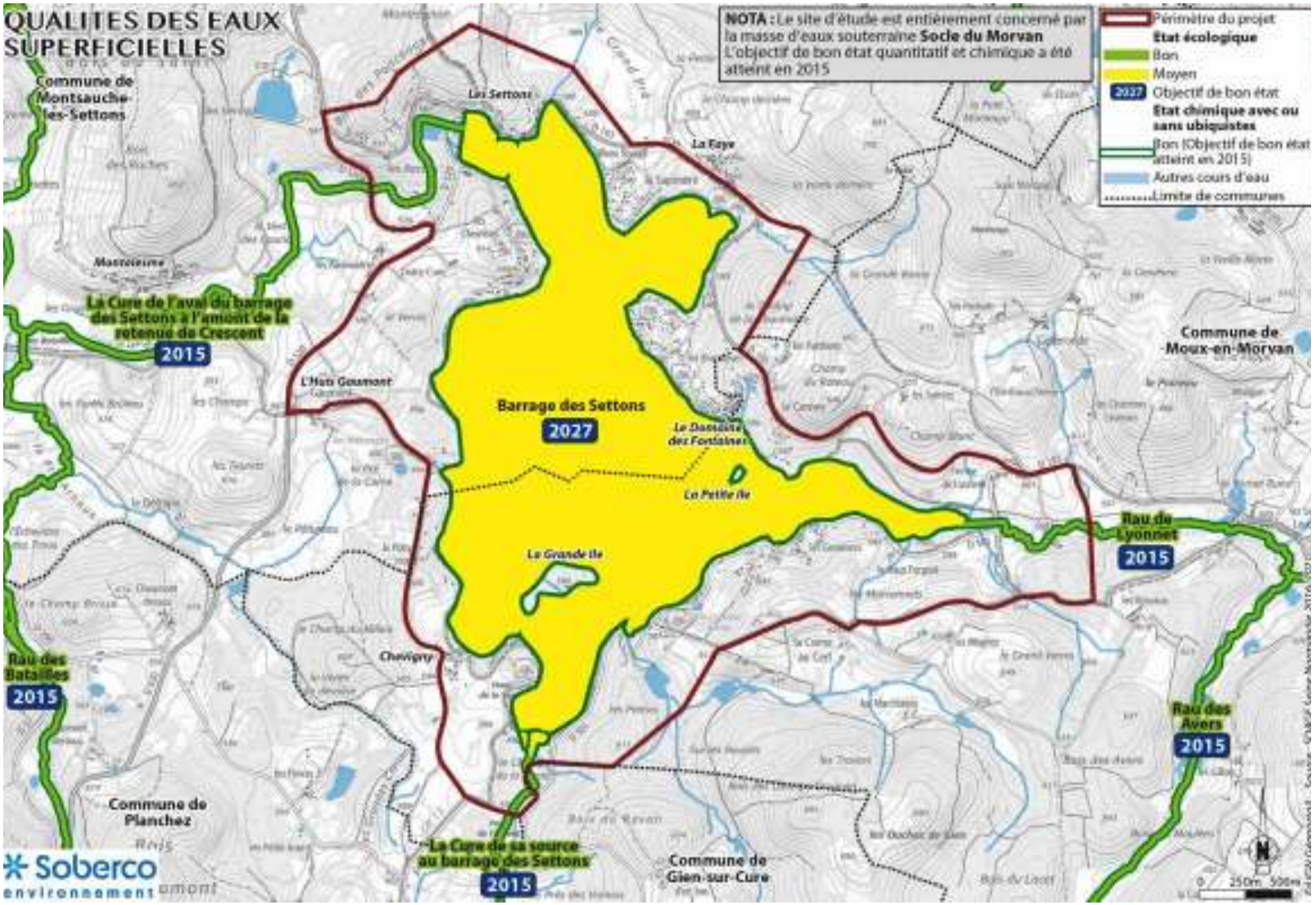
Ressources AEP

L'Alimentation en Eau Potable des infrastructures du lac est assurée par des prélèvements de nappe pour l'ensemble des communes. Les réseaux de certaines communes sont vieillissants. La forte saisonnalité de la consommation peut créer des tensions sur les réseaux. Cette tension est réelle à Planchez qui a été approvisionné par camions citerne à l'été 2020. Chaque commune dispose de son propre réseau AEP.

Géologie

L'ensemble du site d'étude est inclus dans la même unité géologique : Granite, localement porphyroïde, à biotite de Château-Chinon, de Planchez et des Settons.


MILIEUX AQUATIQUES
ET HUMIDES
Périmètre du projet
Réservoir biologique
Classement des cours d'eau
Liste 1
Liste 2
Prélocalisation des zones humides
Limite de communes
Commune de Montsauche-les-Settons
Les Settons
La Faye
Montsauche
La Cure
L'Huis Gourmont
LAC DES SETTONS
Le Domaine des Fontaines
La Petite Ile
La Grande Ile
Commune de Moux-en-Morvan
Chevigny
Commune de Planchez
Commune de Gien-sur-Cure
Soberco
environnement
250m
500m


QUALITES DES EAUX SUPERFICIELLES
NOTA : Le site d'étude est entièrement concerné par la masse d'eaux souterraine Socle du Morvan
L'objectif de bon état quantitatif et chimique a été atteint en 2015
Périmètre du projet
État écologique
Bon
Moyen
2027 Objectif de bon état
État chimique avec ou sans ubiquistes
Bon (Objectif de bon état atteint en 2015)
Autres cours d'eau
Limite de communes
Commune de Montsauche-les-Settons
Les Settons
La Faye
Montsauche
La Cure de l'aval du barrage des Settons à l'amont de la retenue de Crescent
2015
L'Huis Gaumont
Barrage des Settons
2027
Le Domaine des Fontaines
La Petite Ile
La Grande Ile
Commune de Moux-en-Morvan
Rau de Lyonnet
2015
Rau des Batailles
2015
Chevigny
Rau des Avers
2015
Commune de Planchez
La Cure de sa source au barrage des Settons
2015
Commune de Gien-sur-Cure
Soberco environnement
0 250m 500m

Milieux naturels inventoriés

Réseau Natura 2000

Directive habitats

La zone Natura 2000 « Prairies marécageuses et paratourbeuses de la vallée de la Cure » FR2600995 est présente sur la zone de projet au Sud du lac des Settons, la zone Natura 2000 se trouve également à 300 m au Nord de la zone de projet. Le site Natura 2000 se compose de nombreux types d'habitats, dont les principaux sont les Marais et les prairies semi-naturelles humides.

La vallée de la Cure présente une grande variété de milieux aquatiques et humides : rivière, ruisseaux, étangs, tourbières, prairies et bois tourbeux où sont recensés de nombreux groupements végétaux inscrits à la Directive Habitats. Les tourbières en fond de vallée marécageuses présentent de nombreuses espèces rares en Bourgogne et protégées au niveau régional ou national : Rossolis à feuilles rondes, Rossolis intermédiaire, Linaigrette vaginée, Rhynchospore blanche... On note également la présence d'espèces vestiges des dernières glaciations (Canneberge, Linaigrette). Des espèces rares en Bourgogne comme la Pédiculaire des marais ou la Prêle des bois sont également notées au niveau des prairies humides et tourbeuses qui occupent les dépressions et bas-fonds du lit majeur de la Cure.

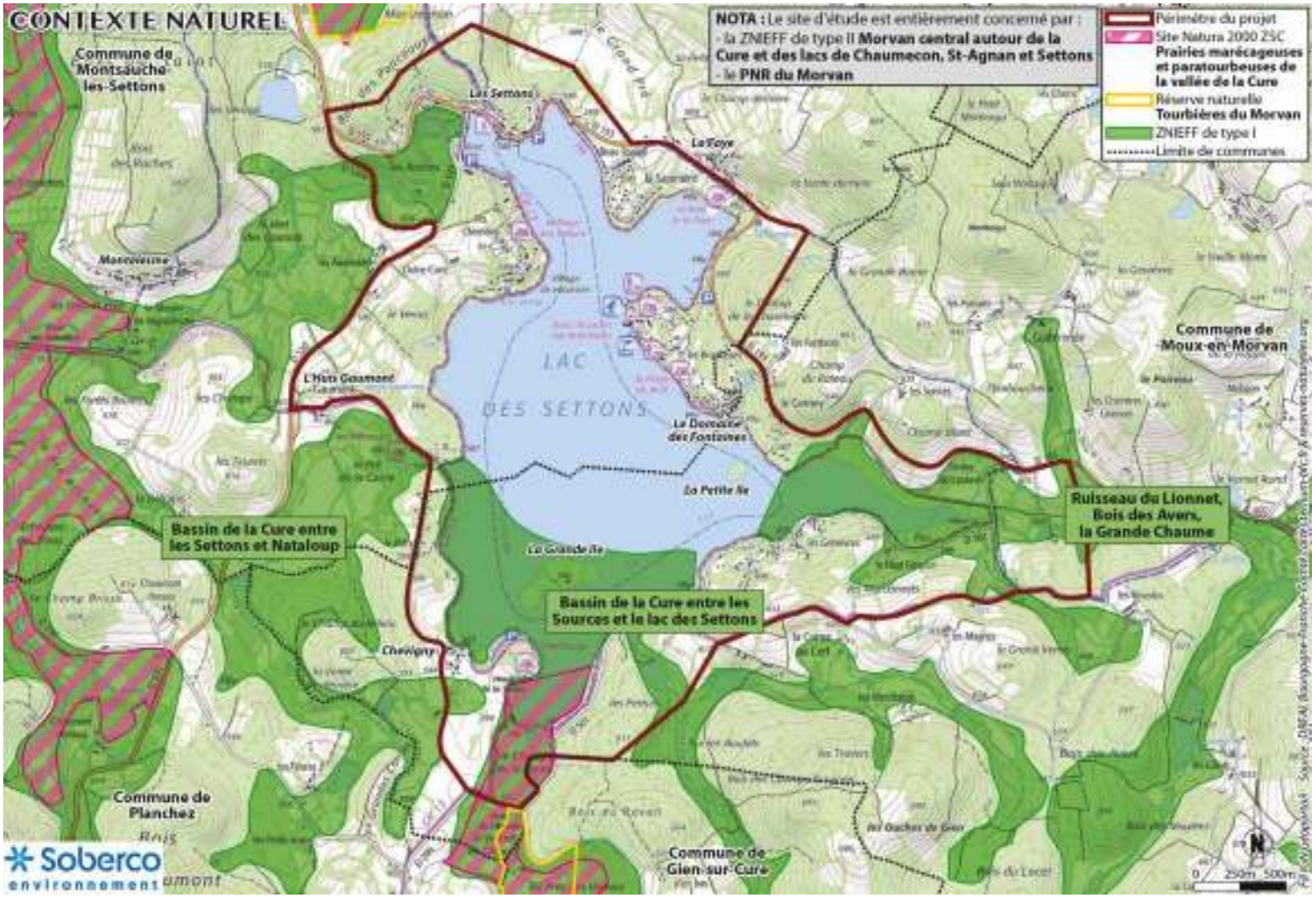
Les milieux forestiers sont essentiellement des boisements riverains des cours d'eau : saulaie-frênaie, aulnaie-frênaie à Impatience ne-me-touchez-pas et à Osmonde royale, espèces protégées en Bourgogne. Les bas de versants sont occupés par une chênaie-charmaie atlantique à Jacinthe atteignant sa limite géographique Est et rencontrée en Bourgogne uniquement dans le Morvan. La Cure aux eaux rapides et bien oxygénées est colonisée par une espèce indigène d'Ecrevisse : l'Ecrevisse à pieds blancs, par la Mulette dont les seules stations localisées en Bourgogne sont dans les rivières du Morvan et par le Chabot et la Lamproie de Planer, espèces d'intérêt communautaire.

Les vulnérabilités relevées pour cette zone sont les suivantes :

- L'activité traditionnelle d'élevage (fauche et pâturage) peu intensive a permis l'entretien du patrimoine naturel des prairies humides et des cours d'eau qui les drainent. Une tendance à l'évolution vers des pratiques plus intensives (drainage, chaulage, herbicides...) occasionneraient une régression des habitats naturels et de la qualité des milieux aquatiques.
- Les boisements des milieux humides à marécageux peuvent être réalisés par des techniques lourdes qui détruisent directement les milieux.
- L'évolution naturelle des tourbières conduit à terme à leur comblement et au boisement. Les stades jeunes les plus dynamiques régressent et disparaissent de même que les espèces qui leurs sont inféodées.
- Enfin, la fréquentation induite par le pôle touristique du lac des Settons peut avoir des impacts sur les habitats de pelouse à littorelles, de même que les pratiques sportives associées à la rivière : kayak, pêche… La gestion des lâchures d'eau du barrage est également importante pour le maintien des populations de truites fario et donc de la mulette d'eau douce ou pour celle des pelouses amphibies.

Directive oiseaux

Il n'y a pas de zone Natura 2000 directive oiseaux proche du site.


CONTEXTE NATUREL
NOTA : Le site d'étude est entièrement concerné par :
- la ZNIEFF de type II Morvan central autour de la Cure et des lacs de Chaumecon, St-Agnan et Settons
- le PNR du Morvan
Périmètre du projet
Site Natura 2000 ZSC Prairies marécageuses et paratourbeuses de la vallée de la Cure
Réserve naturelle Tourbières du Morvan
ZNIEFF de type I
Limite de communes
Commune de Montsauche-les-Settons
Commune de Moux-en-Morvan
Commune de Planchez
Commune de Gien-sur-Cure
LAC DES SETTONS
Bassin de la Cure entre les Settons et Nataloup
Bassin de la Cure entre les Sources et le lac des Settons
Ruisseau du Lionnet, Bois des Avers, la Grande Chaume
Soberco environnement

Zone Naturelle d'Intérêt Floristique et Faunistique

Plusieurs milieux naturels situés dans le site d'étude et au voisinage du site d'étude ont été inventoriés en ZNIEFF en raison de leurs caractéristiques biologiques. Le tableau ci-après reprend l'ensemble de ces zones en fonction de l'enjeu vis-à-vis de leur proximité au site.

Proximité	ZNIEFF	Zone	Superficie
Sur tout le site d'étude	« Morvan central autour de la Cure et des lacs de Chaumeçon, de saint Agnan et des Settons »	Type II	52150 ha
Sur la partie Sud du lac	« Bassin de la Cure entre les sources et le lac des Settons »	Type I	883 ha
Sur la partie Ouest du projet	« Bassin de la Cure entre les Settons et Nataloup »	Type I	1395 ha
Sur la partie Est du projet	« Ruisseau du Lyonnet, Bois des Avers, la Grande Chaume »	Type I	395 ha
A 3 km à l'Est	« Bois et bocage à Moux-en-Morvan »	Type I	832 ha
A 4,5 km au Sud-Est	« Vallon des Foultères et ruisseau des Gouvers à Ménéssaire »	Type I	106 ha

La ZNIEFF de type II « Morvan central autour de la Cure et des lacs de Chaumeçon, de Saint Agnan et des Settons »

Cette zone d'une superficie de 52 150 ha, occupe les granites et les terrains volcano-sédimentaires de la partie centrale du Morvan. Cette région au relief doux constitue un véritable château d'eau qui alimentent un dense chevelu de cours d'eau qui s'écoule vers le nord via les vallées de la Cure et du Cousin. Les vallées comprennent de vastes surfaces de prairies paratourbeuses et une grande partie des tourbières du Morvan (plus de 12 tourbières). Par ailleurs le territoire est constellé d'étangs créés pour le flottage du bois auxquels s'ajoutent les lacs réservoirs (Chaumeçon, les Settons, Saint-Agnan) qui soutiennent le débit de la Seine. L'ensemble s'intègre dans un paysage équilibré entre massifs forestiers feuillus et résineux et prairies bocagères. Les cultures (céréales, sapins de Noël, prairies temporaires) couvrent des surfaces limitées. Ce site est d'intérêt régional pour ses cours d'eau, ses prairies humides, ses tourbières, ses étangs, ses cours d'eau et ses forêts avec les espèces animales et végétales qui y sont inféodées.

La ZNIEFF de type I « Bassin de la Cure entre les sources et le lac des Settons »

Cette zone d'une superficie de 883 Ha, s'insère au cœur du Haut-Morvan, caractérisé par un paysage vallonné où alternent massifs boisés feuillus ou résineux et secteurs bocagers. Il offre une grande variété de milieux, organisés autour d'un réseau hydrographique dense, et comprend l'amont du lac des Settons, la Cure et ses affluents plus en amont, des prairies humides et une tourbière de fond de vallée. Le site prend en compte les principaux milieux humides caractéristiques de cette région naturelle et présente un intérêt patrimonial de niveau régional pour ses habitats, sa faune et sa flore. Les variations du niveau du lac permettent l'installation de pelouses amphibies sur certaines zones vaseuses ou sableuses en queue du lac. Des aulnaies marécageuses et des boulaies tourbeuses s'y sont également développées.

Ce patrimoine naturel dépend de :

- tourbeux et des cours d'eau,
- pratiques forestières respectueuses des cours d'eau et zones tourbeuses intraforestières,
- une gestion conservatoire et/ou contractuelle pour les joyaux naturalistes tels que les tourbières,
- une gestion extensive des plans d'eau, respectueuse pratiques extensives d'élevage, gage du maintien des milieux des ceintures de végétation.

Il convient de :

- ne pas étendre davantage les plantations résineuses et les cultures de sapins de Noël,
- de ne pas drainer les prairies humides.

La ZNIEFF de type I « Bassin de la Cure entre les Settons et Nataloup»

Cette zone d'une superficie de 1395 Ha, comprend un tronçon de la vallée de la Cure, entre Planchez en amont et le Moulin de Nataloup en aval. Ce territoire englobe la tourbière de Champgazon, l'une des mieux structurées du Morvan, ainsi que des prairies paratourbeuses et des boisements humides de fond de vallon, habitats insérés dans un paysage boisé composé à parts égales de peuplements feuillus et de résineux.

Le site est d'intérêt régional pour ces milieux humides caractéristiques, avec la flore et la faune associées. Le système tourbeux comprend une grande diversité d'habitats :

- tourbières bombées à Sphaignes, d'intérêt européen,
- prairies paratourbeuses à Cirse d'Angleterre (Cirsium dissectum), Carum verticillé (Trocdaris verticillatum) et Scorzonère basse (Scorzonera humilis), d'intérêt européen,
- bas-marais tremblants, d'intérêt régional,
- bas-marais tourbeux à Carex (Carex canescens, Carex echinata…), d'intérêt régional,
- boulaies à Sphaignes (Sphagnum sp.) sur tourbe, d'intérêt européen,
- pelouses humides à Nard raide (Nardus strica) et Jonc squarreux (Juncus squarrosus), d'intérêt régional,
- aulnaies marécageuses, d'intérêt régional,
- pelouses mésophiles à Nard raide, d'intérêt européen.

Ce patrimoine dépend :

- d'une gestion forestière à base de peuplements feuillus et de traitements adaptés aux conditions stationnelles (sol, climat, topographie, hydrographie), conservant les milieux annexes : clairières et cours d'eau,
- d'un élevage extensif prenant en compte prairies, haies et cours d'eau.

Il convient de maintenir le régime hydraulique des cours d'eau, sans seuils ni enrochement des berges et en respectant les ripisylves.

Des zones de prairies humides sont abandonnées et se boisent rapidement. Elles risquent de perdre leur intérêt pour la faune et la flore des milieux ouverts. Une restauration (débroussaillage) et un entretien (pâturage, fauche) permettraient de contrecarrer cette évolution.

La ZNIEFF de type I « Ruisseau du Lyonnet, Bois des Avers, la Grande Chaume »

Elle est située à l'Est du projet, un ensemble varié de milieux tourbeux avec des petites tourbières et prairies paratourbeuses encore exploitées, des friches tourbeuses en voie d'abandon, des aulnaies et boulaies marécageuses, des chapelets d'étangs, ainsi qu'un des bras marécageux du réservoir des Settons.

Ce site est d'intérêt régional pour ses habitats humides et les espèces de faune et de flore qui s'y développent.
Divers habitats ont été répertoriés sur le site dont :

- deux petites tourbières bombées à sphaignes (Sphagnum sp.), d'intérêt européen,
- des prairies paratourbeuses de l'alliance végétale du Juncion acutiflori, d'intérêt européen,
- des bas-marais acides, d'intérêt régional,
- des aulnaies marécageuses, d'intérêt régional.

Ce patrimoine dépend :

- d'un élevage extensif prenant en compte les prairies, les haies et les cours d'eau,
- d'une gestion douce des plans d'eau, respectueuse des herbiers aquatiques et des ceintures de végétation,
- d'une gestion forestière à base de peuplements feuillus et de traitements adaptés aux conditions stationnelles (topographie, hydrographie, etc.), conservant les milieux annexes (milieux humides, cours d'eau, etc.).

Il convient de maintenir le régime hydraulique des cours d'eau, sans seuils ni enrochement des berges et en respectant les ripisylves.

Des secteurs en déprise sont susceptibles de se boiser et de perdre leur intérêt pour la faune et la flore des milieux ouverts. Une restauration (débroussaillage) et un entretien (pâturage, fauche) permettraient de contrecarrer cette évolution.

Les actions suivantes permettront de maintenir ces milieux d'intérêt :

- Le maintien de partout où c'est possible du pâturage extensif traditionnel prenant en compte les prairies, les haies et cours d'eau
- Le débroussaillage de certaines parcelles où le simple pâturage n'est plus suffisant pour éviter leur fermeture.
- Une gestion forestière à base de feuillus avec des méthodes d'exploitations respectueuses des sols et des cours d'eau
- Une gestion extensive des plans d'eau, prenant en compte les ceintures de végétation
- Protection des cours d'eau, de leurs berges et de leur débit

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

La Tourbière du Vernay sur la commune de Saint-Brisson est soumise à un arrêté préfectoral depuis 2009. Son objectif est d'assurer la préservation des biotopes c'est à dire de milieux naturels nécessaires à la survie d'espèces protégées en application des articles L. 211-1 et L. 211-2 du code rural.

Il se situe à environ 7 km au Nord du site d'étude.

Ce site abrite des reptiles, oiseaux et invertébrés protégés et le maintien du biotope est nécessaire à la survie de ces espèces, à leur reproduction et à leur repos. Cet arrêté préfectoral de protection de biotope concerne 17 ;92 Ha. Dans cette zone, les travaux pouvant porter atteinte à l'intégrité du biotope concerné sont interdit.

Dynamique et richesse écologiques

Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Le SRCE de Bourgogne a été approuvé par délibération le 16 mars 2015 et par arrêté préfectoral du 6 mai 2015. Ce document est la traduction opérationnelle du Grenelle de l'environnement inscrivant les visant à stopper l'érosion de la biodiversité. Il a pour objectif d'identifier et de favoriser la mise en œuvre de mesures opérationnelles bénéfiques à la Trame Verte et Bleue (TVB) régionale.

Le plan d'orientation stratégique du SRCE Bourgogne compte 5 grandes orientations :

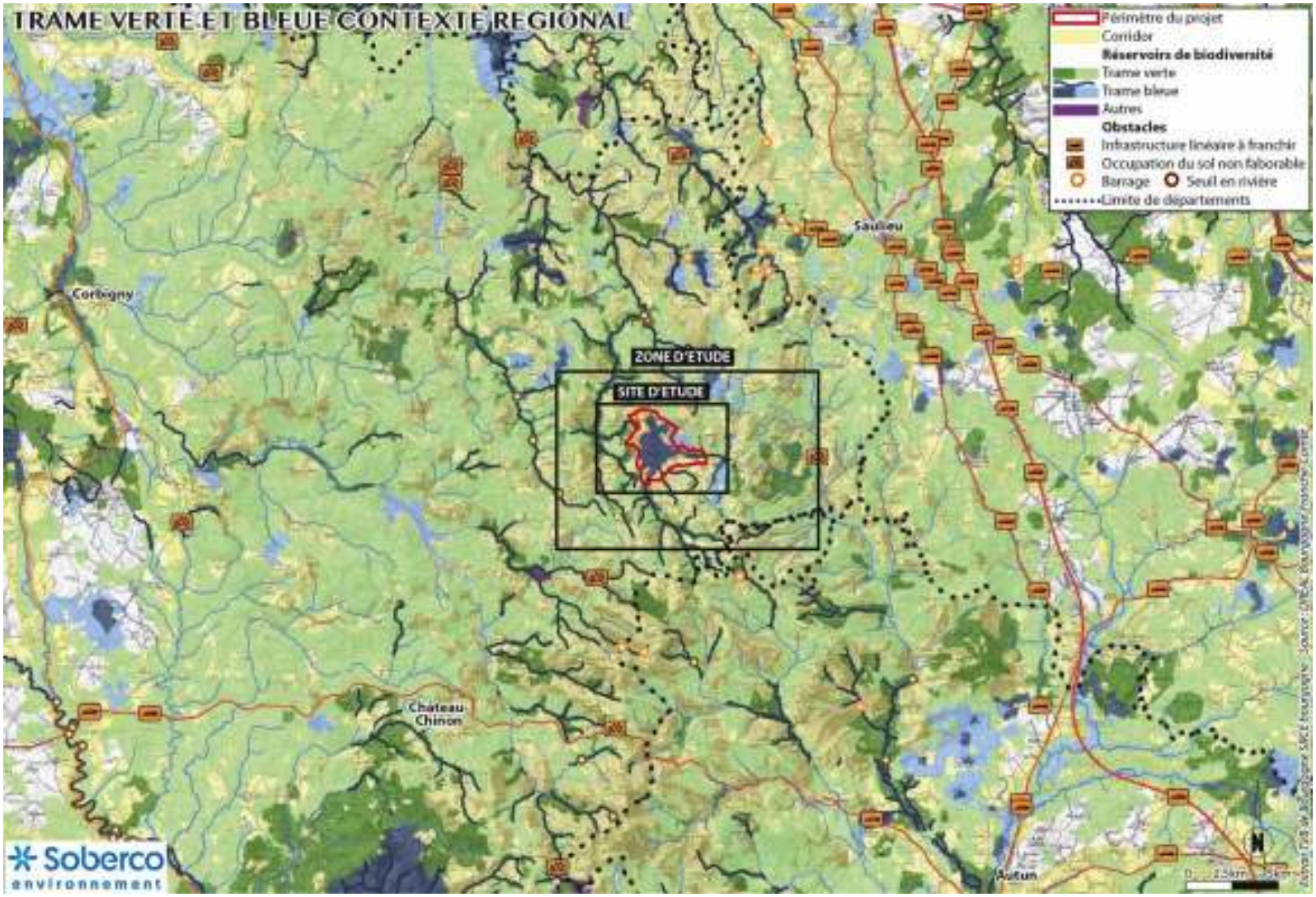
- Accompagner la prise en compte des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme et de planification,
- Favoriser la transparence écologique des infrastructures de transport, des ouvrages hydrauliques et de production d'énergie,
- Conforter les continuités écologiques et la perméabilité des espaces agricoles, forestiers et aquatiques,
- Développer et partager les connaissances naturalistes sur les continuités écologiques,
- Sensibiliser et former l'ensemble des acteurs et organiser la gouvernance autour des continuités écologiques.

Ce document permet de mettre en perspective la sensibilité du secteur vis-à-vis de la Trame Verte et Bleue (TVB) régionale de Bourgogne. Le Lac des Settons est lié à de nombreux corridors à préserver et à restaurer. La zone d'étude contient certains réservoirs régionaux de biodiversité.

Réservoirs et Trames

Plusieurs réservoirs de biodiversité et trames régionaux sont présents à proximité et sur le site d'étude. De plus le site d'étude se situe à proximité d'un corridor aquatique à restaurer en priorité selon le SRCE.

- Sous-trame Eau : Elle correspond aux milieux aquatiques. Plusieurs réservoirs à conserver et à remettre en bon état se trouve sur le site d'étude. De plus, il y a de nombreux milieux humides associés aux cours d'eau à préserver sur le site d'étude, ils sont liés aux différents réservoirs.
- Sous-trame Plan d'eaux et zones humides : Elle se constitue des différents lacs et étang, ainsi que les milieux humides. Le Lac des Settons est considéré comme étant un réservoir de biodiversité qui est lié à des corridors linéaires et surfaciques qui sont à conserver. De plus le Lac des Settons est entouré d'un continuum de zones humides.
- Sous-trame de prairies bocagères : Les corridors de cette trame sont des voies de déplacement des grands ongulés (chevreuil, chamois) et de la petite et moyenne faune associée aux prairies (blaireau, renard). Plusieurs réservoirs de biodiversité sont présents sur le site d'étude autour du Lac des Settons. De plus, il y a de nombreux corridors qui sont à préserver autour du Lac, bien qu'il n'y ait pas de corridor inter-régional.
- Sous trame Forêts : Il y a plusieurs réservoirs de biodiversité au Nord et à l'Est du Lac des Settons. De plus, le Lac est entouré de corridors surfaciques à conserver. Cependant, il n'y a pas de corridor inter-régional dans la zone d'étude.


TRAME VERTE ET BLEUE CONTEXTE REGIONAL
Périmètre du projet
Corridor
Réservoirs de biodiversité
Trame verte
Trame bleue
Autres
Obstacles
Infrastructure linéaire à franchir
Occupation du sol non favorable
Barrage
Seuil en rivière
Limite de départements
ZONE D'ETUDE
SITE D'ETUDE
Corbigny
Saulieu
Chateau-Chinon
Autun
Soberco
environnement

Dynamique et richesse écologiques

Continuité écologique

D'après le SRCE Bourgogne, le site d'étude s'insère dans la trame bleue régionale, dans la continuité avec la rivière de la Cure mais aussi avec le Lyonnet qui arrive de Moux en Morvan. Le long de ces rivières se développe également une ripisylve humide classée en ZNIEFF de type 1.

Le lac de Settons permet à la partie amont de la Cure de communiquer avec la rivière du Lyonnet. On note toutefois un écart de qualité entre les qualités des eaux des rivières (bonne) et celle du lac (moyenne). Cette qualité des eaux est relevée par le SDAGE Seine Normandie qui fixe un objectif de bon état quantitatif et chimique à 2015 pour les rivières et à 2027 pour le lac. Cet objectif a été atteint pour les rivières.

Le barrage de Settons constitue une barrière infranchissable par la faune aquatique. Son transfert depuis et vers la partie avale de la Cure est donc impossible naturellement. Cependant la continuité chimique subsiste et la qualité des eaux du lac a un impact sur la zone Natura2000 « Prairies marécageuses et paratourbeuses du bassin de la Cure ».

Une grande majorité du linéaire des berges du lac est boisée. Ce boisement peut avoir différentes densités (forêt ou plage « sauvage » mettre 2 photos) mais permet une continuité entre les espaces boisés autour du lac.

La plupart des coupures sont localisées sur la partie Nord du lac. Elles sont souvent petites et restent donc assez perméables.

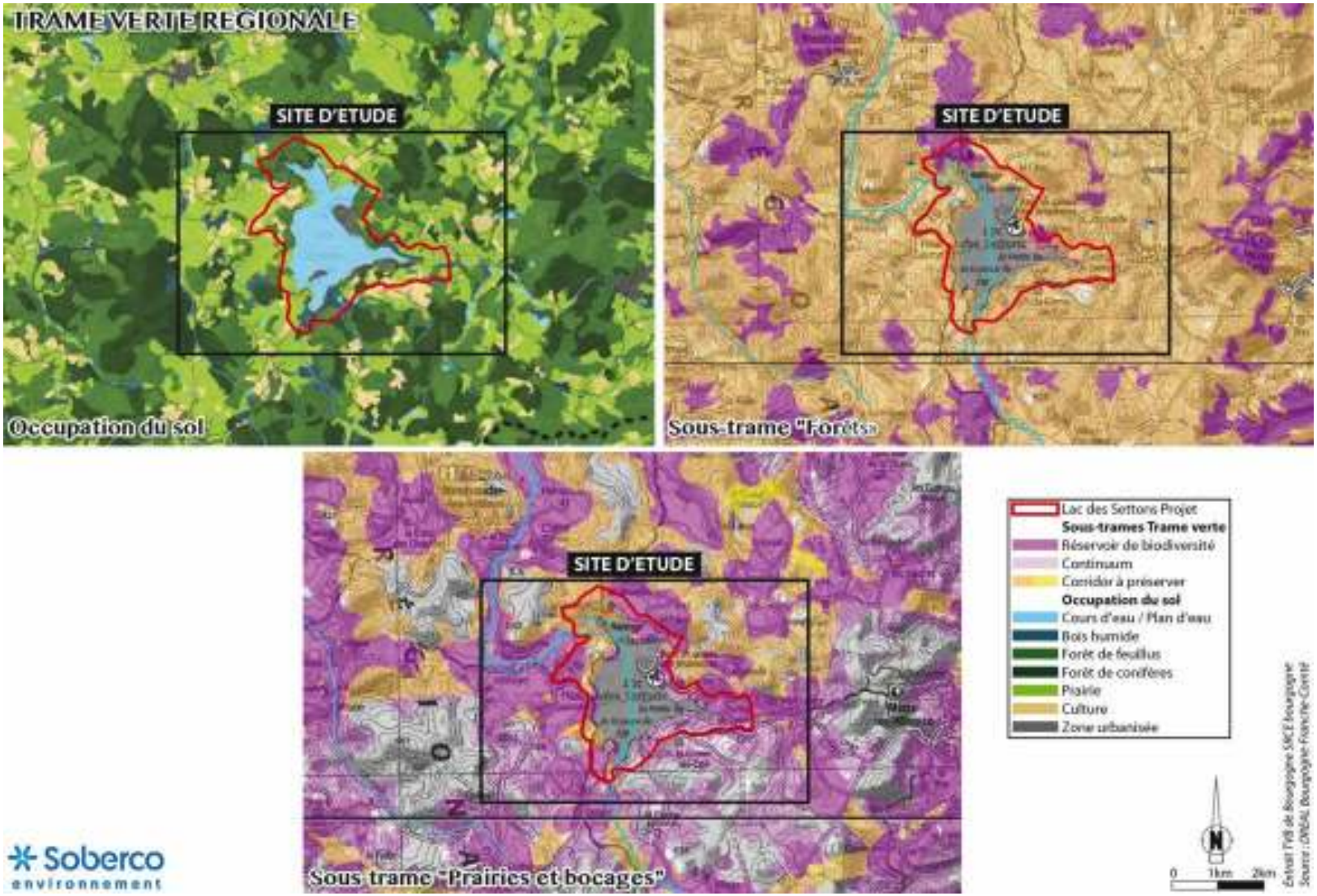
Enjeux faune/flore (en attente éléments PNR)

Faune

Faune aquatique
La rupture de continuité écologique créée par le barrage a un fort impact sur la faune aquatique. Cependant, ce problème existe également en aval du barrage des Settons en raison de la présence de plusieurs barrages similaires.
Le lac étant un lieu important de pèche, données sur alevinage ?
Qualité de l'eau moyenne → quel impact
Populations piscicoles pas naturelles mais avec un intérêt.

Flore

Zones humides
Plantes envahissantes


TRAME VERTE REGIONALE
SITE D'ETUDE
Occupation du sol
SITE D'ETUDE
Sous-trame "Forêts"
SITE D'ETUDE
Sous trame "Prairies et bocages"
Lac des Settons Projet
Sous-trames Trame verte
Réservoir de biodiversité
Continuum
Corridor à préserver
Occupation du sol
Cours d'eau / Plan d'eau
Bois humide
Forêt de feuillus
Forêt de conifères
Prairie
Culture
Zone urbanisée
N
0
1km
2km
Soberco
environnement

Autres Milieux naturels du site

Forêts

Le tour du lac est bordé de feuillus et de résineux qui datent parfois de la création du lac. Les forêts anciennes sont en général composées d'un mélange feuillus résineux. Ces forêts ont un intérêt écologique en raison de la présence de nombreux habitats (bois morts, sols..). D'autres services rendus par la forêt peuvent être cités : amélioration de la qualité des eaux, absorption du CO2, ombrage, aspects paysagers…

Les forêts autour du lac des Settons sont des forêts privées. Il n'existe pas de projet de gestion. Récemment, les Pin Douglas sont apparus localement et ils composent aujourd'hui la majorité des forêts exploitées. Cette essence est choisie sur des critère économiques seulement

Sur les berges du lac, les conditions météorologiques, l'érosion due au marnage important, l'arrivée de certaines maladies, ajoutés à l'âge des arbres génèrent chaque année de nombreuses casses et déracinements.

Les forêts du site sont soumises à plusieurs pressions importantes.

Réchauffement climatique

Le hêtre, qui est une essences forestière autochtone est en voie de disparition. L'épicéa, qui n'est pas autochtone mais représente de grandes surfaces forestières, est également en voie de disparition.
L'ONF mène des expérimentations avec le PNR du Morvan pour repeupler les forêts avec des espèces adaptées aux nouvelles conditions et fournissant les mêmes services écosystémiques.

Feux de forêts

En lien avec le changement climatique, les sécheresses sont de plus en plus régulières ce qui amplifie le risque de feux de forêts. Pour les mêmes raisons, les arbres morts sont de plus en plus nombreux. Le risque de feu de forêt est donc augmenté. La prise en compte de ce risque est nouveau localement.

Milieux semi-ouverts

L'agriculture locale a conservé un grand nombre de prairies et de haies. Les milieux ouverts locaux sont faits de bocages plus ou moins serrés. Ces milieux permettent au territoire étudié d'avoir dans l'ensemble une bonne perméabilité écologique. On ne recense pas d'effet de coupure important de la TVB. Les services écosystémiques apportés par le bocage sont :

- Amélioration de la qualité de l'eau
- Absorption de CO2
- Aménités paysagères


OCCUPATION DU SOL
Périmètre du projet
Espace boisé
Forêt de conifères
Forêt exploitée
Haie, alignement d'arbres / Milieux ouverts / Bocage
Roselière
Zones humides (SDAGE seine-Normandie)
Lac, étang
Cours d'eau
Secteur urbanisée
Limite de communes
Commune de Montsauche-les-Settons
Les Settons
La Faye
La Sapinière
Les Chaintres
Montaleure
Les Bruyasses
Commune de Moux-en-Morvan
Le Domaine des Fontaines
L'Huis Gaumont
La Pente Ile
Les Gaillères
La Grande Ile
Chevigny
Commune de Planchez
Commune de Gien-sur-Cure
Soberco environnement
N


CONTINUITES ECOLOGIQUES
Périmètre du projet
Continuité écologique
Réservoir de biodiversité (Réserve naturelle, Natura 2000, Znieff type 1)
Espace boisé
Haie, alignement d'arbres
Berge urbanisée
Lac, étang
Cours d'eau
Limite de communes
Commune de Montsauche-les-Settons
Commune de Moux-en-Morvan
Commune de Planchez
Commune de Glux-en-Glenne
Soberco environnement

Patrimoine culturel

Monuments historiques classés/inscrits

Il n'y a pas de monument historique classé ou inscrit dans le périmètre du projet.

Sites inscrits et classés

Le Lac des Settons est un site classé depuis la 15 février 1937 (JO 23-03-1938 p. 3447-3449, Rectif. : JO 27-03-1938 p. 3672), soit 4005 ha classés au titre site et paysage pittoresque nationaux (lac et ouvrages) l341-1 code environnement

La rive Est est inscrite depuis le 13 janvier 1944. (L341-1 et suivants du code de l'environnement) soit 64ha.

Les sites classés/inscrits ont en général un document de gestion qui précise les critères et objets ayant justifié ce classement/inscription. Ce document a également pour rôle de fixer un projet et des mesures de préservation du site. Aucun document de ce type n'existe pour le site du lac des Settons.

Article L341-1-1 du code de l'environnement : Il est établi dans chaque département une liste des monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. L'inscription entraîne, sur les terrains compris dans les limites fixées par l'arrêté, l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux et d'entretien en ce qui concerne les constructions sans avoir avisé, quatre mois d'avance, l'administration de leur intention.

-> Aucun document ne détaille précisément les raisons justifiant du classement ou de l'inscription.

Les documents fournis par la DREAL Bourgogne donne les infos suivantes : « Densité d'aménagements touristiques assez faible pour que ce site balnéaire garde ce caractère provincial qui fait son charme »

Evolution du site classé

Dans les années 1990, on constate que la fréquentation touristique a dégradé le lac en certains points. Des actions sont proposées pour restaurer le site.

- Réaménagement du sentier du tour du lac
- Création de pontons publics pour limiter la prolifération de pontons privés
- Politique de gestion des forêts

Plusieurs documents relatent la succession des avis de la Commission des sites, du ministère, de la DRAE…

Les actions déjà réalisées ont abouti à la réduction du nombre de pontons privés (en 1989 on en recense 36 dont 20 sans autorisation, aujourd'hui on en compte une dizaine). Des passerelles ont également été construites autour du lac pour éviter les zones impraticables (zones humides).

Les contraintes ont peu évolué depuis cette époque mais une actualisation des actions semble nécessaire.

Type	Protection régl. / inventaire	Qualification	Effet de la protection ou de l'inventaire	Enjeux / objectifs de protection ou de l'inventaire	Organisme à consulter
Site classé	Protection réglementaire	Lac réservoir des Settons, classé le 18 février 1937 : site d'intérêt paysager national et d'intérêt historique et scientifique régional	Il s'agit d'une protection nationale. La conséquence du classement est de soumettre à autorisation toute modification de l'état ou de l'aspect du site.	Conserver l'état des lieux et l'esprit des lieux, ici absence de document de gestion	DREAL UDAP
Site inscrit	Protection réglementaire	Rive Est du lac des Settons inscrit le 13/01/1944	Il s'agit d'une protection nationale. L'inscription entraîne l'obligation d'informer l'administration (UDAP) de tous projets de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site, quatre mois au moins avant le début de ces travaux.	Conserver l'état des lieux et l'esprit des lieux, ici absence de document de gestion	DREAL UDAP
Site Nature 2000	Protection réglementaire	Prairies marécageuses et paratourbeuses de la vallée de la Cure FR2600995	Protection réglementaire à l'échelle nationale qui dépend de directives européennes. Tout plan ou projet susceptible d'affecter le site Natura 2000 de manière significative fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences eux égards aux objectifs de conservation de ce site.	Améliorer ou maintenir, selon les situations, l'état de conservation des milieux ouverts et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire	DREAL DDT Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne
ZNIEFF de type 1	Inventaire	260006349 : Bassin De La Cure Entre Les Sources Et Le Lac Des Settons 260020016 Bassin De La Cure Entre Les Settons Et Nataloup	Doit être consulté pour tout projet de travaux	Espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional.	DREAL, CEN
Charte PNR Morvan	Stratégie	PNR Morvan	Projet de territoire, pas d'effet contraignant	Cohérence des actions menées sur le territoire	PNRM

Les risques et nuisances

Mouvements de terrains

Les deux communes ne sont pas sujettes au risque de mouvements de terrains. Aucun mouvement de terrain n'a été recensé sur les deux communes.

Retrait-gonflements des sols argileux

Les communes de Moux-en-Morvan et de Montsauche-les-Settons sont en partie exposée aux retrait-gonflements des sols argileux mais ne sont pas soumises à un PPNR retrait-gonflements des sols argileux. De plus, la zone d'étude se trouve en « aléa faible » pour ce type de risque.

Les séismes

L'exposition sismique de l'intégralité des deux communes (site d'étude inclus) est très faible (1). Le dernier séisme ressenti sur les communes date de 1958, avec une intensité de 4,59. Les communes ne sont pas soumises à un PPRN Séismes.

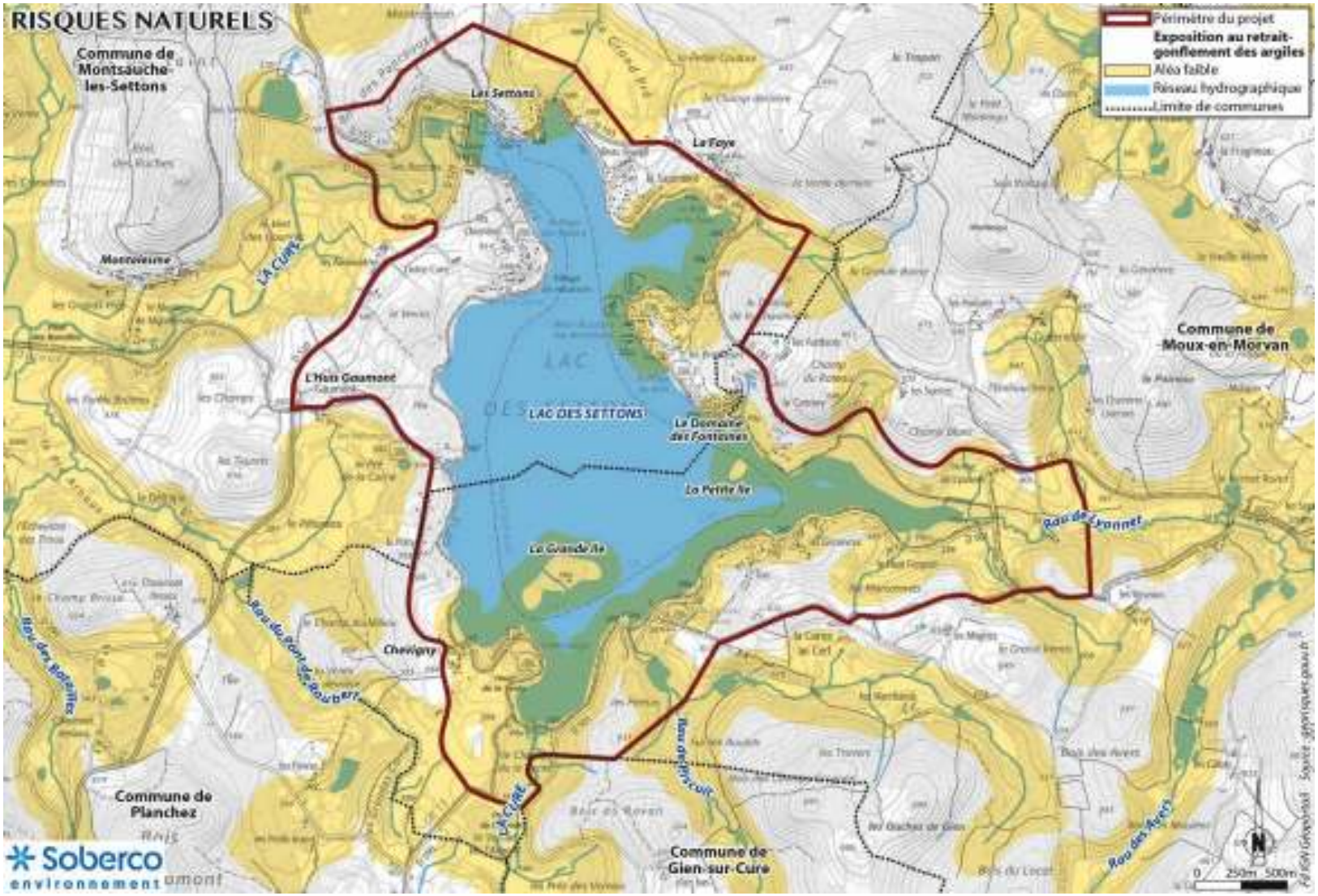
Cavités souterraines

Il n'y a aucune cavité souterraine sur les territoires des communes de Moux-en-Morvan et de Montsauche-Les-Settons.

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Il n'y a aucune ICPE en état de fonctionnement sur les communes de Moux-en-Morvan et de Montsauche-les-Settons.

→ Le projet prendra en compte les risques naturels rencontrés sur la zone d'étude. Cela concerne principalement les aléas liés aux retraits-gonflements des sols argileux.


RISQUES NATURELS
Périmètre du projet
Exposition au retrait-gonflement des argiles
Aléa faible
Réseau hydrographique
Limite de communes
Commune de Montsauche-les-Settons
Les Semons
La Foye
Monneveux
LA CURE
L'Hôte Gourmet
LAC DES SETTONS
La Demoiselle des Fontaines
La Petite Ile
La Grande Ile
Commune de Moux-en-Morvan
Rau de Lyonnet
Rau du Pont de Roubert
Chevigny
Rau des Rotailles
Commune de Planchez
Rau de Gien
Commune de Gien-sur-Cure
Rau des Ayets
Soberco environnement
0 250m 500m

Contexte urbain et règlementaire

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Les communes de Moux-en-Morvan et Montsauche-les-Settons ne font pas partie du territoire d'un SCOT.

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le PLUi de l'EPCI des Settons est en cours d'élaboration depuis plusieurs années suite à des recours permanents. Le projet devra être compatible avec le PLU de l'EPCI des Settons.
La commune de Gien sur Cure n'est pas incluse dans le périmètre du projet de PLUI et applique le RNU sur son territoire.
Dans l'attente de l'approbation du PLUI les communes autour du lac (Moux en Morvan, Montsauche et Planchez) applique le RNU sur son territoire. Ce réglement permet de réguler les constructions mais ne prend pas en compte la spécificité du site.

Charte PNR Morvan

Le Parc naturel régional du Morvan, dont la superficie est de 2 990 km², a été créé en 1970 pour son intérêt patrimonial et remarquable. Il est situé dans la région Bourgogne-Franche-Comté et rassemble 117 communes adhérentes et 6 communes partenaires.

Le patrimoine naturel de ce parc est constitué d'une mosaïque de milieux naturels comme les forêts de résineux, les bocages, les zones humides et les terres agricoles. Sa faune est très riche, une des espèces à fort enjeux dans le parc est la loutre d'Europe. Son développement économique se base sur le tourisme (hivernal et estival) et sur les activités rurales traditionnelles agricoles et sylvicoles.

Chaque Parc naturel régional a pour mission :

- La protection et gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager
- L'aménagement du territoire
- Le développement économique et social
- L'accueil, éducation et information
- L'expérimentation et l'innovation.

La gestion du parc naturel régional du Morvan se base sur la charte « 2020-2035 », qui est en cours de validation. Elle fixe les objectifs à atteindre, orientations de mise en valeur et de développement du parc et les mesures à mettre en œuvre.

> AXE 1 Consolider le contrat social autour d'un bien commun : le Morvan

Orientation 1 : S'approprier et partager les atouts et les enjeux du Morvan;
Orientation 2 : S'engager et construire ensemble

> AXE 2 Conforter le Morvan, territoire à haute valeur patrimoniale, entre nature et culture

Orientation 3 : Préserver les ressources naturelles et reconquérir la biodiversité ;
Orientation 4 : Conjuguer passé, présent et futur : les cultures du Morvan en mouvement

> AXE 3 Affirmer ses différences, une chance pour le Morvan

Orientation 5 : Affirmer l'identité de moyenne montagne ;
Orientation 6 : Renforcer la destination touristique

> AXE 4 Conduire la transition écologique du Morvan

Orientation 7 : Agir face au changement climatique ;
Orientation 8 : Renouveler les modèles économiques.

L'importance des filières touristiques, sylvicole, agricole et de services est relevée dans cette charte, ainsi que le caractère très rural de la région. L'appellation « montagne » est souvent utilisée pour décrire le Morvan : « Montagne de la Bourgogne », « Territoire de moyenne montagne », « petite montagne ».

La Charte dispose d'un cahier des paysages qui divise le territoire en grandes entités paysagères. Le lac de Settons est inclus dans l'entité du « Haut Morvan des Etangs » et est défini comme une « sous-entité bien affirmée ». Ce cahier suggère des actions qui permettront de valoriser le paysage du lac et de ses abords.

Le projet devra intégrer les orientations de la Charte du Parc Naturel Régional du Morvan : s'approprier ses atouts, préserver les ressources naturelles, intégration paysagère, transition écologique.

Loi Littoral

Les dispositions de la loi n°86-2 du 3 janvier 1986 dite « loi Littoral », relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, sont prises en compte dans les documents d'urbanisme locaux.

Les principales dispositions de la loi, reprises par le code de l'urbanisme dans ses articles L 146-1 et suivants, ont pour objet de déterminer les conditions d'utilisation des espaces terrestres et maritimes, de renforcer la protection des milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques et écologiques, de préserver les sites et les paysages, d'assurer le maintien et le développement des activités économiques liées à la proximité de l'eau. Les constructions en dehors des espaces urbanisés sont interdites sur une bande littorale de 100 mètres du rivage (L146-4-III).

Moux-en-Morvan et Montsauche-les-Settons ne sont pas soumises à la Loi Littoral car elles sont riveraines d'un lac de moins de 1000 hectares, le lac des Settons.

Loi Montagne

Les 4 communes riveraines du lac sont soumises à la Loi Montagne. Cette loi permet de préserver les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard (L145-3-I). Elle permet de concilier le développement du tourisme et des aménagements qui y sont liés dans le respect et la préservation de l'activité agricole et de l'environnement.

La création d'une unité touristique nouvelle (UTN) doit prendre en compte les communautés d'intérêt des collectivités locales concernées et contribuer à l'équilibre des activités économiques et de loisirs, en favorisant l'utilisation rationnelle du patrimoine bâti existant. Leur localisation, conception et réalisation doivent respecter la qualité des sites et les grands équilibres naturels (L145-3-IV).

Le projet considérera la loi Montagne qui s'appliquent sur l'intégralité du périmètre du projet.

Énergie

SRADDET

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires a été approuvé le 26 juin 2020 par la région Bourgogne France Comté. Celui-ci porte le nom « Ici 2050 ».

AXE 1 - Accompagner les transitions sociétales et technologiques dans un objectif de modification des pratiques privilégiant des modes de production et de consommation responsables

AXE 2 – Organiser la réciprocité et la solidarité pour garantir la cohésion en renforçant la mise en commun des forces de chacun.

AXE 3 – Construire des alliances et s'ouvrir vers l'extérieur afin de garantir une cohérence entre nos politiques et celles des Régions limitrophes, dans les domaines couverts par le SRADDET, et rayonner à l'échelle nationale et internationale.

SRCE Bourgogne

Le SRCE Bourgogne a été adopté le 6 mai 2015 pour la période 2015 – 2020. Il est aujourd'hui intégré au SRADDET Bourgogne Franche Comté.

Un atlas régional permet de disposer de nombreuses informations sur la trame verte et bleue.

Suite à la fusion des régions Bourgogne et Franche Comté, un SRADDET a été rédigé à cette échelle. Une réflexion doit maintenant être établie autour de l'harmonisation et de l'actualisation entre le SRCE B et le SRCE FC.

TEPOS/TEPCV

Le territoire du projet ne fait pas partie d'un EPCI porteur de démarche TEPOS/TEPCV.

Alimentation énergétique

Le barrage de Settons n'est pas équipé pour la production d'hydroélectricité. Le PNR Morvan met en place une démarche visant à améliorer le mix énergétique sur son territoire.

L'importance de la sylviculture dans l'économie locale traduit un potentiel de production d'énergies renouvelable par le bois-énergie. Ce potentiel était déjà évoqué dans la Charte 2008 -2020 du PNR et a été renforcé dans la nouvelle Charte.

La production d'énergie semble surtout possible par l'utilisation du bois-énergie. Une gestion de cette ressource doit donc être proposé. Des démarches individuelles de production d'énergie (solaire ou petit hydroélectricité) peuvent toutefois émerger.

Consommation énergétique

Les consommations énergétiques du site sont relativement limitées avec des activités de faible consommations (logements touristiques d'été principalement). Les installations utilisent principalement la ressource électrique. (à confimer)

En l'absence de données sur la répartition par poste de la consommation d'énergies sur le territoire, nous pouvons évaluer le niveau d'équipement pour estimer la capacité à économiser de l'énergie par poste.

Chauffage

D'après les données INSEE :

- Moux en Morvan : 31% des logements ont plus de 100 ans et 89.2% ont plus de 30 ans.
- Montsauche les Settons : 46% des logements ont plus de 100 ans et 91.4% ont plus de 30ans.

Le projet n'a pas d'action directe sur les logements mais peut permettre d'initier des habitudes de rénovations thermique.

Transports

Comme vu précédemment, l'absence de solution alternative à la voiture pour accéder au site et s'y déplacer a un gros coût énergétique et un impact important en termes de qualité de l'air.

Industrie

Il n'y a pas d'entreprise industrielle sur le secteur

Autre

La principale activité économique est le tourisme. Les activités proposées sur le site sont pour la plupart des activités de nature (baignade, randonnée, visite). Elles sont par nature peu consommatrices. 2 nuances doivent être apportées :

- Les hébergements et base d'activités (chauffage, …)
- Les activités nautiques sur le lac utilisent souvent des moteurs thermiques. (mesures de réduction ? Vitesse ? type de moteurs ?)
- Le tourisme engendre indirectement le flux automobile.

Déchets

Un plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets est intégré au SRADDET « Ici 2050 ».

Qualité de l'air

Une station de mesure de la qualité de l'air est installée à la maison du PNR Morvan à Saint Brisson. Cette station est distante d'une dizaine de kilomètres du site. Le relief local nous permet de considérer que la qualité de l'air est très similaire sur les deux sites. Le graphique ci-dessous donne la répartition des différents secteurs dans les émissions de PM10 sur l'année 2016.



Nuisances et contraintes du site

Acoustique

Nuisances acoustiques en lien avec les activités nautiques sur le lac en fonction des vents et typologie de moteurs.
La surface en eau du lac permet une forte réflexion du son. Il suffit donc d'une seule source bruyante sur le lac pour créer une nuisance sur l'ensemble des berges.
Les lac des Settons est le seul lac du Morvan où le règlement de Police du lac ne limite pas les puissances et les niveaux sonores des engins à moteur. Cela a pour effet d'attirer des pratiquants propriétaires d'engins sportifs puissants (principalement jet-ski). D'après les riverains du lac, cette minorité produit en réalité la majorité des nuisances acoustiques.

→ Malgré l'absence de mesure en sa faveur, la performance énergétique du territoire reste bonne (qualité de l'air, consommation énergétique…) car la population permanente est faible. Cependant, des mesures doivent être prises pour rendre durable le projet de développement touristique

Chapitre 4
Mise en perspective de l'analyse paysagère & environnementale

Analyse stratégique

Synthèse de forces sur lesquelles s'appuyer et des faiblesses à gommer



- Lieu de fraîcheur à proximité des métropoles,
- Contexte naturel du lac,
- Possibilité de faire le tour du lac,
- Diversité d'ambiances, de séquences et de qualité des berges,
- Diversité d'activités proposées.



- Peu de lien avec les villages : mobilité, signalétique,
- Entrées de site : pas/peu de visibilité du lac,
- Lac refermé sur lui-même, il n'existe que très peu de vues extérieures,
- Certains tronçons du tour du lac sont étroits, engendrent des conflits d'usages, ou obligent les piétons à passer sur la route,
- Nombreux cas de stationnement envahissant ou gênant de voitures/ camping-cars/vans,
- Aspect du bâti et des installations (public/privé) désuet et dépareillé,
- Gestion des déchets problématique,
- Signalétique publique et privée peu lisible et non valorisante.

Les paradoxes

Ambiance et expérience vécue

> Une ambiance que l'on attend naturelle MAIS une athmosphère finalement trop urbaine et peu propice à l'apaisement.

> Le Lac qui devrait apparaître comme un lieu de fraicheur MAIS où l'on retrouve de vastes espaces ombragés qui s'opposent à de nombreuses zones de surexposition à la chaleur.

> Les nuisances sonores représentent la principale cause d'insatisfaction des visiteurs et les prestataires d'activités de loisirs sont généralement tenus pour responsables de ces nuisances MAIS l'essentiel des nuisances est le fruit de pratiques incontrolables, d'individus évoluant en autonomie.

> Des ouvertures paysagères sur le lac MAIS obstruées par la voiture omniprésente notamment en période estivale.

> Un site naturel préservé MAIS des usages non-maîtrisés qui sont sources de conflits et nuisent à la qualité du site.

Aménagement

> Un mobilier qui devrait incarner le site et l'identité locale MAIS qui ne présente aucune uniformité selon les secteurs du lac, les lieux où l'on se situe et qui n'est pas toujours approprié au cadre paysager (banalité).

> Des efforts réalisés en matière de signalétique MAIS une signalétique au demeurant abondante et surannée sur certains secteurs dévalorisant le cadre paysager et rendant difficile la recherche et la localisation du visiteur et dévalorise.

Tour du Lac

> La possibilité de faire le tour du Lac MAIS des discontinuités dans les itinéraires et des ambiances qui nuisent à la qualité du tour (nuisances, voitures, absence de vues).

> Le tour du Lac, un itinéraire permettant de découvrir le site MAIS qui génère des frustrations par l'absence de points de vue et des points d'arrêts structurants.

Les objectifs

Chaque objectif a comme vocation de préserver à la fois le classement du site et l'identité du lieu.

A - PRÉSERVER ET RESTAURER LE CARACTÈRE PITTORESQUE ET ÉCOLOGIQUE DES MILIEUX NATURELS

- Maintenir les espaces naturels et ambiances de bord de lac, voire tendre vers une renaturation des espaces de transition ;
- Améliorer la qualité paysagère et biologique des milieux humides (pas d'aménagement) et forestiers (pas de coupe rase, gestion irrégulière, pas d'enrésinement supplémentaire, replantation avec des essences locales et adaptées au changement climatique) sur l'ensemble du périmètre d'étude ;
- Accompagner les propriétaires forestiers dans les projets de gestion et de travaux pour prendre en compte le paysage et la biodiversité
- Conserver la répartition entre milieux ouverts et milieux boisés sur l'ensemble du périmètre d'étude (pas de boisement sur les espaces ouverts) ;
- Garantir la qualité de l'eau du lac et préserver les zones de quiétude sur le lac (pour repos des poissons) ;
- Réduire les zones d'éclairage autour du lac.

B - SOIGNER LA QUALITÉ DE LA DÉCOUVERTE ET DE L'ACCUEIL

- Libérer les vues sur le lac, tant depuis l'extérieur que depuis les abords proches ;
- Toiletter le mobilier urbain et la signalétique désuets ou inutiles (banc, luminaire, poteaux, WC, ...) et limiter les nouveaux équipements ;
- Améliorer la qualité des équipements privés en bord de lac : embarcadères, guichets, pontons (encourager à rénover), parking de restaurant,... ;
- Préserver, voire améliorer la qualité paysagère des routes et des sentiers piétons (bord de route non stationné, pas de sur-équipements le long des sentiers piétons, équipements de sécurité le moins "routiers" possible, empêcher la circulation des engins motorisés sur les chemins et espaces naturels...) ;
- Renforcer les connexions douces avec les communes ;
- Définir une charte graphique lisible et cohérente sur l'ensemble du site dans le domaine public et privé ;
- Définir un cadre d'installation et d'intégration des manifestations temporaires.

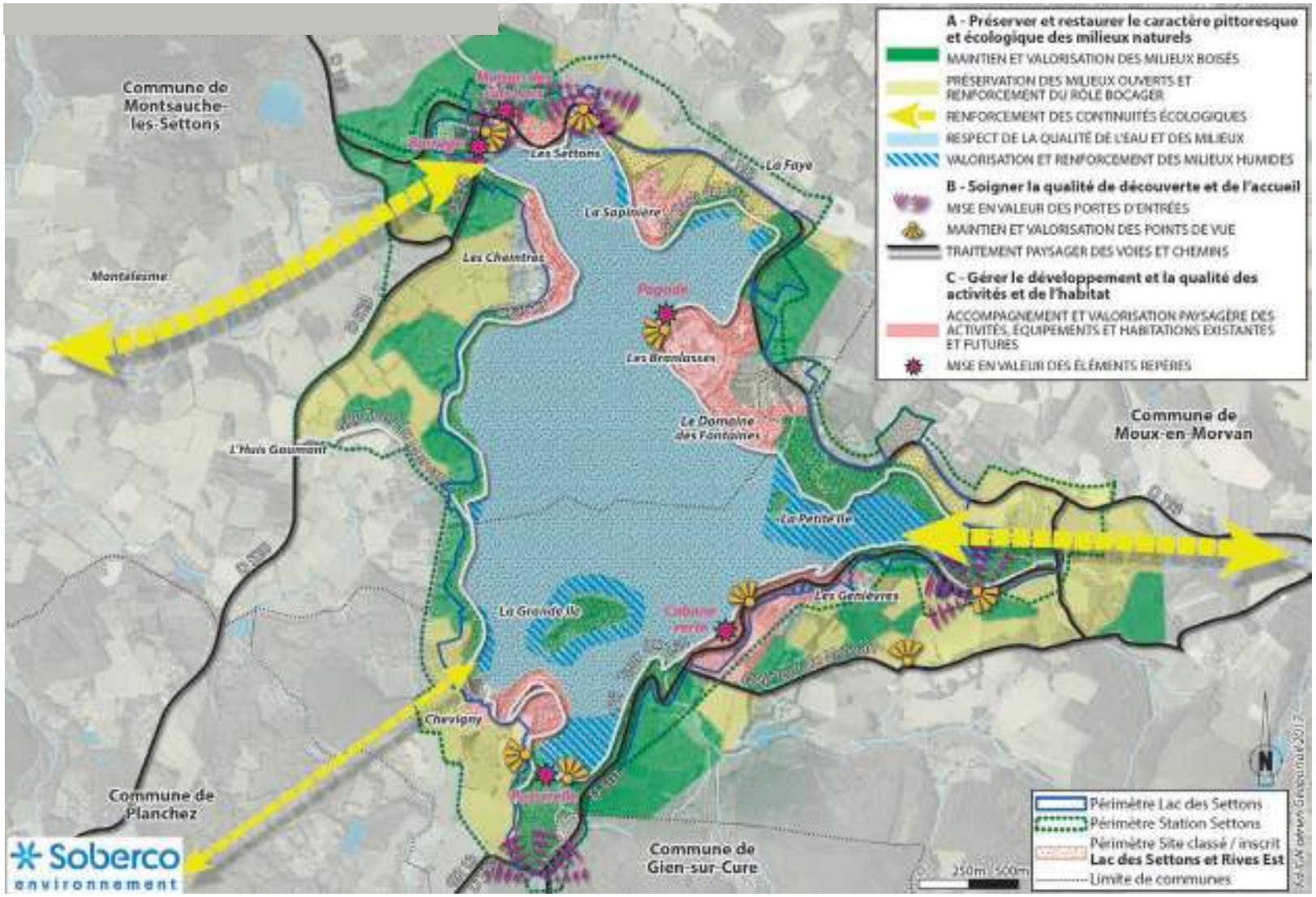
C - GÉRER LE DÉVELOPPEMENT ET LA QUALITÉ DES ACTIVITÉS ET DE L'HABITAT

- Appliquer les orientations de gestion définies dans le plan de gestion : abords de lac, station des Settons et en respectant les 3 espaces à vocation différentes (nature, transition, activités) ;
- Planifier de façon partagée sur les 4 communes les enjeux stratégiques d'urbanisme issus de ce document de gestion paysagère (réflexion globale au service des plans communaux : carte communale, PLU) ;
- Définir une charte architecturale tenant compte de l'architecture morvandelle et balnéaire historique ;
- Accompagner la réhabilitation privée des bâtiments de restauration, d'hébergement (y compris les terrasses, clôtures...) et des équipements publics (pagode) ;
- Encourager et accompagner la réhabilitation des campings existants en site inscrit et en dehors des espaces protégés.

D - ANIMER ET COORDONNER LA MISE EN OEUVRE DE CE PLAN PAYSAGER

- Communiquer auprès des privés, prestataires de services et des élus locaux ;
- Faire un bilan annuel ;
- Mettre en place une permanence de la DREAL (et ABF?) tous les mois sur site pour aider en amont des projets divers ;
- Consulter impérativement un architecte ou paysagiste dans le cas d'un projet de construction ou d'aménagement.

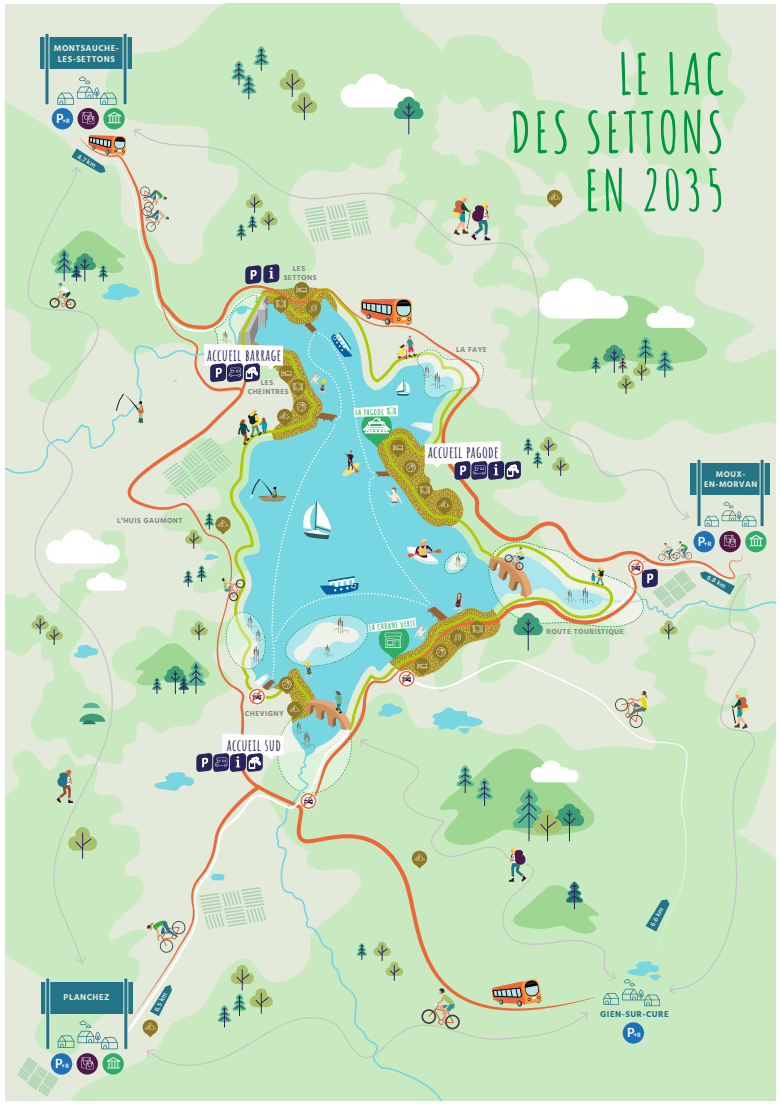
Spatialisation des enjeux



Projection Settons 2035

Le croisement entre les diagnostics et les phases de concertations ont permis de développer une vision prospective du lac des Settons. Cette projection en 2035 affirme l'identité du lac selon différents principes:

- Renforcer les liens avec les communes alentours ;
- Proposer de nouveaux services ;
- Améliorer la lisibilité du lac aux entrées ;
- Renforcer le caractère d'îlot de fraîcheur du lac ;
- Préserver et renforcer le contexte naturel du lac, la qualité des berges et la diversité des ambiances (séquences) ;
- Valoriser les vues existantes ;
- Améliorer les liaisons douces et le circuit du tour du lac : limiter les conflits d'usage, assurer une continuité piétonne complète ;
- Proposer des lieux de pause hors baignade ;
- Gérer le stationnement des voitures et campings-car/ vans par des installations spécifiques et de nouveaux emplacements ;
- Proposer une charte esthétique commune aux bâtiments accueillant du public et aux installations touristiques ;
- Proposer une gamme de mobilier commune sur l'ensemble du site, adaptés à tous ;
- Proposer des éléments d'intégrations des points de collecte des déchets ;
- Déterminer une signalétique commune sur l'ensemble du site (peut-être reprendre celle de la Com. Com ?.



VOLET 2
PLAN DE GESTION PAYSAGÈRE

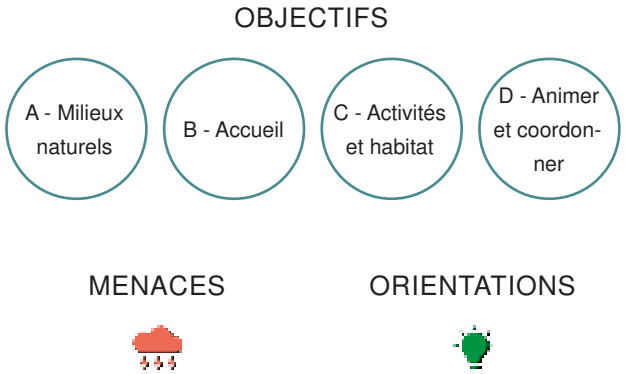
Introduction partielle

Clé de lecture des fiches actions

L'intention première du plan de gestion est de préserver le classement du site et de respecter l'identité du lieu. Le premier volet avait pour vocation d'analyser le site sous le prisme du paysage et de l'environnement afin de déterminer les enjeux majeurs du site. La motivation principale de ce plan de gestion étant de préserver le classement du site et de respecter l'identité du lieu tout en anticipant les évolutions possibles, quatre grands objectifs ont été formulés :

- A - Préserver et restaurer le caractère pittoresque et écologique des milieux naturels
- B - Soigner la qualité de la découverte et de l'accueil
- C - Gérer le développement et la qualité des activités et de l'habitat
- D - Animer et coordonner la mise en oeuvre de ce plan paysager

Le volet 2 aura comme vocation la concrétisation des objectifs grâce à la mise en place de différentes actions développées par thématique. Chacune d'entre elles rappellera **à quel objectif elle fait référence** (bulles ci-contre). Les actions détailleront en premier les menaces qui pèsent sur l'intégrité du site (**picto orange**) puis les orientations seront détaillées (**picto vert**).



Chapitre 1
L'esprit des lieux

L'esprit de la station

Une définition approximative

Le lac des Settons est un lieu plein de contrastes. Entre la promesse du site, les attentes des visiteurs et locaux et la réalité, des paradoxes sont flagrants. Cependant, les différents diagnostics ont permis de déterminer l'essentiel de l'identité de la station, bien que les contours restent flous tant les paradoxes brouillent les pistes.

Composantes de l'esprit de la station :

- Un emplacement stratégique la croisée d'importantes métropoles ;
- Un carrefour de plusieurs itinéraires de randonnée ;
- Une vocation patrimoniale liée au barrage ;
- Un contexte rural ;
- Un écrin naturel ;
- Un lieu de fraîcheur ;
- Une station de loisirs ;
- Une destination familiale ;
- Une diversité d'ambiances selon le tour du lac et la saison.


Contexte rural, écrin naturel


Valeur patrimoniale


Vocation touristique

Les menaces de dégradation

> Architecture
L'aspect de certains bâtiments est peu attractif ce qui dessert la qualité de la station. Le style architectural est donc un facteur important à guider afin d'affirmer l'identité de la station Lac des Settons.
> Urbanisme
Les projets d'aménagements à proximité du lac impactent directement les ambiances et écosystèmes. Une urbanisation non maîtrisée détériorerait la qualité paysagère du site.
> Gestion paysagère
Le cadre végétal est l'une des composantes majeures car la végétation participe aux différentes ambiances du tour du lac. La gestion est adaptée aux usages actuels mais devra s'adapter aux enjeux du changement climatique.
> Mobilier et équipements
Les éléments existants sont pour la plupart obsolètes, dégradés, installés à un emplacement inadéquat. Il manque du mobilier sur certaines séquences. On observe un manque de cohérence d'ensemble.
> Signalétique
Abîmée, vieillissante, illisible, non fonctionnelle ou désuète, globalement la signalétique (publique et privée) nuit à la qualité du lac des Settons.
> Activités de loisirs et motorisation
La diversité d'activités peut être source de conflit d'usage si aucun cadre réglementaire n'est affirmé. La motorisation engendre à la fois des nuisances sonores, esthétiques et écologiques, c'est donc un point de vigilance majeur.


Architecture


Urbanisme


Gestion paysagère


Mobilier et équipements


Signalétique


Activités de loisirs et motorisation

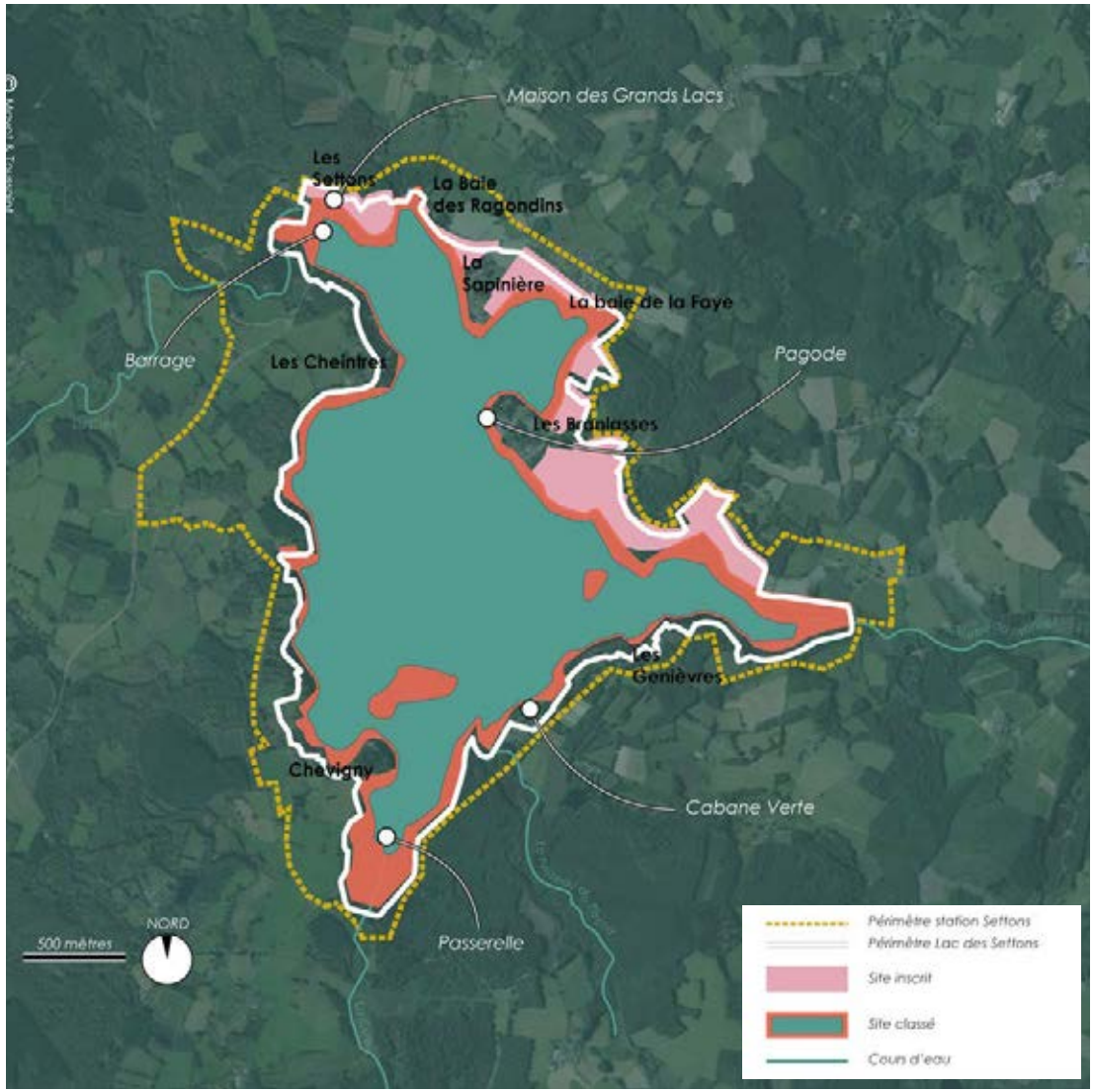
Définition des périmètres

Périmètre "Abords du Lac"

Ce périmètre a été défini en incluant l'ensemble du site classé élargi d'une bande de 30m, représentant la zone de covisibilité et les abords directs du site. Il inclut également le site inscrit et les terrains influençant directement l'identité Lac des Settons : presqu'île de Chevigny, Les Branlasses, hameau des Cheintres et lotissement de la Sapinière.

Périmètre "Station des Settons"

Le périmètre «Station des Settons» est défini par la route départementale contournant le lac et sa zone de covisibilité, il inclut les principaux hameaux autour du lac, les portes d'entrée du site et pourrait s'étendre jusqu'aux villages (places centrales et routes d'accès au lac).



Chapitre 2
Orientations générales appliquées au périmètre "Station des Settons"

A - Milieux naturels

Gestion des milieux terrestres

Tous types d'espaces hors exploitation

MENACES :

• **Changement climatique** : déjà visible aux Settons, il aura un impact visuel et écologique important dans le contexte des Settons ;

• **Piétinement ou perturbation de milieux naturels** par la fréquentation touristique (notamment stations de flore protégée) ;

• **Coupes à blanc ou d'îlots entiers d'arbres** : impact visuel et écologique très négatif (cas des exploitations, voir section "Espaces d'exploitation forestière");

• **Plantes invasives** : certaines espèces ont été repérées aux Settons. Un développement trop important de ces espèces est a surveiller ;

• **Gestion :** Les souches laissées en place dans des zones touristiques peuvent laisser penser que la gestion n'est pas adaptée et ainsi avoir un impact négatif sur la qualité du site.



Changement climatique



Coupe rase / Perturbation de milieux



Plantes invasives



Gestion à approfondir

A - Milieux naturels

Tous types d'espaces hors exploitation

ORIENTATIONS :

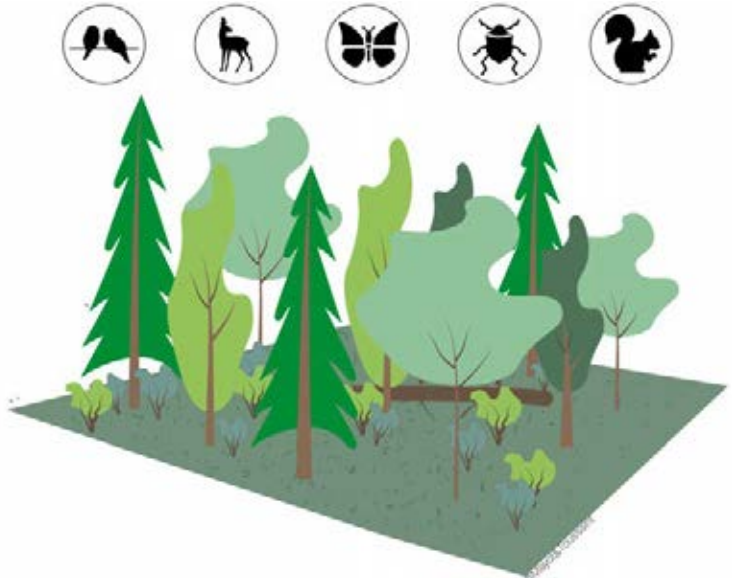
• **Changement climatique et amélioration des milieux :** Planter ou replanter uniquement dans certains contextes : zone urbanisée, zone de loisirs, zone naturelle suite à l'abattage simultané d'arbres morts. Choisir une palette végétale adaptée (voir section "Choix des essences végétales") ;

• **Changement climatique et amélioration des milieux :** Renforcer le maillage bocager ce qui permettra d'offrir une trame verte favorable à la biodiversité (voir section "Choix des essences végétales") ;

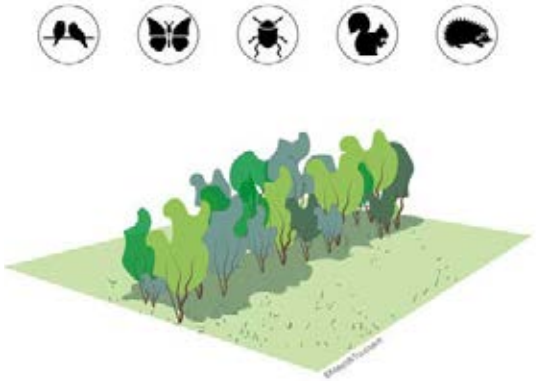
• **Changement climatique et amélioration des milieux :** Perméabilité des clôtures et limites des îlots privés pour le déplacement de la faune (clôture ajourée, haie mixte, ...).

• **Éviter les coupes à blanc ou d'îlots entiers** dans les espaces boisés (hors exploitation, voir section "Espaces d'exploitation forestière") excepté dans le cas d'îlot complet de sujets morts ;

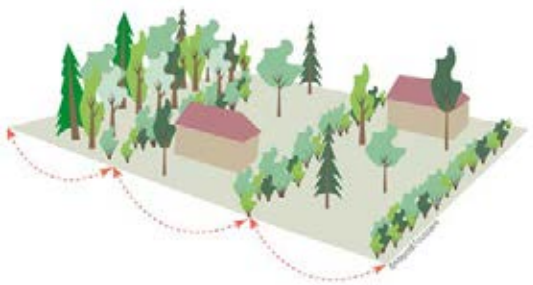
• **Répérer les plantes invasives** et les gérer en fonction des préconisations adaptées aux espèces ;



Biodiversité des boisements



Biodiversité des prairies et haies bocagères



Trame verte dans les espaces urbanisés

A - Milieux naturels

Tous types d'espaces hors exploitation

• **Gestion simple à poursuivre** selon les secteurs :

- Dans les zones natures :
 > Aucun entretien spécifique : évolution végétale spontanée et laisser les arbres morts en place ;
 > Installation éventuelle de ganivelle pour protéger des zones de régénération végétale ou des milieux écologiques sensibles.

- Dans les zones de transition :
 > Arbres : sur une largeur de 10-15m de part et d'autre des chemins : contrôle annuel par un expert puis taille et abattage si nécessaire.
 > Arbustes : dégagement aux abords des chemins sur 1m de largeur, 1 passage / an ;
 > Herbacées : dégagement aux abords des chemins sur 1m de large, 3 passages / an. Gestion différenciée au pied des arbres.

- Dans les zones loisirs :
 > Arbre : contrôle annuel par un expert puis taille et abattage si nécessaire. Désouchage par rognage. Plantation d'arbres aux abords des plages ;
 > Arbustes : 1 passage / an ;
 > Herbacées : 5-10 passages / an. Gestion différenciée. Conserver des herbes hautes autour des arbres. Utilisation de débroussailleuse proche des troncs d'arbres interdite (risque de blessure du tronc et dépérissement de l'arbre).



Zone nature et Zone de transition : pas de circulation hors des chemins



Zone loisirs : circulation et baignade

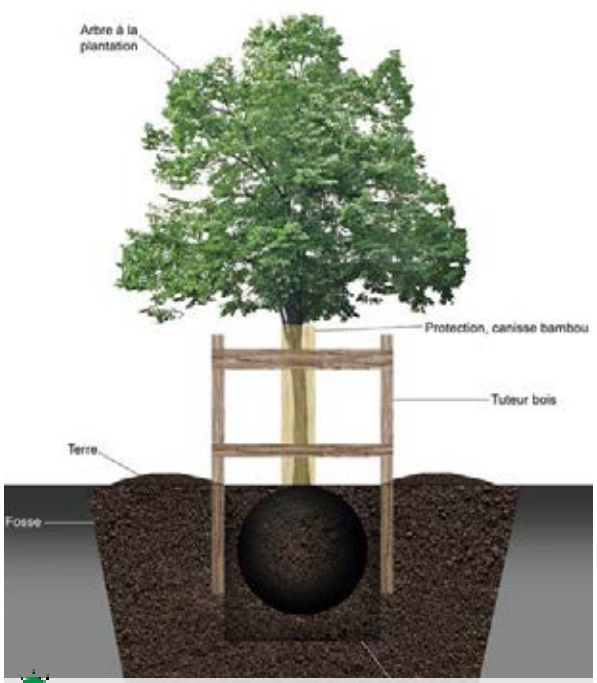
A - Milieux naturels

Tous types d'espaces hors exploitation

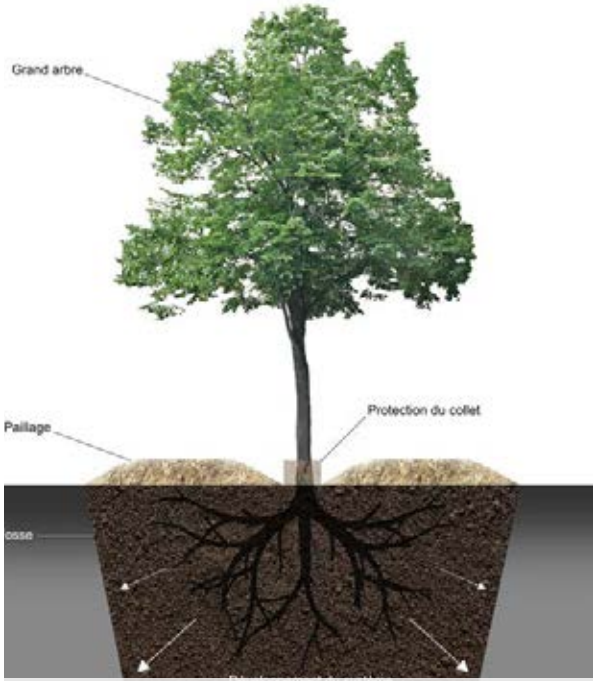
• Assurer une gestion adaptée pour les arbres existants ou plantés récemment



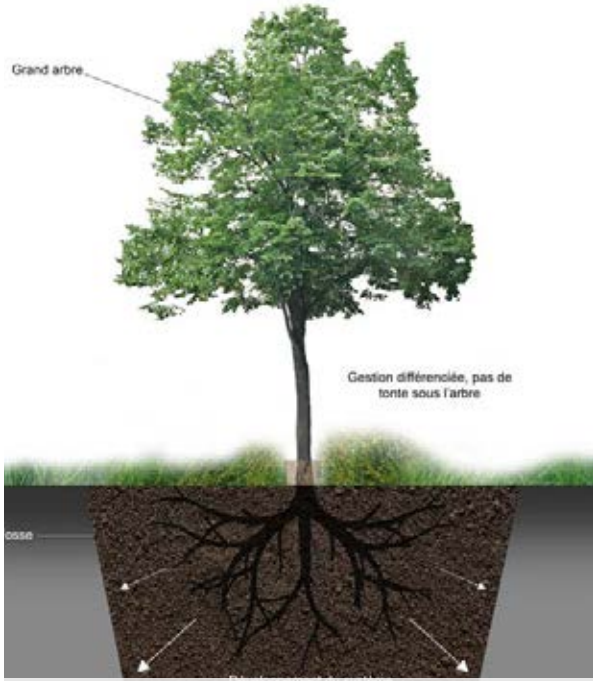
Pieds d'arbres abîmés par le passage des débroussailleuses trop prêt du tronc. Risque important de dépérissement de l'arbre.



Étape 1 : Tuteurage et protection du tronc



Étape 2 : Paillage et protection du collet



Étape 3 : Gestion différenciée et protection du collet

A - Milieux naturels

Tous types d'espaces hors exploitation

• Choix des essences végétales nouvelles

L'implantation de nouveaux végétaux doit être réfléchie en fonction du milieu et du contexte dans lequel ils s'insèrent. Dans les zones naturelles, on privilégiera au maximum le développement spontané de la végétation. Dans les autres secteurs, le choix de la palette végétale devra respecter ces 5 règles fondamentales :

- Implanter des végétaux dans des milieux adaptés à leurs caractéristiques ;
- Diversifier les essences et les strates dans un même lieu ;
- Choisir des plantes non ornementales (exception pour les jardins privés mais par parcimonie) ;
- Sélectionner des espèces "utiles" favorisant le développement de la biodiversité (mellifères, baies pour oiseaux, fruitiers ...) ;
- Pour les arbres, préférer une plantation en jeune plant (meilleur reprise).

Les conséquences du changement climatique sur les milieux sont encore incertaines. Bien que des études soient lancées, aucunes conclusions n'ont pour l'instant été formulées. Une observation de l'évolution de la végétation aux Settons pourrait être intéressante afin d'enrichir les études dans ce domaine. Cependant, certains effets sont déjà visibles : le dépérissement lié à la sécheresse et les attaquent de parasites. On exclura donc les végétaux connus pour ces sensibilités (épicéa, hêtre, bouleau, certains érables, orme ...).

Exemple palette arbres


Acer campestre


Quercus petraea


Tilia cordata

Exemple palette arbustes


Cornus mas


Ligustrum vulgare


Sambucus nigra

Exemple palette vivaces


Gallium odoratum


Hedera helix


Vinca minor

A - Milieux naturels

D - Animer et coordonner

Espaces d'exploitation forestière

MENACES :

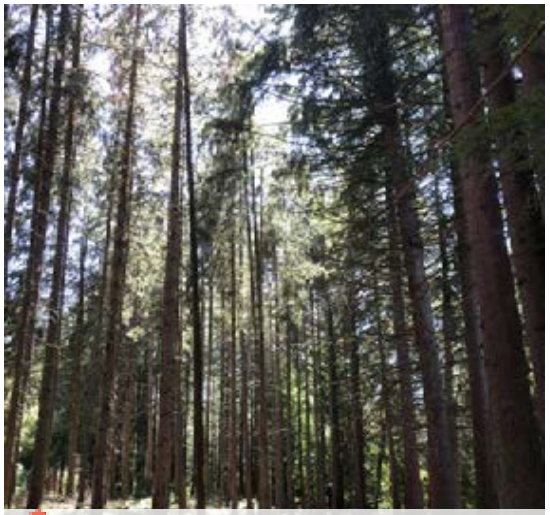
• **Changement climatique** : impact visuel et écologique important ;
• **Gestion en monoculture :** risque de dépérissement d'îlots entiers et incite aux coupes rases qui ont un fort impact sur la qualité paysagère et écologique du site ;
• **Gestion :** Pour l'instant, aucun document n'oriente la gestion des exploitations forestières.

ORIENTATIONS :

• **Changement climatique et amélioration des milieux :** Replanter automatiquement pour assurer une cohérence du grand paysage. Choisir une palette végétale adaptée en lien avec le sol et les objectifs de production ;
• **Gestion :** Privilégier une gestion en futaie irrégulière ou en taillis sous futaie pour assurer la préservation d'une parcelle boisée dans le grand paysage ;
• **Gestion :** Assurer des éclaircies régulières et des élagages. Développer la biodiversité sur les parcelles avec le maintien ou l'introduction dans la futaie ou en sous-étages d'essences arborées et arbustives diversifiées (chênes, châtaigniers, hêtres, sapins, bouleaux, merisiers, noisetiers, aulnes, saules, sorbiers, houx…)
• **Gestion :** Accompagnement des propriétaires forestiers pour assurer la prise en compte des enjeux paysagers et de biodiversité dans leurs exploitations (documents de gestion, travaux,…) en lien avec les guides de bonnes pratiques sylvicoles.



Changement climatique



Gestion en monoculture



Gestion : développer la biodiversité

A - Milieux naturels

Gestion des milieux humides et aquatiques

MENACES :

• Piétinement ou perturbation de milieux naturels par la fréquentation touristique (notamment stations de flore protégée et roselières) en lien avec les activités de baignade, pêche, activités nautiques,…

• Changement climatique : niveau d'eau du lac à maintenir et alimentation du lac, maintien des espèces présentes et pérennisation des milieux favorables ;

• Qualité de l'eau à surveiller en raison des pollutions anthropiques et agricoles ;

• Plantes invasives : les repérer et les gérer en fonction des préconisations adaptées aux espèces.

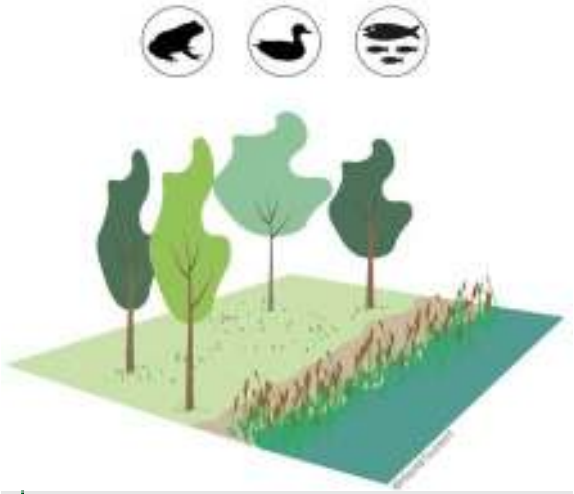
ORIENTATIONS :

• Échelle du grand paysage :
- Préserver les zones humides et espaces d'alimentation du lac ;
- Assurer la qualité de l'eau du bassin versant du lac.

• Échelle du lac :
- Renforcer les roselières existantes et en créer de nouvelles (possibilité de remodelage ponctuel des berges pour une diversification des milieux aquatiques, plantations de roselières,…) ;
- Préserver les zones sensibles (roselières, plages présentant des enjeux de flore protégées, ...) pour éviter le piétinement et la fréquentation diffuse par une canalisation des flux (installation de ganivelles par exemple) ;
- Assurer la gestion des eaux pluviales et des ruissellements des zones de circulations et de stationnement à proximité du lac ;
- Assurer la gestion des eaux usées des activités nautiques (huiles de vidange, essence,…).



Piétinement et perturbation des milieux



Biodiversité des roselières et berges

B - Accueil

Mobilité

Traitement des routes

MENACES :

• **Imperceptibilité des entrées de site** : vues sur le lac non dégagées et manque de signalétique ;
• **Conflits d'usage et insécurité** : stationnement gênant ou absence de chemin dédié contraignant les piétons et cyclistes à circuler sur la route ;
• **Charte graphique** : inadaptée. Selon le PNR : la quasi-totalité de la signalétique est illégale (publicité interdite dans le PNR).

ORIENTATIONS :

• **Marquer les entrées de site** : par des fenêtres ouvertes aux entrées de site en remontant les couronnes d'arbres. Attention aux covisibilités (choix des fenêtres uniquement aux entrées). Déterminer une signalétique adaptée ;
• **Gérer les conflits d'usage et l'insécurité lié au stationnement** : installer des rochers aux abords des routes pour empêcher le stationnement sauvage ;
• **Gérer les conflits d'usage et l'insécurité pour les piétons** : créer des circulations douces sécurisées (voir chapitre stationnement) ;
• **Charte graphique globale** : adapter la signalétique en fonction (voir chapitre signalétique).


Entrée non affirmée


Lac peu visible aux entrées


Entrée : vue masquée par les arbres


Conflit d'usage et insécurité


Entrée : couronnes remontées


Charte graphique inadaptée

Traitement des espaces publics : places

MENACES :

• **Manque de convivialité** : pas de place publique clairement identifiée permettant des rassemblements dans les villages des Settons;
• **Accumulation de véhicules** : Les places à proximité du lac sont utilisées comme zone de stationnement, elles n'ont pas une fonction événementielle. De plus, elles masquent certaines vues sur le lac ;
• **Manque d'optimisation de l'espace disponible** : le potentiel de certaines places est peu exploité (ex : base Activital).

ORIENTATIONS :

• **Retrouver de la convivialité** : aménager les places (espaces existants en priorité) de manière mutable pour permettre des usages multiples selon les saisons ;
• **Retrouver de la convivialité** en proposant des espaces abrités ;
• **Éviter l'accumulation de véhicules** : Réserver les places proches du lac pour des usages événementiels uniquement, ce qui préservera aussi certaines vues ;
• **Optimiser l'espace disponible** en les convertissant en place publique ou espace événementiel.


Accumulation de véhicules + vue bouchée


Accumulation de véhicules


Accumulation de véhicules + vue bouchée


Manque d'optimisation


Espace ouvert / Activités événementielles


Place et halle

A - Milieux naturels

B - Accueil

Traitement des espaces publics : parkings

MENACES :

• **Dégradation des ambiances** et obstruction des vues sur le lac dans le cas où le stationnement n'est pas géré dans des zones spécifiques. ;

• **Conflit d'usage et insécurité** lorsque le stationnement et les circulations douces s'entrecroisent.

• **Perturbation des sols et des milieux aquatiques** : lié au tassement des sols et à d'éventuels déversements de produits toxiques accidentels ou volontaires (camping-car).

• **Pollution sonore** : dans le cas où le stationnement n'est pas géré dans des zones spécifiques, ceci peut être problématique pour la faune mais aussi pour les visiteurs de la station.



Dégradation d'ambiance + vue bouchée



Dégradation d'ambiance + vue gênée



Dégradation d'ambiance + vue gênée



Conflit d'usage



Perturbation milieux aquatiques



Perturbation sols et milieux aquatiques

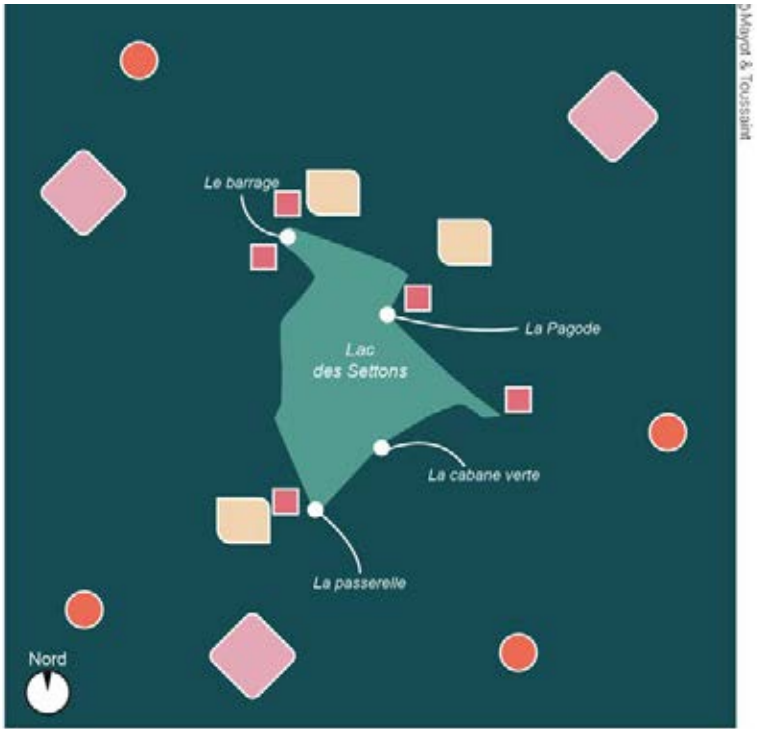
A - Milieux naturels

B - Accueil

Traitement des espaces publics : parkings

ORIENTATIONS :

- **Cohérence des ambiances :** créer des zones dédiées au stationnement qui n'engendrent pas de pollution visuelle et limitent les risques de pollution des sols ;
- **Cohérence des ambiances :** proposer différentes échelles de parking adaptées aux usages et aux saisons ;
- **Gérer les conflits d'usage et l'insécurité** en mettant en place des alternatives de cheminement piéton dans les zones de stationnement ;
- **Éviter de perturber les sols et les milieux aquatiques** : privilégier une infiltration sur place des eaux pluviales grâce à la création de noues plantées, qui permet aussi la filtration des polluants (plantes phytoremédiatrices) pour garantir la qualité de la ressource en eau ;
- **Éviter de perturber les sols et les milieux aquatiques** : limiter l'imperméabilisation en utilisant des revêtements perméables (pavés joints drainants, sable stabilisé, mélange terre-pierre) ;
- **Éviter de perturber les sols et les milieux aquatiques** : planter dès que possible pour apporter ombre et fraîcheur mais aussi pour renforcer la trame verte.



Parking Poche 20 places	Septembre à juin : tous usagers Juillet / Août : résidents et salariés Parking paysager proche lac	Parking Temporaire 100-200 places	Septembre à juin : pas d'usage de parking Juillet / Août : parking secondaire Champ/Prairie entre lac et village
Parking Accueil 20-100 places	Parking principal autour du lac, utilisation toute l'année Parking paysager zone accueil	Parking Village 20-50 places	Parking principal dans les villages, utilisation toute l'année Parking paysager coeur de village

Cohérence des ambiances : principe d'implantation des parkings pour gérer le stationnement

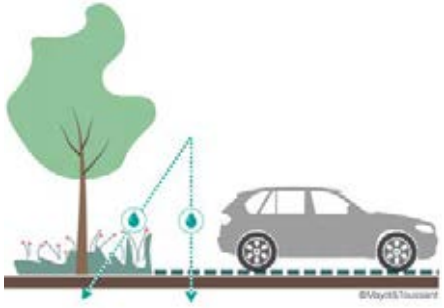
Traitement des espaces publics : parkings

A - Milieux naturels

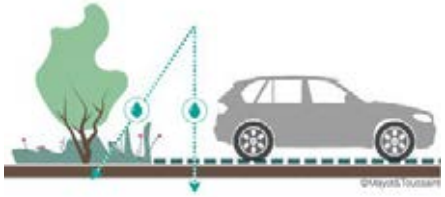
B - Accueil

Typologies de végétalisation des parkings :

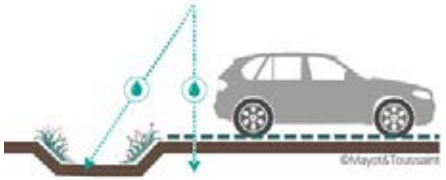
Elles peuvent être mélangées (ex : Arbres et vivaces + noue)
Le choix du revêtement doit se tourner majoritairement vers un matériaux perméable.



Arbres et vivaces



Cépées et vivaces



Noue végétalisée

Implantation du végétal :

Ces deux types peuvent être mélangés : une bande végétale extérieure intégrant le parking dans le contexte et des poches végétales structurantes entre les places de stationnement.



Inséré entre les places



En bande ou bosquet

Exemples de bonne pratique :

- Perméabilité des sols ;
- Végétalisation ;
- Intégration paysagère ;
- Chemin piéton sécurisé ;
- ...



Sol perméable et végétalisation



Sol perméable et intégration paysagère



Végétalisation et chemin piéton séparé

Traitement des espaces publics : parkings

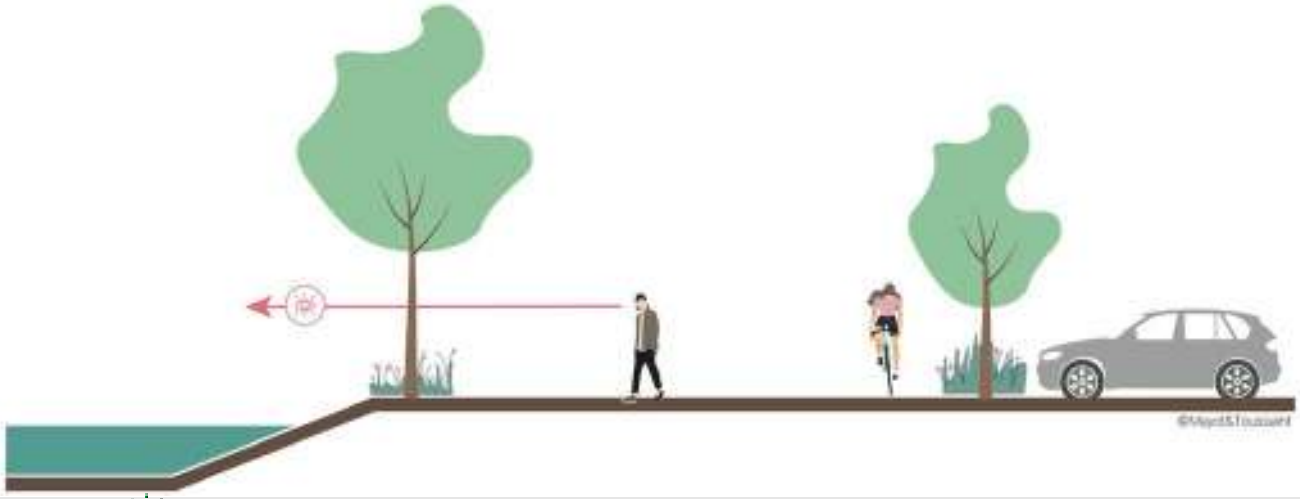
A - Milieux naturels

B - Accueil

Repenser l'emplacement des zones de stationnement lorsque les véhicules masquent ou gênent une vue remarquable.
De manière générale autour du lac, toutes les vues devront être dégagées. Ainsi, les parkings en front de lac sont à proscrire.



Existant : Vue gênée par les véhicules stationnés



Projet : Vue ouverte, circulation douce sécurisée. Le stationnement est implanté ailleurs.

A - Milieux naturels

B - Accueil

Traitement des chemins

MENACES :

• **Manque de connexion entre villages et lac** : la faible mise en valeur des GR et autres chemins de randonnée encourage la venue au lac par la voiture ce qui pose des problèmes d'accueil lors des périodes de forte fréquentation ;

• **Conflit d'usage et insécurité** : liés à la faible emprise des circulations sur certains tronçons ou l'interruption des chemins dédiés ;

• **Gestion complexe des revêtements** : des passerelles bois qui nécessitent beaucoup d'entretien et ne sont pas adaptées à un passage régulier de vélos ;

• **Impact fort des clôtures privées** : certains tronçons de circulation douce sont étroits en raison de la faible emprise cadastrale publique disponible. Les clôtures privées peuvent accentuer la sensation de resserrement notamment si elles sont opaques. Un tel traitement est également néfaste aux continuités écologiques ;

• **Perturbation des milieux** dans le cas des zones nature où l'accès à l'eau des visiteurs perturbe le développement de la végétation de berges et la tranquillité de la faune (voir chapitre "Gestion des milieux humides et aquatiques").



Connexions : faible mise en valeur des GR



Conflit d'usage et insécurité



Conflit d'usage



Gestion complexe



Clôture : sensation de resserrement



Perturbation des milieux

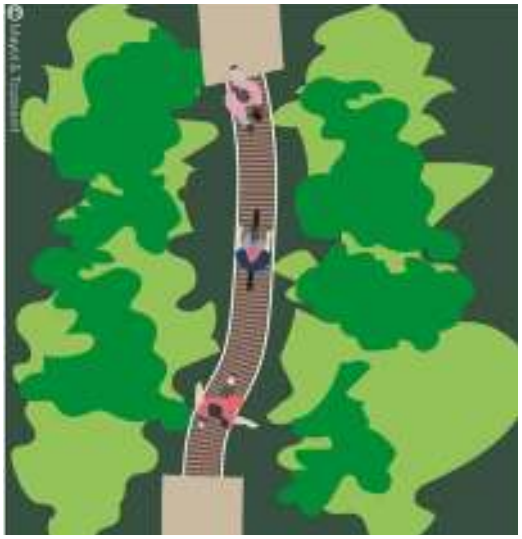
A - Milieux naturels

B - Accueil

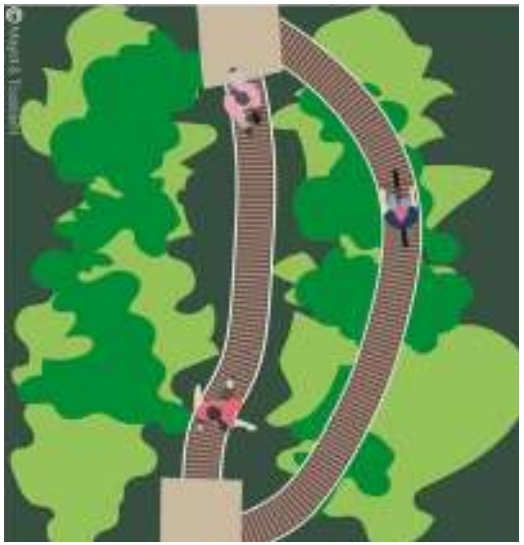
Traitement des chemins

ORIENTATIONS :

• **Reconnecter villages et lac** en mettant en valeur les GR par le signalement des connexions clés (signalétique et mise en valeur par aménagement) (voir chapitre signalétique) ;
• **Gérer les conflits d'usage et l'insécurité** en envisageant la possibilité d'utiliser une emprise foncière supplémentaire côté terre ou côté eau afin de limiter l'effet de resserrement des chemins et réduire les conflits d'usages par la création de chemin bis dans les zones à fort usage ;
• **Adapter les revêtements** aux usages afin de limiter les contraintes d'entretien. Préférer le sablé, la terre battue, le gazon tondu ou le bois (essence à adapter). À proscrire : matériaux non perméables ;
• **Guider la gestion des clôtures privées** : inciter au renouvellement ou la construction dans un cadre adapté. Développer une charte de bonnes pratiques : non opaques et végétalisées par des grimpantes ou une haie bocagère pour un intérêt écologique et esthétique ;
• **Éviter la perturbation des milieux** en maintenant le flux sur les cheminements. La gestion du végétal ou l'installation de dispositif type ganivelle peuvent participer à maintenir les visiteurs sur les sentiers dédiés.



Existant : Conflit d'usage



Projet : Itinéraire bis

Traitement des chemins

A - Milieux naturels

B - Accueil

Dans certains secteurs, les circulations sont étroites, contraintes par la dénivelée ou les clôtures. Un sentiment d'enfermement se fait sentir dans un site en pleine nature, ce qui est paradoxal. De plus, le risque de conflit d'usage entre piétons et cyclistes est élevé.

Augmenter l'emprise foncière soit sur la terre, soit sur l'eau, soit les deux en même temps, permettrait de retrouver une échelle de circulation douce adaptée à un site naturel tout en limitant les risques de conflit d'usage.

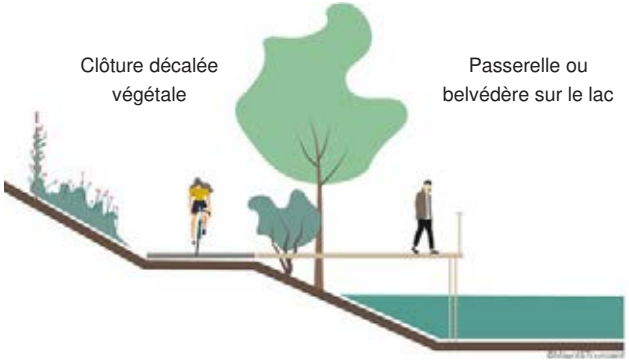
Une attention particulière sera portée pour la préservation des espaces naturels sur les emprises supplémentaires (conservation des arbres, roselières, flore protégée...) et l'intégration paysagère de ces aménagements. Un aménagement de remodelage des berges pourra permettre de diversifier les milieux naturels (création de zones de hauts fonds, implantation de roselières,...).



Existant : Chemin étroit. Risque de conflit d'usage



Projet : Clôture décalée + végétalisation.



Projet : Clôture décalée + végétalisation. Chemin bis créé

C - Activités et habitat

Architecture

Implantations bâties et usages

Le tour du lac est majoritairement occupé par des bâtiments à vocation touristique (hébergement, campings, restauration), avec toutefois quelques bâtiments résidentiels : aux Genièvres, à Chevigny et sur la rive Ouest du Lac.

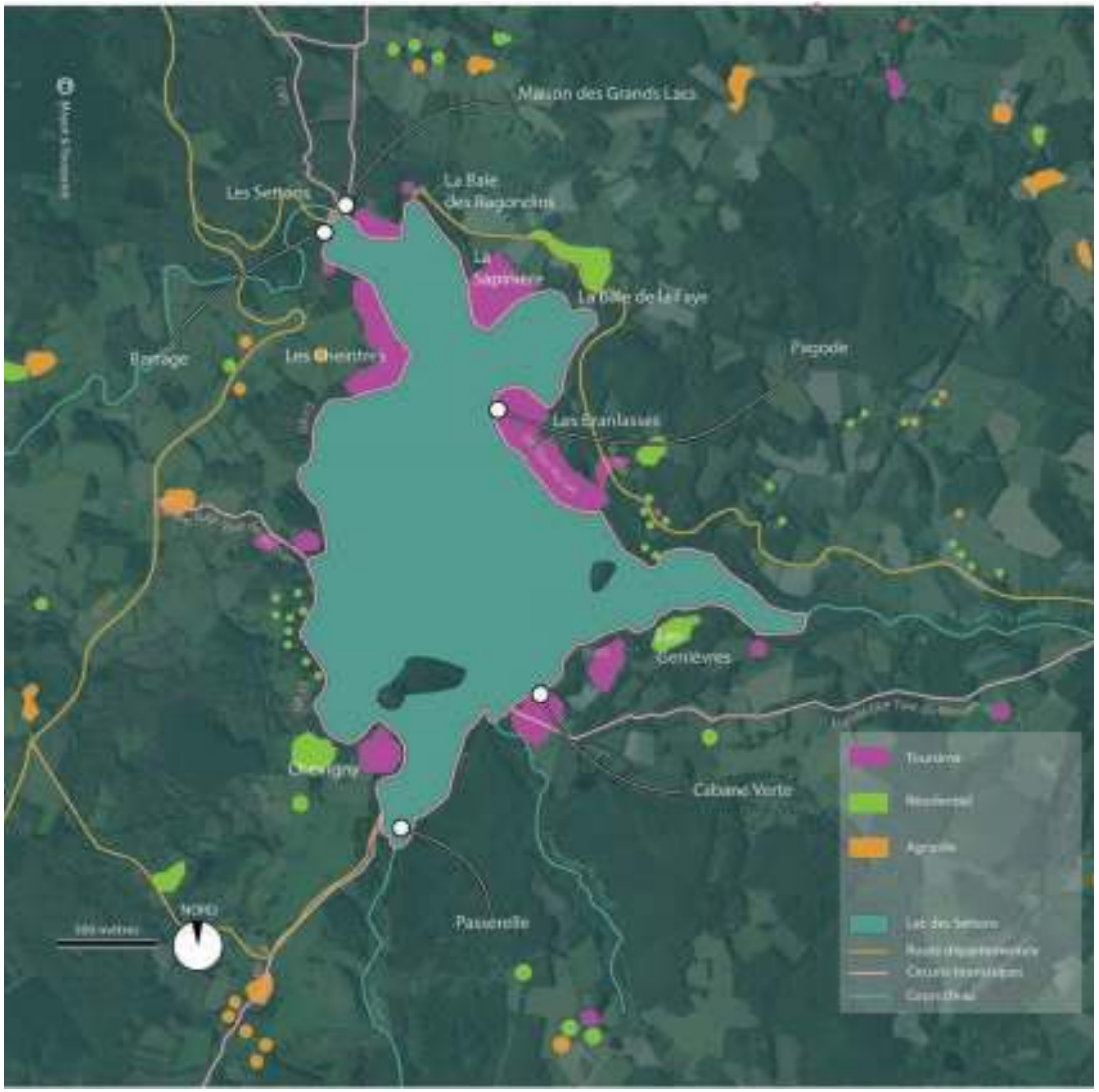
Dans un second périmètre, la tendance s'inverse et on trouve essentiellement des bâtiments résidentiels et agricoles.

Les typologies bâties et les époques de construction correspondent à ces usages et ces implantations. A l'exception du secteur du barrage qui accueille des bâtiments patrimoniaux, le pourtour du lac est principalement occupé par des bâtiments récents peu emprunt d'une identité régionale, tandis que les bâtiments résidentiels et agricoles plus en retrait des berges sont des bâtisses anciennes qui continuent de faire vivre les caractéristiques architecturales locales.

ORIENTATIONS :

Dans le cadre du développement urbain et bâti du pourtour du lac, il conviendrait d'éviter l'implantation de nouveaux bâtiments à caractère résidentiel pour affirmer la vocation touristique du lac et offrir au plus grand nombre la proximité directe de celui-ci.

Par ailleurs, il est nécessaire de préserver et valoriser les particularités régionales des bâtiments qu'on trouve en second périmètre.



Sites inscrits et classés

Il n'y a pas de monument historique classé ou inscrit dans le périmètre du projet.

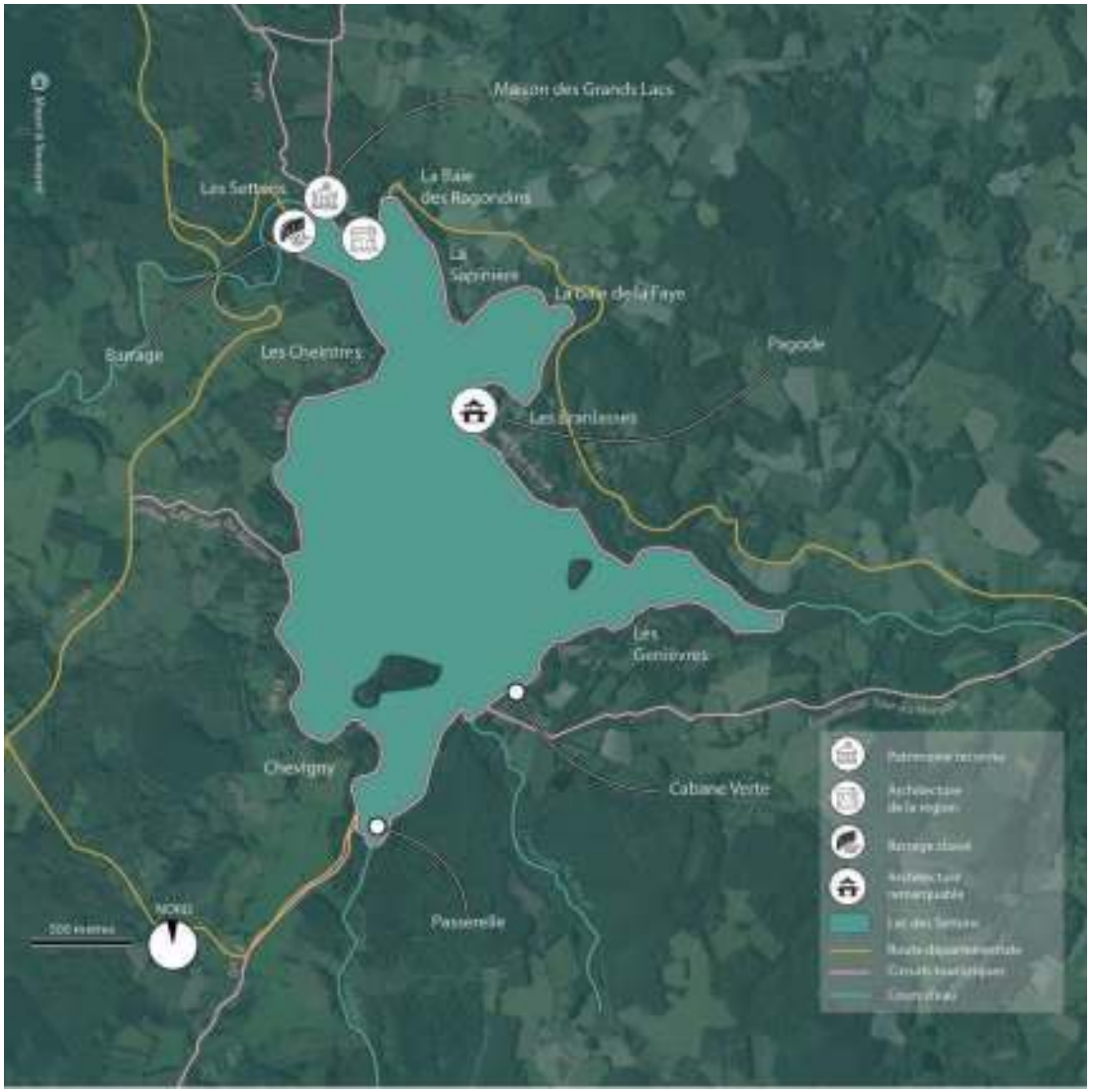
Le Lac des Settons est un site classé depuis la 15 février 1937 (JO 23-03-1938 p. 3447-3449, Rectif. : JO 27-03-1938 p. 3672), soit 4005 ha classés au titre site et paysage pittoresque nationaux (lac et ouvrages) l341-1 code environnement

La rive Est est inscrite depuis le 13 janvier 1944. (L341-1 et suivants du code de l'environnement) soit 64ha.

Les sites classés/inscrits ont en général un document de gestion qui précise les critères et objets ayant justifié ce classement/inscription. Ce document a également pour rôle de fixer un projet et des mesures de préservation du site. Aucun document de ce type n'existe pour le site du lac des Settons.

ORIENTATIONS :

Compte tenu du caractère sensible du lac et de son pourtour et afin de conserver des typologies de bâtiment cohérentes entre le bâti ancien, les constructions de la seconde moitié du XXème siècle et les constructions à vocation touristiques, il semblerait pertinent que tout projet de réhabilitation ou de construction soit validé par le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine.



Le bâti traditionnel

Le bâti traditionnel est caractérisé par des constructions en moellons de pierre non appareillées avec toiture à 2 pans.

Les façades maçonnées sont traitées soit en pierre apparentes jointoillées à la chaux, soit recouvertes d'un enduit de teinte pierre naturelle locale.

Les toitures sont soit en tuiles petits moules de teintes rouge/brun, soit en ardoise.

Les encadrements de fenêtres sont en pierre de taille, brique, ou simplement soulignés par une teinte d'enduit différente.

Les fenêtres sont plus hautes que larges, divisées en 2 vantaux présentant chacun 3 carreaux de dimensions identiques et sont traitées en bois peint de teinte gris clair.

On trouve régulièrement quelques éléments bois tels que volets, portes de granges, linteau, ...

ORIENTATIONS :

Dans le cadre de la réhabilitation du bâti ancien, il est fortement conseiller de s'entourer d'un architecte compétent pour les questions de patrimoine. On veillera donc à préserver et valoriser ces éléments caractéristiques qui confèrent au bati du pourtour du lac son identité propre.








Les habitations de la 2° moitié du XXème

Le pourtour du lac a connu une urbanisation importante de 1950 à 1980, avec l'implantation de campings et d'habitation dès la fin des années 60, le développement des bases nautiques à partir de 1977.

Les pavillons construits à cette époque se sont affranchis des caractéristiques régionales avec des typologies bâties variées : Maisons en agglomérés creux enduits, toitures tuiles grands moules, toitures mono pentes, logement sur sous sol avec terrasse périphérique, fenêtres plus larges que hautes, ...

On voit également apparaître des constructions en bois de petites dimensions ou à l'échelle d'une maison.

Parallèlement, les murs en pierre qui traitaient la limite des maisons anciennes sont remplacées par des grillages, haies de thuyas, clôtures et portails métalliques...

ORIENTATIONS :

Afin de retrouver de la cohérence avec les typologies régionales, on demandera lors de rénovation :

- Des toitures à 2 pans de l'ardoise ou des tuiles plates
- Des constructions maçonnées des enduits à la chaux de teinte pierre naturelle locale ;
- Un traitement des encadrements de fenêtres avec une teinte ou texture d'enduit différente ou avec un parement brique ;
- L'ajout d'éléments bois (volets, porte de garage, pignon, ...)
- L'implantation de haie bocagère pour le traitement des limites ou d'un mur enduit d'une hauteur de 1m maximum sans grillage.

Il est fortement conseiller de s'entourer d'un architecte.








Les maisons d'habitation de la 2° moitié du XXème











Les constructions du XXIème siècle

Le pourtour du lac connaît une nouvelle phase d'urbanisation depuis les années 2000 avec l'apparition de nouvelles typologies de construction.
S'il subsiste quelques constructions du même type que dans la seconde moitié du XXème, les constructions bois commencent à s'imposer, que ce soit en construction neuve ou en extension de bâtiments.
Certaines font preuve d'un dialogue sensible avec le paysage ou le bâti ancien, tandis que d'autres semblent posées sans aucune prise en compte de l'environnement.

ORIENTATIONS :

Pour les constructions futures, les maisons devront faire l'objet d'une recherche architecturale pour valoriser leur insertion sur leur site, qu'il y ait du bâti ancien ou non. Elles s'adapteront au terrain naturel et ne feront pas l'objet de terrassement. De même, on évitera au maximum l'abattage d'arbres.

On privilégiera le matériaux bois naturel en parement comme en élément de structure. Les maisons en maçonnerie devront proposer un dialogue entre des enduits à la chaux de teinte naturelle et des éléments bois.

Les toitures devront être soit à 2 pans avec une pente supérieure à 45% et traitées en ardoise ou tuile plate, soit à 1 pan avec une pente inférieure à 10% et végétalisées.
Les menuiseries extérieures seront en bois et seront plus hautes que larges.
Pour le traitement des limites, seuls les murs enduits de 1m de haut maximum et les haies bocagères mixtes seront envisagés (le grillage est à proscrire).








L'architecture touristique

Les activités touristiques très présentes autour du lac ont vu un fort développement dans les années 70 et dans les années 2000 avec le développement des campings et des bases de loisirs.

Les hôtels et restaurants, plus anciens, sont souvent implantés dans du bâti ancien rénové. Même si certaines réhabilitations peuvent être discutables, la majeure partie restent qualitatives.

Avec les campings et bases de loisirs, on a vu émerger de nouvelles formes architecturales qui ne prennent pas en compte les caractéristiques locales mais font l'objet d'une insertion paysagère parfois originale et souvent qualitative. L'exemple le plus marquant est évidemment la Pagode, actuel symbole du lac.
Les bâtiments supports (sanitaires de camping, petites architectures, ...) font l'objet de traitements très divers et moins qualitatifs.

ORIENTATIONS :

Pour les constructions et rénovations à venir, on cherchera à mettre en avant le matériaux bois en utilisant en priorité le bois du Morvan.
Les toitures seront soit à 2 pans avec une pente supérieure à 45% en tuiles plates ou ardoises, soit à 1 pan à moins de 10% et végétalisées.
Les constructions devront s'adapter au terrain et ne pas générer de terrassement important. On évitera l'abattage des arbres et on privilégiera l'implantation d'essences locales diversifiées à l'intérieur du site et dans le traitement des limites. Les clôtures grillagées et les haies mono-essences seront proscrites.






















B - Accueil

Mobilier, éclairage et petit équipement

Mobilier

MENACES :

• **Emplacement inadapté** : l'implantation non pertinente ou gênante de certains éléments n'incite pas à un usage cohérent ;
• **Trop grande variété de styles,** ce qui crée un patchwork de mobilier autour du lac. De plus l'esthétique désuet ou peu qualitative de certains éléments dégrade la qualité générale du site. Cette remarque est valable pour le mobilier permanent mais aussi le temporaire, en privé ou en public.

ORIENTATIONS :

• Déterminer des **emplacements adaptés** aux usages;
• **Améliorer l'esthétique** : choisir un mobilier simple, de qualité et avec un design cohérent sur le site ;
• **Améliorer l'esthétique :**
- Le bois : choisir une essence naturellement résistante et si possible en valorisant la filière locale. Adapter le choix en fonction de l'usage (passerelle = acacia, mobilier = chêne, douglas ou acacia).
- Le métal : utilisation possible pour de nouvelles passerelles type caillebotis, ou bien de manière complémentaire au bois.


Emplacement inadapté, esthétique peu qualitative


Emplacement inadapté, esthétique peu qualitative


Gamme de mobilier dépareillée


Exemple : Assise (toutes zones)


Ex. : Assises et brasero (espaces loisirs)


Exemple : Plate-forme détente

A - Milieux naturels

B - Accueil

Éclairage

MENACES :

• **Implantation :** l'éclairage artificiel est source de nuisances pour la faune. Ce phénomène est aggravé par la forte intensité, le fonctionnement en continu et la diffusion vers le ciel ;
• **Rupture de la "Trame noire"**. Ce terme désigne les continuités écologiques caractérisées par l'obscurité. Le PNR souhaite être candidat à l'obtention d'un label international "Ciel étoilé", or, l'éclairage au sein du site des Settons n'est pas aux normes ;
• **Intégration à revoir** car certains éléments d'éclairage sont installés à des emplacements incongrus.

ORIENTATIONS :

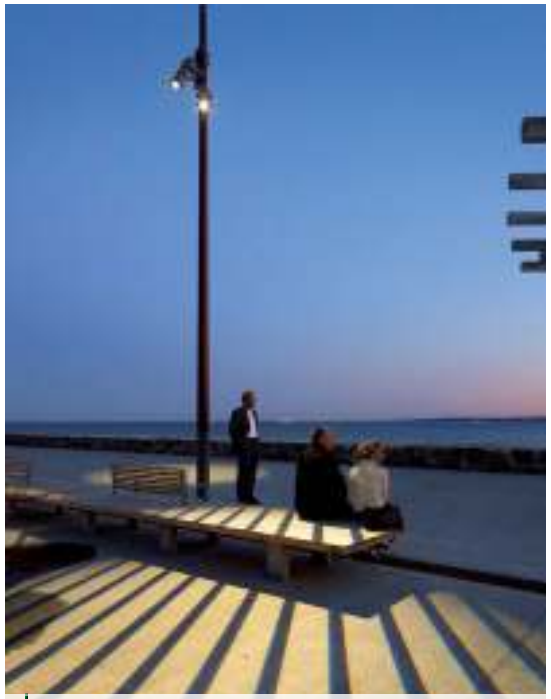
• **Implantation et amélioration de la trame noire** : L'éclairage devra être réduit au maximum pour limiter l'impact sur la faune. Seuls les espaces de loisirs pourront installer des dispositifs d'éclairage afin de respecter les normes d'accueil du public. Des compléments individuels mobiles pourront être utilisés dans toutes les séquences ;
• **Améliorer la trame noire :** privilégier des éclairages en applique sur les bâtiments. Privilégier des LED avec détecteur de présence ;
• **Améliorer la trame noire :** Sur les places à vocation événementielle, des candélabres spécifiques pourront être installés, allumés uniquement lors d'événements ;
• **Intégration :** privilégier une couleur sombre (ex : RAL 7016).


Non intégré


Non intégré et nuisance lumineuse


Éclairage individuel mobile


Terrasses de restaurant / café


Place, mât allumé pour événement

A - Milieux naturels

B - Accueil

Petit équipement

MENACES :

• **Problème de gestion** : lors des périodes de forte fréquentation du site, les déchets sont nombreux ce qui révèle une faille dans le système de gestion (nombre de point de collecte ou fréquence de ramassage). Les déchets se retrouvent au sol et dans l'eau ce qui pollue les milieux et nuit à la faune ;
• **Faible esthétique des points de collecte** : les équipements actuels de collecte de déchets ont un impact visuel très négatif sur l'image des Settons ;
• **Manque de sanitaires** : peu d'équipements publics de ce type sont accessibles aux Settons. La contrainte des réseaux et la nécessité d'une maintenance importante sont des facteurs mis en cause ;
• **Pas de lieu de rassemblement couvert** : en cas d'intempéries, aucun équipement public n'est prévu pour accueillir des visiteurs.

ORIENTATIONS :

• **Gestion et esthétique** : D'autres points de collecte pourront compléter l'offre si nécessaire. Ceci est à combiner avec une fréquence de ramassage adaptée. Des claustras peuvent être installés afin de masquer les équipements existants.
• **Installation de toilettes sèches** : les toilettes sèches ne nécessitent pas un raccordement au réseau et ont une fréquence d'entretien faible ;
• **Abris** : des abris ou toiles démontables aux dimensions variables pourront être installés dans les zones de loisirs (voir partie architecture).


Esthétique peu valorisante


Réseau nécessaire


Camouflage du tri



Toilettes sèches


Abri


Toiles démontables

B - Accueil

Signalétique

Publique et privée

MENACES :

• **Manque de lisibilité** pour la plupart de la signalétique qui est abîmée, vieillissante ou chargée en texte et/ou images. De plus, la trop grande variété de styles déstabilise le visiteur ;
• **Faible intégration au contexte** en raison d'un style désuet ou d'un état dégradé. Toute publicité est interdite au sein du PNR y compris les pré-enseignes (sauf dérogatoire) ;
• **Guidage incomplet** en raison de la faible mise en évidence de certains éléments de signalétique.

ORIENTATIONS :

• **Lisibilité et styles :** une charte globale devra être mise en place afin d'établir une cohérence d'ensemble. Cette charte devra être sobre et épurée afin de s'intégrer à l'ambiance du site. Elle devra prévoir la mise en conformité de tous les dispositifs ;
• **Implantation et guidage :** les éléments de signalétique devront être implantés uniquement dans des zones stratégiques et en quantité réduite au strict minimum. Aucune publicité ne devra être affichée en bordure des routes et chemins ;
• **Pédagogie** : la signalétique de ce type devra être plus présente et visible au sein du site car l'histoire et le contexte des Settons doivent être diffusés.


Illisible : trop de texte


Désuet


Nombreuses signalétiques différentes


Informative


Pédagogique



Directionnelle

Chapitre 3
Orientations spécifiques au périmètre "Abords du Lac"

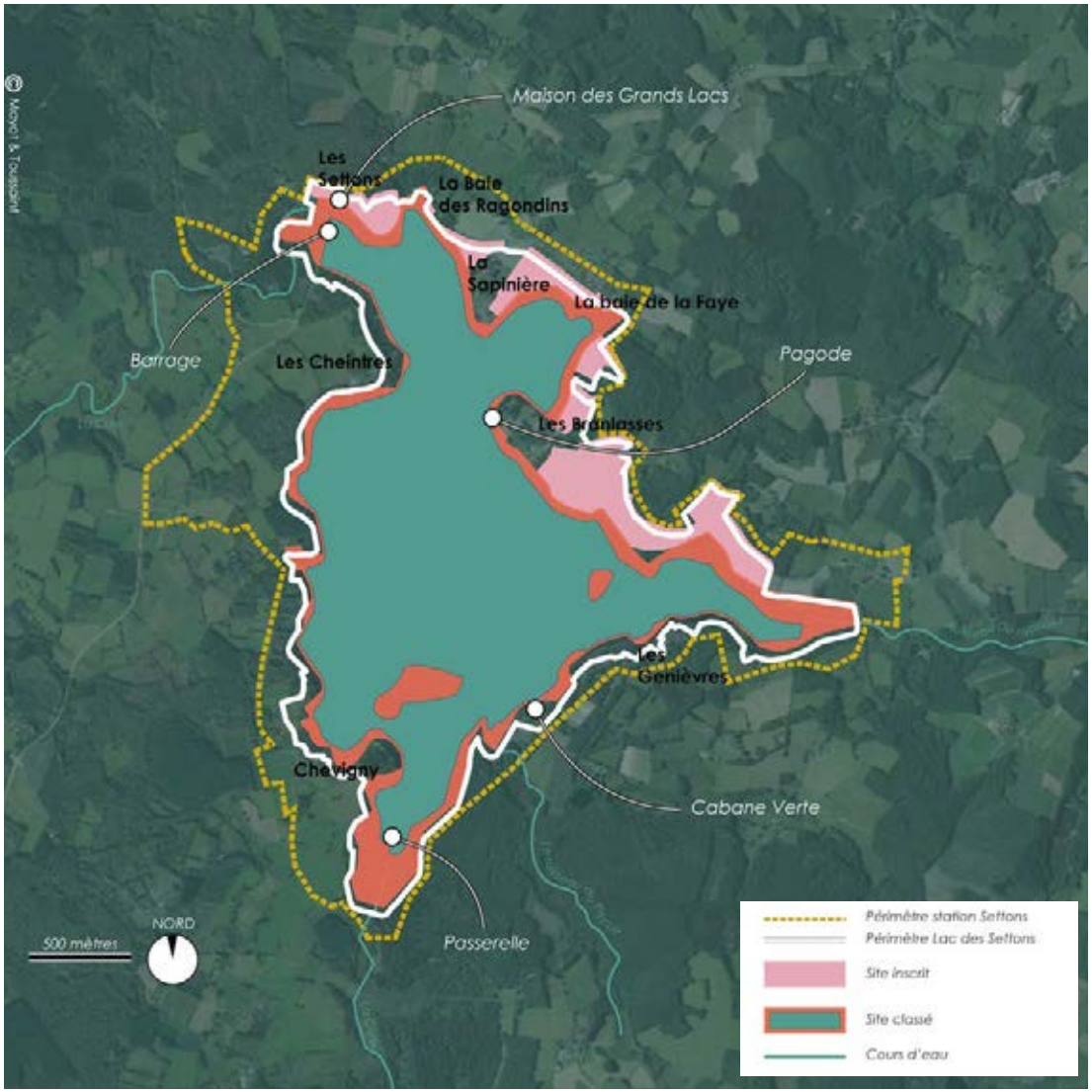
Objectifs

Une dimension réglementaire forte

Les orientations générales définies précédemment s'appliquent au périmètre du Lac des Settons. Elles seront approfondies selon les secteurs identifiés lors du diagnostic : loisirs, nature et transition. Les précisions auront pour objectif de préserver l'esprit de la station.

Toute intervention dans ce périmètre aura un impact direct sur l'identité du site. C'est pourquoi, les règles énoncées dans cette partie du plan de gestion ont une vocation réglementaire stricte. Le respect de ces règles conditionnera l'autorisation de la DREAL.

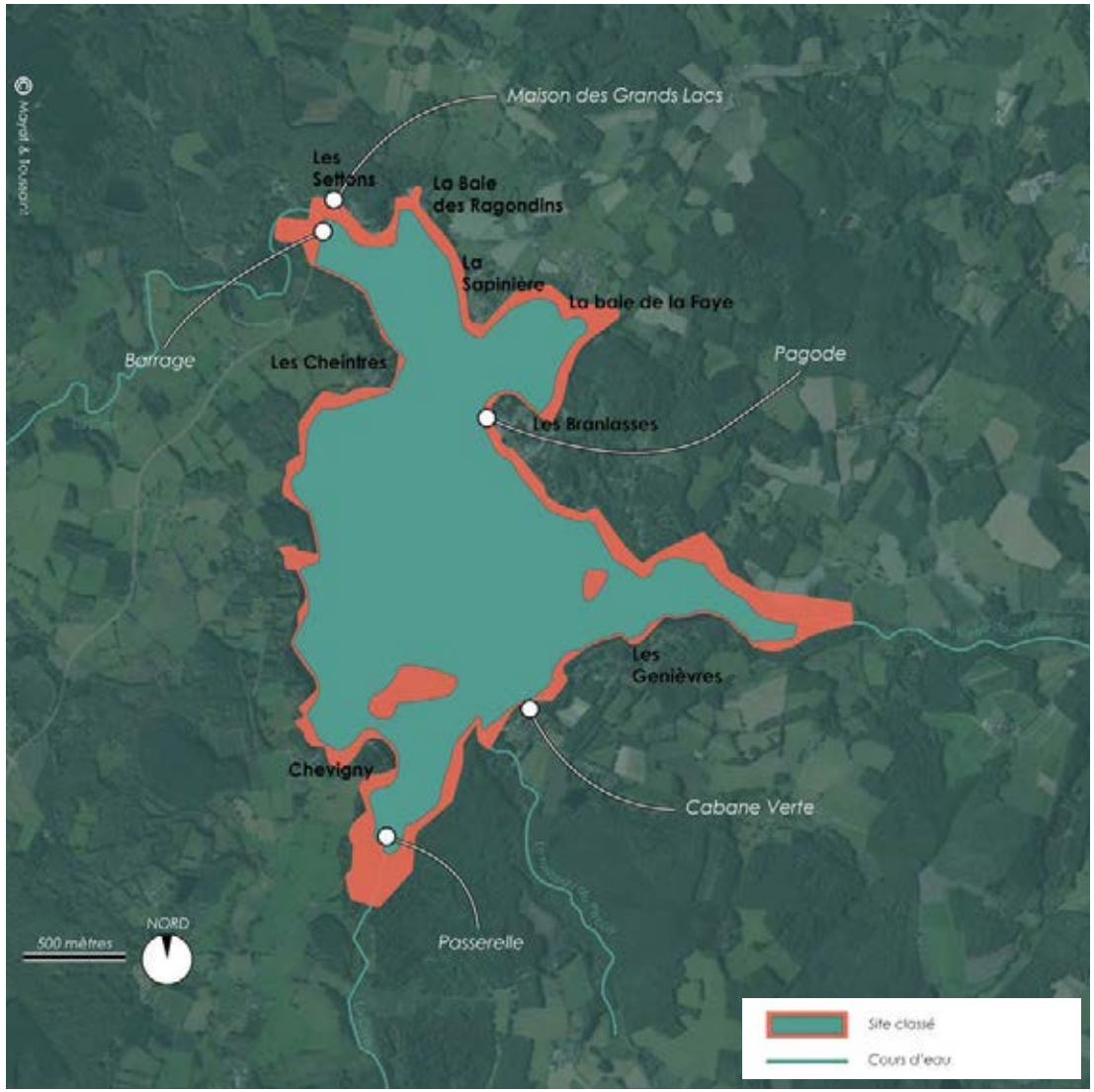
Il est fortement recommandé de faire appel à un architecte ou un paysagiste lors de l'élaboration ou de la réalisation d'un projet de construction ou d'aménagement afin de bénéficier de son expertise avisée relative aux recommandations de ce plan de gestion paysagère.



Réglementation spécifique

Aménager en site classé : quelle procédure ?

Dans les sites classés, l'article L341-10 du code de l'environnement prévoit que les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent être ni détruits, ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale du ministre de l'environnement après avis de la « commission départementale compétente en matière de nature, de paysage et de site ».
La demande d'autorisation spéciale se fait seule ou par le moyen d'une demande d'autorisation d'urbanisme.



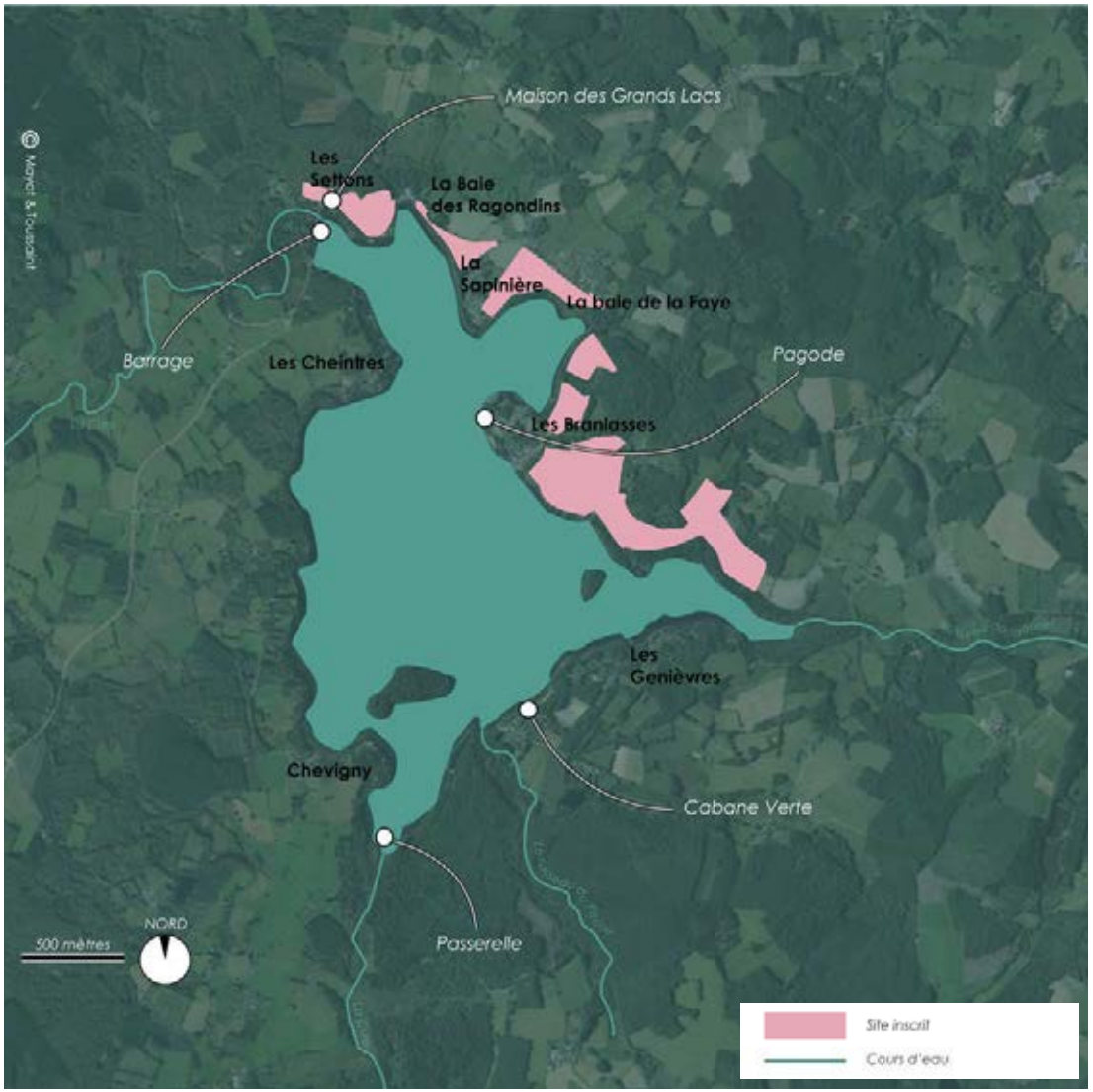
Aménager en site classé : quelle procédure ?

Travaux compris dans	Procédure à réaliser	Lieu de dépôt	Autorité décisionnaire	Délai
Liste des travaux soumis à Autorisation d'Urbanisme en site classé	DP	Mairie	Décision préfectorale sur avis ABF et avis optionnel CDNPS	2 mois (+1 mois si passage CDNPS) pour notifier la décision ou porter le délai à 8 mois si évocation du ministre
	> PC > PA > PD	Mairie	Décision ministérielle après avis obligatoire de la CDNPS et avis technique obligatoire des services (DREAL - ABF)	8 mois au total
Liste des travaux soumis à Autorisation Spéciale en site classé	AS	Préfécture	Décision préfectorale après avis de l'ABF et avis optionnel de la CDNPS	2 mois pour notifier la décision (+1 mois si passage CDNPS) ou porter le délai à 8 mois si évocation du ministre
Tous les travaux non soumis au code de l'urbanisme et portant atteinte à l'apparence du site (défrichement, travaux de voies, lignes électriques…)	AS	Préfecture	Décision ministérielle après avis obligatoire de la CDNPS et avis technique des services (DREAL - ABF)	8 mois

ATTENTION : En site classé, les champs d'application des autorisations d'urbanisme sont étendus. De même, certains travaux qui ne sont pas soumis à autorisation d'urbanisme restent soumis à autorisation spéciale de l'autorité en charge du site classé.
Les champs d'application spécifiques au site classé sont disponibles : http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/autorisations_en_site_classe.pdf

Aménager en site inscrit : quelle procédure ?

Dans les sites inscrits, il est obligatoire de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante et d'entretien normal sans avoir avisé, 4 mois à l'avance, l'administration de son intention (art L341-1 du code de l'urbanisme retranscrit dans l'article L630-1 du code du patrimoine).



Aménager en site inscrit : quelle procédure ?

<table>
<tr><th>Travaux compris dans</th><th>Procédure à réaliser</th><th>Lieu de dépôt</th><th>Autorité décisionnaire</th><th>Délai</th></tr>
<tr><td rowspan="4">Travaux soumis à Autorisation d'Urbanisme listés à l'article R421 du code de l'urbanisme</td><td>DP</td><td rowspan="4">Mairie</td><td rowspan="3">Décision préfectorale sur avis simple ABF et avis optionnel CDNPS</td><td rowspan="4">4 mois pour notifier la décision ou porter le délai à 8 mois si évocation du ministre</td></tr>
<tr><td>PC</td></tr>
<tr><td>PA</td></tr>
<tr><td>PD</td><td>Décision préfectorale sur avis conforme ABF et avis optionnel CDNPS</td></tr>
<tr><td>Liste des travaux ne relevant pas d'une autorisation d'urbanisme</td><td>Pas de procédure, respect du PGP souhaité</td><td></td><td></td><td></td></tr>
</table>

Spécificité d'une Autorisation d'Urbanisme en site classé

Si le projet est soumis à une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager ou permis de démolir), la demande doit être déposée en mairie en utilisant le formulaire CERFA adapté. Les éléments suivants devront faire l'objet d'une attention renforcée :
- le volet paysager du dossier de permis ou de déclaration doit être précis et illustré : il doit permettre de juger de l'insertion paysagère du projet dans le site classé. La gestion des abords de la construction doit être évoquée (traitement de la végétation, des clôtures, de surfaces de revêtement, de la prise en compte de la pente...)
- les photographies et illustrations doivent permettre d'illustrer l'environnement immédiat et lointain du projet et d'évaluer l'impact du projet sur le site classé, dans le paysage.
L'autorisation d'urbanisme vaut autorisation spéciale.

Formalisme d'une Autorisation spéciale en site classé

Si le projet n'entre pas dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme, un dossier de demande d'autorisation spéciale doit être déposé en préfecture. Ce dossier est à rédiger sur papier libre, daté et signé. Il doit être proportionné à l'ampleur des travaux et/ou du projet et à la sensibilité du site classé. Il doit comprendre les informations suivantes :

1° Une description générale du site accompagnée d'un plan de l'état existant ;

2° Un plan de situation du projet, à l'échelle 1/25 000, figurant le périmètre du site classé ou en instance de classement ;

3° Un report des travaux projetés sur le plan cadastral à une échelle appropriée ;

4° Un descriptif des travaux en site classé précisant la nature, la destination et les impacts du projet à réaliser accompagné d'un plan du projet et d'une analyse des impacts paysagers du projet ;

5° Un plan de masse et des coupes longitudinales adaptées à la nature du projet et à l'échelle du site ;

6° La nature et la couleur des matériaux envisagés ;

7° Le traitement des clôtures ou aménagements et les éléments de végétation à conserver ou à créer ;

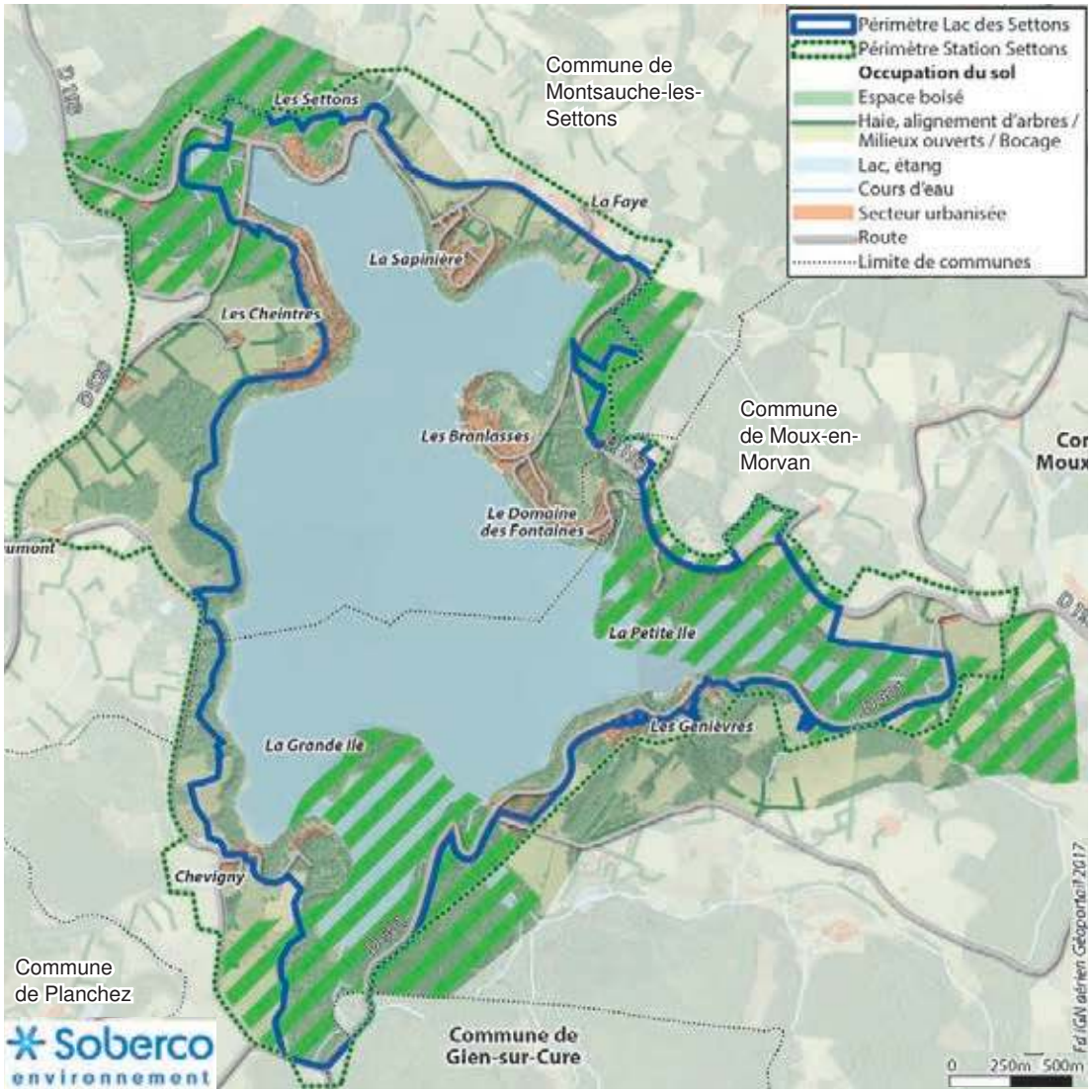
8° Des documents photographiques permettant de situer le terrain respectivement dans l'environnement proche et si possible dans le paysage lointain. Les points et les angles des prises de vue sont reportés sur le plan de situation ;

9° Des montages larges photographiques ou des dessins permettant d'évaluer dans de bonnes conditions les effets du projet sur le paysage en le situant notamment par rapport à son environnement immédiat et au périmètre du site classé.

10° l'évaluation des incidences NATURA 2000. Les formulaires à disposition téléchargeables sur le site internet de la DDT (Direction départementale des territoires)

Dans les deux cas, l'autorité en charge du site inscrit évaluera la compatibilité du projet avec l'esprit du site. L'esprit du site est défini dans le PGP du projet de station du lac des Settons. Il est donc conseillé de s'y référer dans la conception du projet pour maximiser les chances d'autorisation.

Secteur Nature



Aménagements dans le secteur nature

	Envisageable sous conditions	Non souhaitable	Comment
Bâti		- Tous types de construction mêmes temporaires	
Aménagements	- Mobilier permettant un arrêt court - Signalétique directionnelle et pédagogique - Belvédère et observatoire de la faune/flore - Passerelles/aménagements permettant de réduire le piétinement ou assurer la canalisation des flux (ganivelles)	- Embarcadères, fixes ou flottants - Rampe de mise à l'eau - Poubelles - Affichage publicitaire - Éclairage public	
Activités	- Déplacement en mode doux sur les cheminements : vélo, piéton - Pause dans les zones dédiées	- Pas d'accès à l'eau : Baignade/Pêche - Stationnement - Circulation motorisée, dans et hors de l'eau - Feu (barbecue) - Emprises événementielles - Camping sauvage	
Gestions des espaces verts ou naturels	- Sécurisation des cheminements : espace de déambulation libre - Faible gestion des arbres : taille et abattage de sécurisation - Gestion naturelle des sous-bois (pas de replantation spécifique) - Préservation/renforcement des roselières	- Coupe rase - Implantation de végétaux horticoles - Création d'ouvertures paysagères	
Traitement des voiries, chemins, ...	- Utilisation de revêtement perméable - Faible emprise des circulations (3m maximum)	- Revêtements imperméables	- Respect des règles d'intégration paysagère

Orientations dans le secteur nature

Mobilier







Signalétique





Belvédère / Observatoire





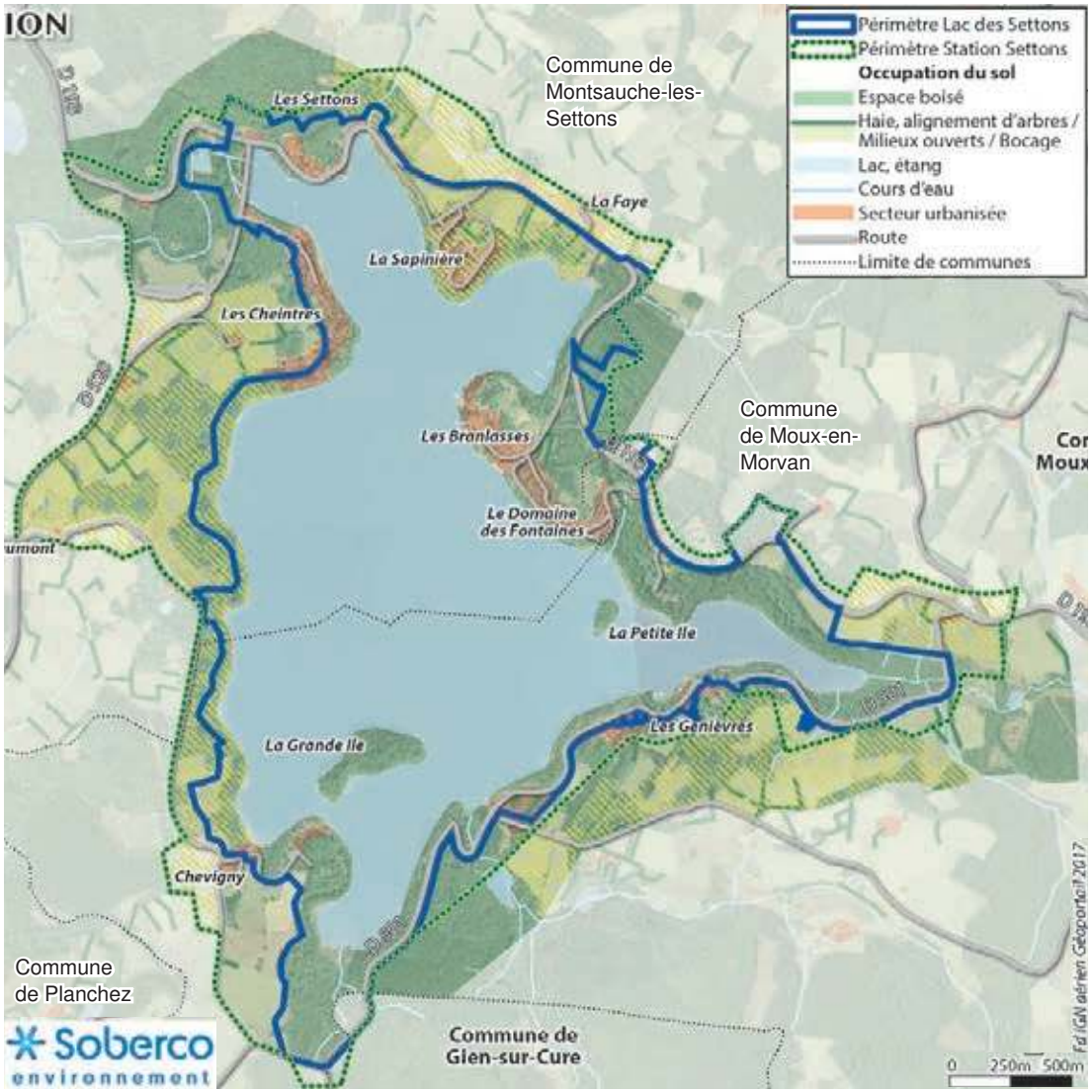
Circulations







Secteur Transition



Aménagement dans le secteur transition

	Envisageable sous conditions	Non souhaitable	Comment
Bâti	- Extension du bâti existant	- Nouvelles constructions	- Respect des règles d'intégration paysagère - Respect des règles architecturales
Aménagements	- Mobilier permettant un arrêt court - Signalétique directionnelle et pédagogique - Belvédère/pontons et observatoire faune/flore Passerelles/aménagements permettant de réduire le piétinement ou assurer la canalisation des flux (ganivelles)	- Embarcadère, fixe ou flottant - Rampe de mise à l'eau - Poubelles - Affichage publicitaire - Éclairage public	- Respect des règles d'intégration paysagère
Activités	- Déplacement en mode doux sur les cheminements : vélo, piéton - Accès à l'eau : Baignade/Pêche - Circulation motorisée dans l'eau - Pause dans les zones dédiées	- Feu (barbecue) - Circulation motorisée hors de l'eau - Emprises événementielles - Camping sauvage	
Gestions des espaces verts ou naturels	- Faible gestion des arbres : taille et abattage de sécurisation - Gestion naturelle des sous-bois (pas de replantation spécifique) - Abords des cheminements entretenus en fonction de la fréquentation - Préservation/renforcement des roselières - Maintien et ouvertures des fenêtres paysagères	- Coupe rase - Implantation de végétaux horticoles - Création d'ouvertures paysagères	
Traitement des voiries, chemins, ...	- Utilisation de revêtement perméable - Faible emprise des circulations (3m maximum)	- Revêtement imperméable	- Respect des règles d'intégration paysagère

Orientations dans le secteur transition

Mobilier







Signalétique





Clôtures





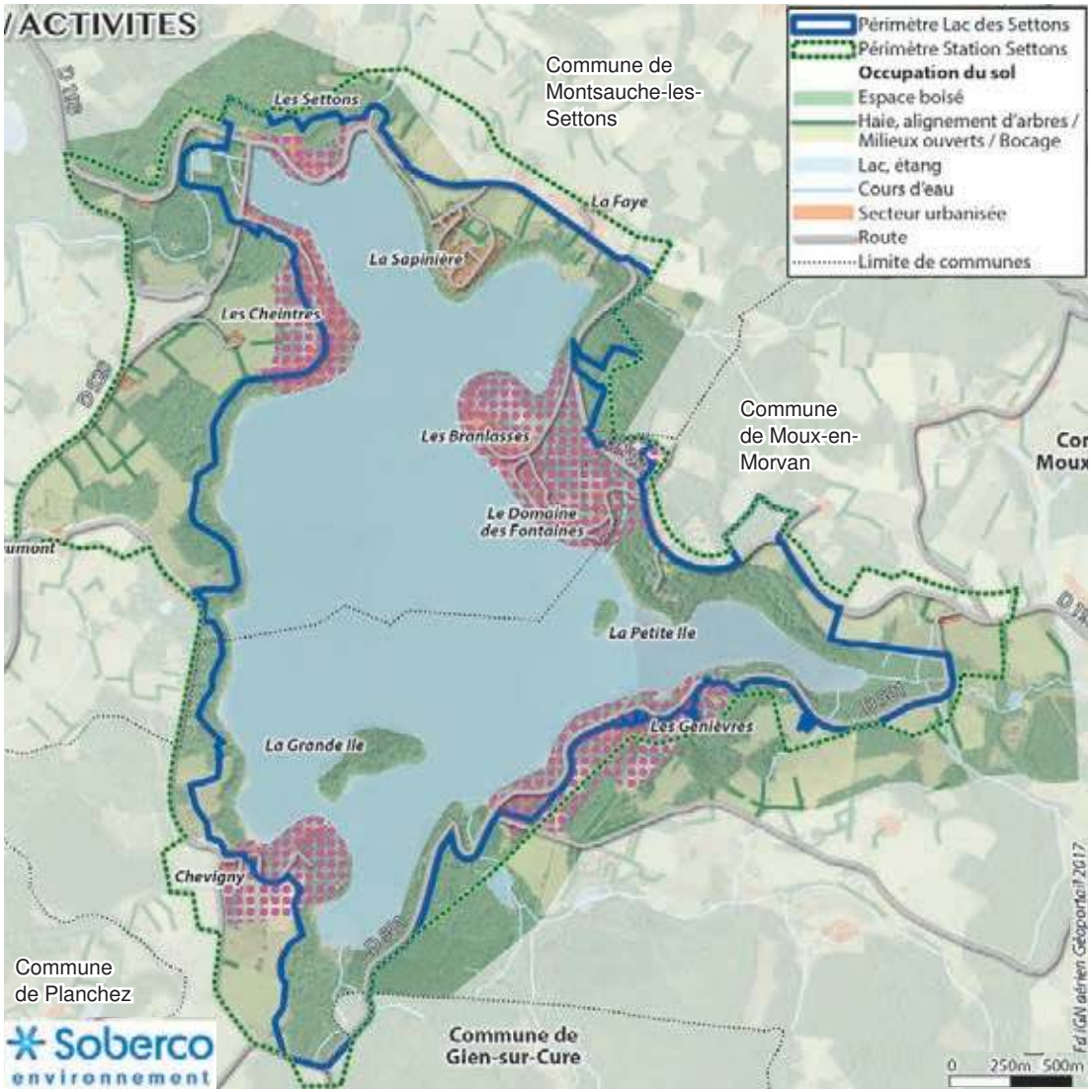
Circulations







Secteur Loisirs



Aménagements dans le secteur loisirs

	Envisageable sous conditions	Non souhaitable	Comment
Bâti	- Nouvelles constructions - Réhabilitations / Extensions des bâtis existants - Aménagements de petites surfaces (abris, ...)		- Respect des règles d'intégration paysagère - Respect des règles architecturales
Aménagements	- Aménagement de plages, embarcadères, mises à l'eau - Implantation de mobilier de pause, de pique-nique et barbecue - Mobilier de collecte des déchets - Signalétique directionnelle et pédagogique - Éclairage public limité	- Parkings - Affichage publicitaire	- Signalétique : charte graphique imposée à respecter - Respect des règles - d'intégration paysagère Respect des règles architecturales
Activités	- Rassemblement : concert, marché, fête - Activités nautiques et de baignade	- Événementiel : pas d'implantation de chapiteaux ni de dispositifs lumineux - Accès véhicules (hors secours) - Feu (hors barbecue) - Camping sauvage	- Charte de bonnes pratiques - Respect des règles de police de navigation
Gestions des espaces verts ou naturels	- Gestion différenciée en fonction de la fréquentation et des usages des espaces d'activités : Tonte des pelouses en fréquence adaptée, entretien préventif des arbres (taille de sécurité), entretien des haies limité (haies libres). - Maintien des ouvertures paysagères existantes et créations éventuelles	- Implantation de végétaux horticoles	
Traitement des voiries, chemins, ...	- Règles PMR à respecter - Abords entretenus, pas de contrainte particulière à la création de nouveaux accès et cheminements	- Obstacle à la continuité du chemin du tour du lac	- Respect des règles d'intégration paysagère

Orientations dans le secteur loisirs

Accès à l'eau



Espaces de convivialité





Mobilier





Jeux









